



PAYS DE LUNEL

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Boisseron /// Campagne /// Entre-Vignes /// Galargues /// Garrigues
Lunel /// Lunel-Viel /// Marsillargues /// Saint-Just /// St-Nazaire De Pézan
Saint-Sériès /// Saturargues /// Saussines /// Villetelle





Boisseron /// Campagne /// Entre-Vignes /// Galargues /// Garrigues
 Lunel /// Lunel-Viel /// Marsillargues /// Saint-Just /// Saint-Nazaire De Pézan
 Saint-Sériès /// Saturargues /// Saussines /// Villetelle



SOMMAIRE

Le Pays de Lunel en chiffres

p.07

Des femmes, des hommes, un territoire

p.08-09

La démocratie communautaire

p.10-11

**Les compétences de la Communauté
de Communes**

p.12-13

**Une administration et des équipes
au service de projets**

p.16-17

Le Pays de Lunel en action

p.32-33

Développement Économique

p.34

Mobilité

p.43

Au plus près des citoyens

p.51

ÉDITO



2020, une année sous le signe du renouveau politique

La nouvelle équipe élue a été installée en juillet 2020, elle est composée d'un Président, de 2 vice-Présidentes et de 11 vice-Présidents. Ensemble nous construirons le projet politique pour le Pays de Lunel dans le cadre d'une gouvernance partagée et dans le respect des équilibres du territoire. La crise Covid sans précédent nous a considérablement impacté tant sur le plan sanitaire, qu'économique, social que politique.

Je tiens à saluer particulièrement le dévouement et le professionnalisme de l'ensemble des agents de la Communauté de Communes du Pays de Lunel qui a su s'adapter et répondre aux défis du moment, suite à la mise en place d'un Plan de Continuité de l'Activité du service public lequel a été régulièrement modifié pour répondre aux évolutions de la crise. Nous nous sommes bien entendu attachés à préserver la santé des agents en investissant dans des protections individuelles et en développant le télétravail.

Concernant la santé de nos concitoyens, de nombreuses actions ont été mises en œuvre pour prendre en charge des besoins spécifiques, comme par exemple l'appui à la communauté professionnelle territoriale de santé du Pays de Lunel (CPTS) pour les centres de dépistage et de vaccination.

Côté économie, la Communauté de Communes s'est particulièrement investie en mobilisant deux millions d'euros pour soutenir ses entreprises via un fonds de solidarité d'un million d'euros, d'exonération de la cotisation foncière des entreprises pendant les mois de confinement, l'exonération des loyers pour les entreprises locataires de la CCPL, la prolongation des délais d'exécution des marchés en cours, le paiement accéléré des factures. Une cellule téléphonique de crise dédiée aux entreprises a été activée et un plan de soutien spécifique adopté pour les manadiers et les éleveurs de chevaux Camargue.

Malgré ce contexte, des équipements structurants ont vu le jour comme le Pôle d'Échange Multimodal. Il a pour objectifs d'améliorer les conditions d'utilisation et l'accessibilité des différents modes de déplacements, de valoriser la gare et ses abords, de répondre aux besoins des usagers actuels et futurs.

Le projet de voie verte de Lunel à Marsillargues, au bénéfice des déplacements doux, s'est concrétisé favorisant le déplacement avec un objectif : poursuivre le maillage de pistes cyclables aménagées et sécurisées sur l'ensemble du territoire.

À situation exceptionnelle, moyens exceptionnels. Cette crise a démontré notre capacité collective à nous mobiliser pour le service public, à faire preuve de résilience, tout en maintenant nos projets et nos engagements.

Pierre Soujol

Président
de la Communauté de Communes
du Pays de Lunel
Maire de Lunel



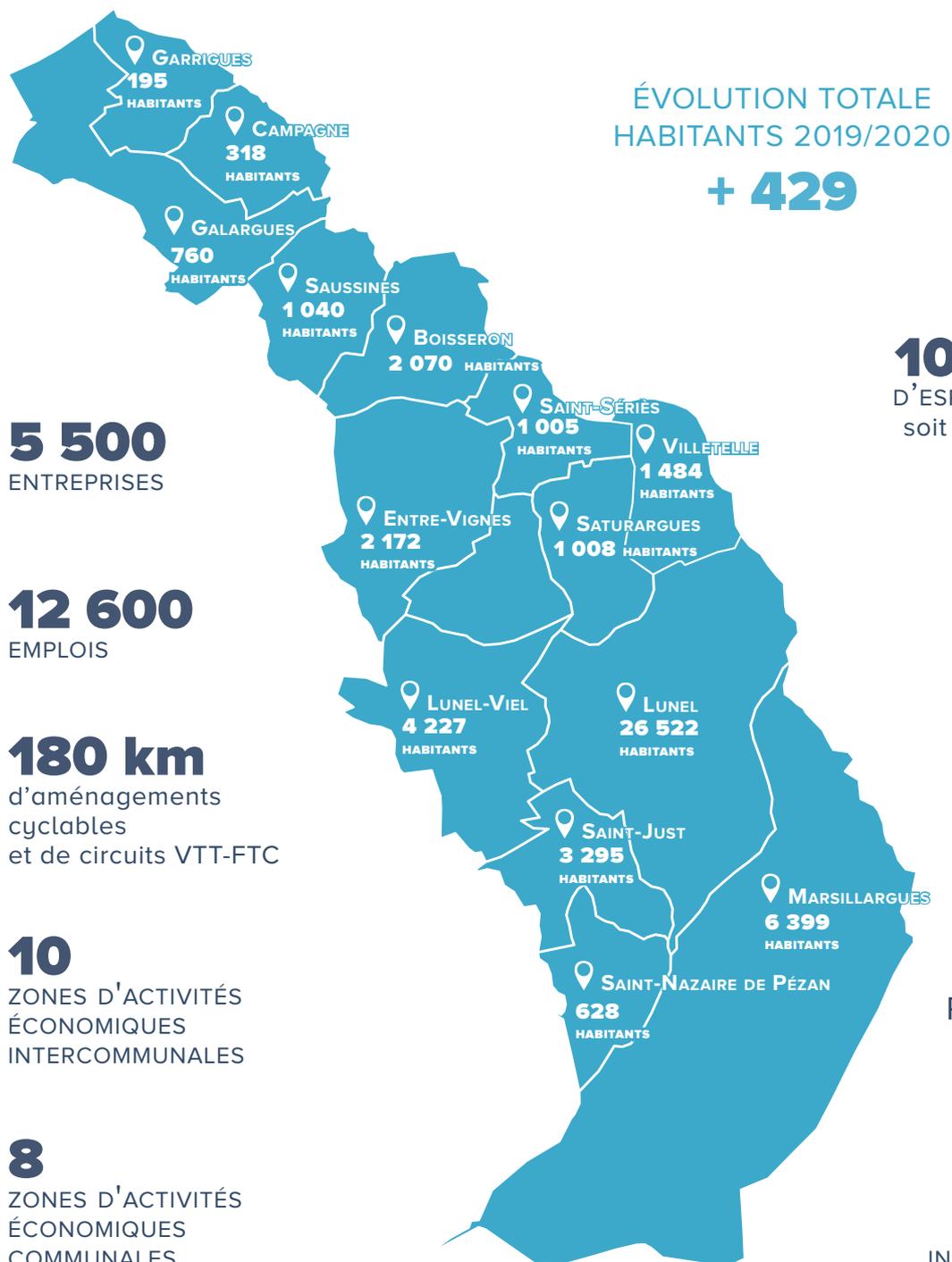
PAYS DE LUNEL, UN TERRITOIRE QUI CONSTRUIT SON AVENIR



LE PAYS DE LUNEL EN QUELQUES CHIFFRES

14 COMMUNES

51 123 HABITANTS*



5 500
ENTREPRISES

12 600
EMPLOIS

180 km
d'aménagements
cyclables
et de circuits VTT-FTC

10
ZONES D'ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES
INTERCOMMUNALES

8
ZONES D'ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES
COMMUNALES

10 680 ha
D'ESPACES AGRICOLES
soit 2/3 de la surface
du territoire

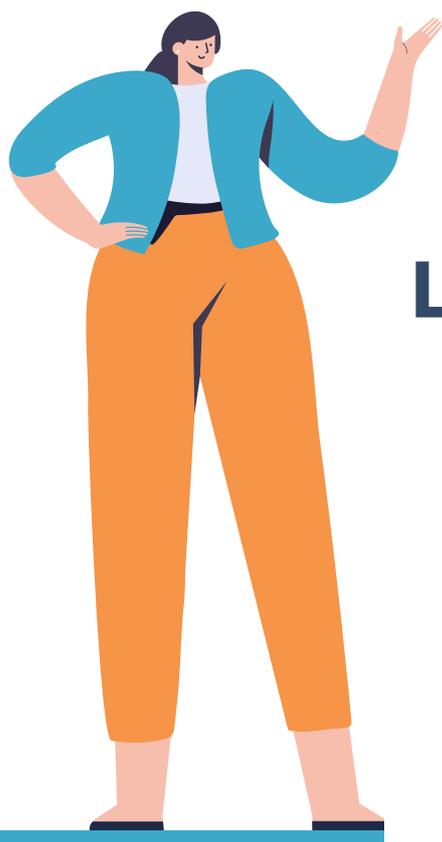
360
EXPLOITATIONS
AGRIQUES

140
DOMAINES
VITICOLES

1
PÔLE D'ÉCHANGE
MULTIMODAL

5
LIGNES DE BUS
INTERCOMMUNALES

*POPULATION TOTALE EN VIGUEUR 01/01/2021
DATE DE RÉFÉRENCE STATISTIQUE 01/01/2018



LE PAYS DE LUNEL

DES FEMMES,
DES HOMMES,

UN TERRITOIRE



LA DÉMOCRATIE COMMUNAUTAIRE

À la suite du 2^e tour des élections municipales en juin 2020, les équipes ont été renouvelées et Pierre Soujol a succédé à Claude Arnaud le 16 juillet 2020. Une équipe de Vice-Présidents a été élue et de nouvelles délégations ont été créées, donnant un nouvel élan au territoire

LE BUREAU

Il s'est réuni 28 fois en 2020.



Pierre SOUJOL
Président de la
Communauté de
Communes du
Pays de Lunel
Maire de Lunel



Hervé DIEULEFÈS
1^{er} Vice-Président
délégué aux grands
projets, à la politique de
solidarité aux communes.
Maire de Saint-Just



Patrice SPEZIALE
2^e Vice-Président
délégué à l'écologie et
à l'environnement, à la
gestion de l'eau, la nature
et la biodiversité.
Maire de Marsillargues



Jérôme BOISSON
3^e Vice-Président
délégué à l'administration
générale, aux ressources
humaines, à la communication
et au tourisme.
Président de l'Office de
tourisme intercommunal.
Conseiller municipal à Villetelle



**Isabelle
DE MONTGOLFIER**
4^e Vice-Présidente
déléguée au projet
de territoire et à
l'aménagement de l'espace
et à la médiathèque.
Maire de Saussines



**Jean-Jacques
ESTEBAN**
5^e Vice-Président
délégué à l'enfance
et la jeunesse.
Maire d'Entre-Vignes



Jacques GRAVEGEAL
6^e Vice-Président
délégué à l'agriculture locale
et aux espaces agricoles, à la
stratégie des circuits courts
et à l'autonomie alimentaire.
Maire de Campagne



Loïc FATACCIOLI
7^e Vice-Président
délégué aux transports
et à l'éco-mobilité.
Maire de Boisseron



Fabrice FENOY
8^e Vice-Président
délégué à la transition
énergétique, au Plan Climat,
à la gestion des déchets et
aux spectacles vivants.
Maire de Lunel-Viel



Denis DEVRIENDT
9^e Vice-Président
délégué aux finances.
Maire de Galargues



**Martine DUBAYLE
CALBANO**
10^e Vice-Présidente
déléguée à la solidarité
territoriale, à l'action sociale et
à la Mission Locale Jeunes.
Maire de Saturargues



Pierre GRISELIN
11^e Vice-Président
délégué à l'économie
sociale et solidaire et à
la politique de l'emploi.
Maire de Saint-Sériès



Jean-Pierre BERTHET
12^e Vice-Président
délégué au développement
économique.
Conseiller municipal à Lunel



Christophe CALVET
13^e Vice-Président
délégué aux travaux et à
la voirie communautaire.
Maire de
Saint-Nazaire de Pézan



Laurent RICARD
Conseiller communautaire
Maire de Garrigues

Les conseillers communautaires

Lunel : Véronique Michel, Stéphane Dalle, Paulette Gougeon, Pascal Chabert, Catherine Morel-Savornin, Viviane Bonfils, Michel Galka, Sylvie Thomas, Stéphane Alibert, Marie Papaïx, Laurent Gasset, Annabelle Dalle, Michel Créchet, Nouria Derdour, Noureddine Beniatou, Cyril Barbato, Isabelle Autier, Danielle Razigade, Julia Plane, Claude Chabert. **Lunel-Viel** : Marie Pellet-Laporte, Norbert Tinel. **Marsillargues** : Anne-Sophie Diaz, Florian Tempier, Julie Croin, David Coulomb, Francis Garnier. **Saint-Just** : Joëlle Ruivo, Laurent Ajasse. **Entre-Vignes** : Dominique Lonvis. **Boisseron** : Karine Nadal. **Villetelle** : Cécile Vasse

Le conseil de communauté

En 2020

6

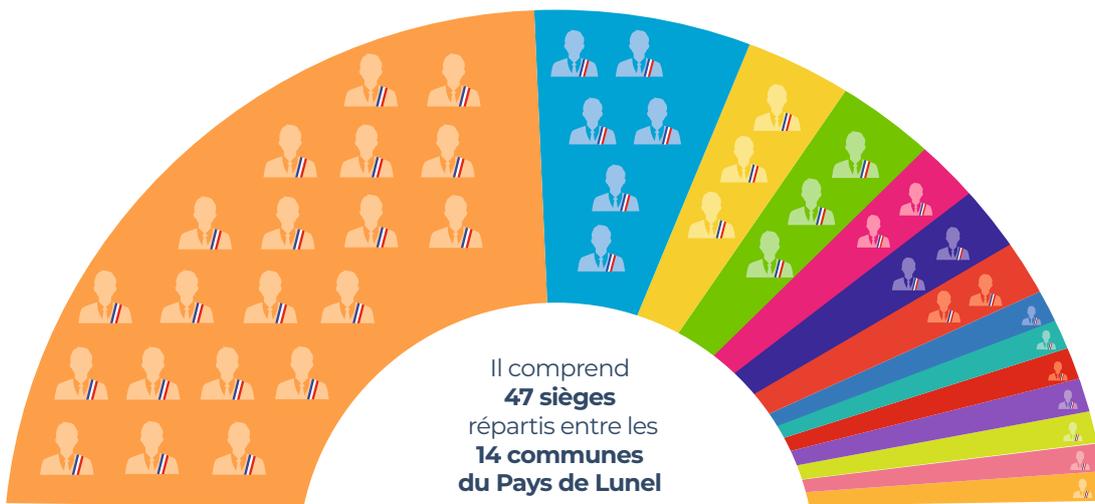
Conseils de communauté

39

Délibérations

162

Décisions du Président



Il comprend
47 sièges
répartis entre les
14 communes
du Pays de Lunel

COMMUNES	TITULAIRES	CONSEILLERS SUPPLÉANTS
LUNEL	20 conseillers titulaires	-
MARSILLARGUES	6 conseillers titulaires	-
LUNEL-VIEL	3 conseillers titulaires	-
SAINT-JUST	3 conseillers titulaires	-
ENTRE-VIGNES	2 conseillers titulaires	-
BOISSERON	2 conseillers titulaires	-
VILLETTELLE	2 conseillers titulaires	-
CAMPAGNE	1 conseiller titulaire	1 conseiller suppléant
GALARGUES	1 conseiller titulaire	1 conseiller suppléant
GARRIGUES	1 conseiller titulaire	1 conseiller suppléant
ST-NAZAIRE DE PÉZAN	1 conseiller titulaire	1 conseiller suppléant
SAINT-SÉRIÈS	1 conseiller titulaire	1 conseiller suppléant
SAUSSINES	1 conseiller titulaire	1 conseiller suppléant
SATURARGUES	1 conseiller titulaire	1 conseiller suppléant

Les commissions

La Communauté de Communes compte 6 commissions permanentes qui se réunissent en moyenne une fois par semestre et émettent des avis sur les dossiers et projets en cours.

> La commission actions sociales, insertion économique et solidaire, enfance et jeunesse

> La commission développement économique, agricole et touristique

> La commission aménagement du territoire, développement durable et mobilités

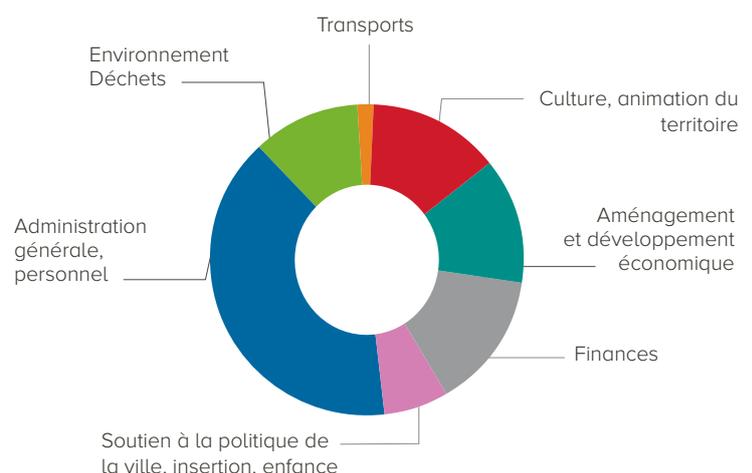
> La commission moyens généraux et finances

> La commission culture patrimoine et traditions

> La commission gestion et prévention des déchets, transition énergétique et plan climat

Répartition des délibérations

■ Culture, animation du territoire	26
■ Aménagement et développement du territoire	25
■ Finances	27
■ Soutien à la politique de la ville, insertion, enfance	13
■ Administration générale, personnel	76
■ Environnement, déchets	21
■ Transports	3



LES COMPÉTENCES DE NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les nouveaux statuts de la CCPL ont été adoptés
lors du conseil de communauté du 28 juillet 2020

ÉNERGIE

Soutien aux actions de maîtrise
de la demande d'énergie

POLITIQUE DU LOGEMENT D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE

Instruction des permis
de construire pour le compte
des communes
Plan local de l'habitat
Soutien financier aux politiques
communales en faveur du
logement social

DÉCHETS

Collecte et traitement des
déchets des ménages et
déchets assimilés

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Création, aménagement,
entretien et gestion des
aires d'accueil des gens
du voyage et des terrains
familiaux locatifs

ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

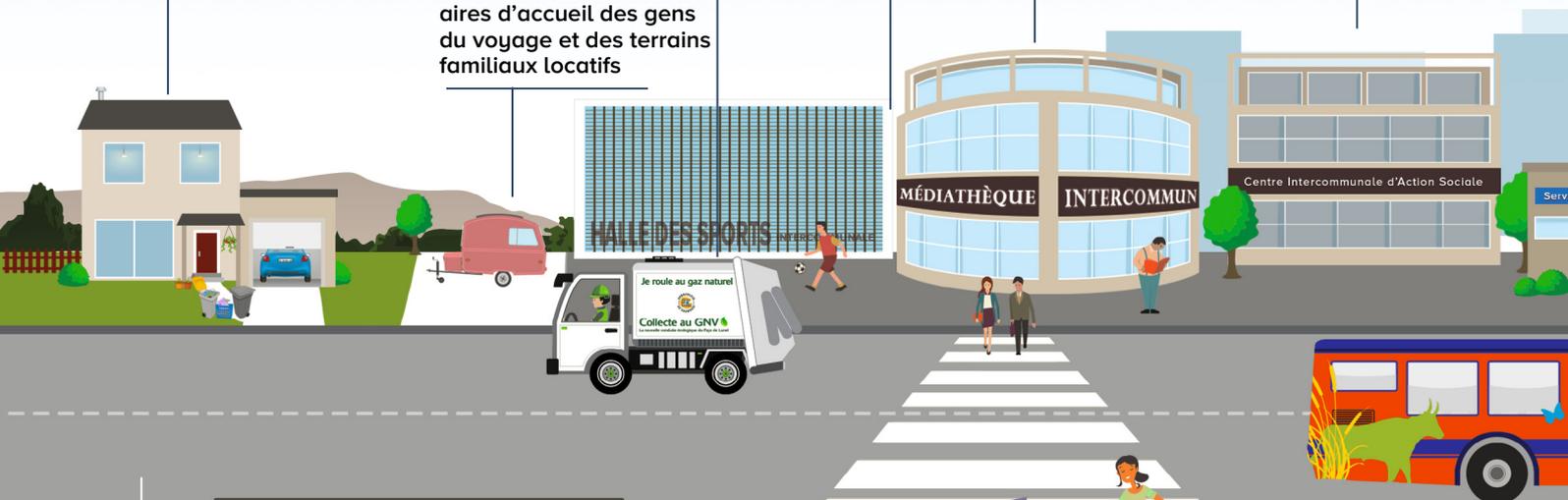
Construction, gestion,
aménagement d'intérêt
communautaire

ACTION SOCIALE D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE

Création d'un
Centre Intercommunal
d'Action Sociale
Hébergement d'urgence

ACTION CULTURELLE

Soutien aux animations
Lecture publique



Centre de Loisirs

ENFANCE ET PETITE ENFANCE

Création, gestion, développement et
animation du Relais des Assistant(e)s
Maternel(le)s
Accueils de loisirs sans hébergement
extrascolaire et de type périscolaire pour
le mercredi sans école

VOIRIE

Création, aménagement
et entretien de la voirie
d'intérêt communautaire

FOURRIÈRE

Service de conduite en
fourrière des chiens et chats
errants



CENTRE DE SECOURS

Participation au financement de grosses réparations, d'extension ou de reconstruction des centres d'incendie et de secours sur le territoire

DÉPLACEMENTS ET MOBILITÉ

Organisation des transports urbains, bus des enfants, transport des personnes à mobilité réduite.

Actions en faveur de la mobilité sur le territoire et de la connexion entre les différents modes de transport
Pôle d'Echange Multimodal

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
Lutte contre les inondations et la mer ;
Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

EMPLOI, FORMATION, INSERTION, ACCOMPAGNEMENT

ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

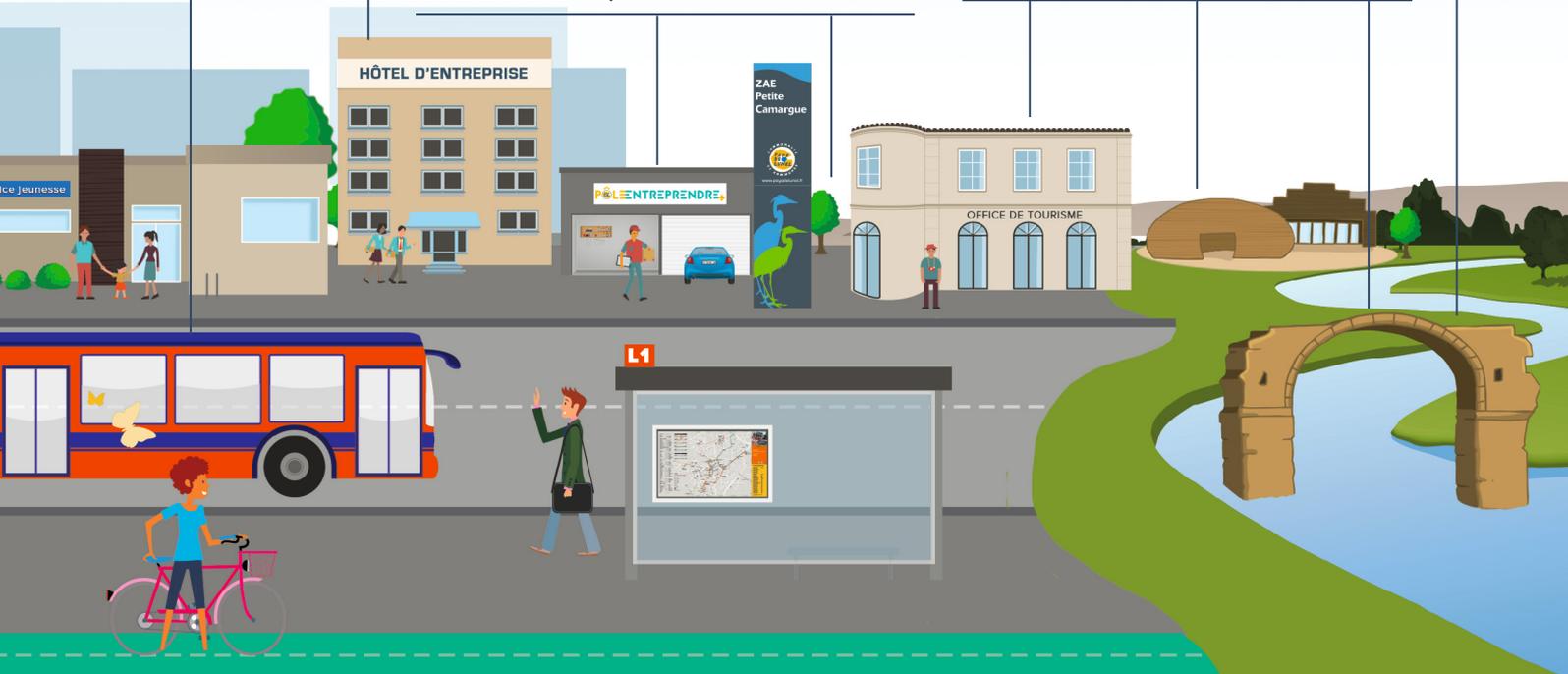
Création et gestion des zones d'activités économiques, soutien à l'innovation et à la création d'entreprises, ateliers relais, immobilier d'entreprises

HORS GEMAPI

Concours à des actions de réduction de la vulnérabilité au risque inondation, à la gestion de crise et aux actions de développement de la conscience du risque, lutte contre la pollution

PROMOTION TOURISTIQUE

Office de Tourisme, pôle œnotouristique Viavino, musée de site d'Ambrussum



PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Préservation des espaces naturels, éducation à l'environnement, sensibilisation des habitants

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

SCoT
ADS

PAYS DE LUNEL

SERVICES TRANSVERSAUX

> ADMINISTRATION GÉNÉRALE <

> CABINET <

> COMMUNICATION OPÉRATIONNELLE
ET INSTITUTIONNELLE <

> RESSOURCES HUMAINES <

> FINANCES <

> EUROPE <

> TECHNIQUE ET ENTRETIEN
DES LOCAUX <



Le secrétariat général

Au cours de la crise sanitaire, le secrétariat général a permis d'assurer la continuité de service avec une présence quotidienne des agents.

En plus de la préparation des bureaux, conseils communautaires et commissions, le secrétariat général assure des missions supports (gestion des agendas, accueil téléphonique, gestion du matériel, du parc de véhicules, et des salles de la CCPL). L'appariteur est en charge de la distribution des courriers, flyers, documents dans les communes et les services. Il assure des missions annexes d'appuis au secrétariat général, à la communication, aux déchets,...

17 services internes :

- > Accueil
- > Appariteur
- > Service Informatique
- > Service Communication
- > Service Culturel
- > Ressources Humaines
- > Service Finances
- > Commande Publique affaires juridiques et assurances
- > Environnement et Transports
- > Gestion des déchets
- > Développement Économique
- > Service Financements
- > Application du Droit des Sols
- > SIG
- > Services Techniques
- > Brigade Territoriale
- > Service Entretien

5 services externes :

- > Médiathèque
- > Ambrussum
- > Enfance
- > Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)
- > Pôle Entreprendre Via Innova

Et un EPIC :

- > Office de Tourisme (OT)

Qui œuvrent pour offrir un service public de qualité.

ENFANCE ACTION SOCIALE

Accueil Loisirs Sans Hébergement
et mercredis sans école
Enfance, Petite Enfance
Relais Assistant(e)s Maternel(le)s
Centre Intercommunal
d'Action Sociale

CULTURE

Convention culturelle
Mediathèque
Ambrussum

GESTION DES DÉCHETS

Prévention
des déchets
Territoire Économe
en Ressources

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Création et aménagement des Zones
d'Activités Économiques (ZAE)
Gestion du parc et animation
Pôle Entreprendre
Pépinière Via Innova
Agriculture
Système d'information
Géographique (SIG)
Politique locale du commerce

ENVIRONNEMENT TRANSPORT

Gestion des Milieux Aquatiques
et Prévention des Inondations (GeMAPI)
Plan Climat Air Énergie Territorial
Transport intercommunaux
Chemins doux
Pôle d'Echange Multimodal
Transport adapté PMR
Éducation à l'Environnement



TOURISME

Office de Tourisme
Activités de
Pleine Nature (APN)
Viavino

POLICE DE L'ENVIRONNEMENT

Gestion des
dépôts sauvages

TECHNIQUE

Entretien des Zones d'Activités
Économiques (ZAE)
Prêt de matériel
Parc des bacs déchets
Collecte des encombrants
Déchèteries
Aire d'Accueil des Gens du Voyage (AAGV)
Entretien et gestion des
équipements sportifs
Fourrière animale

APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Schéma de Cohérence
Territoriale (SCoT)
Aménagement
Application Droits des Sols
et Conformité
Archives



UNE ADMINISTRATION ET DES ÉQUIPES



AU SERVICE DE PROJETS



FINANCES

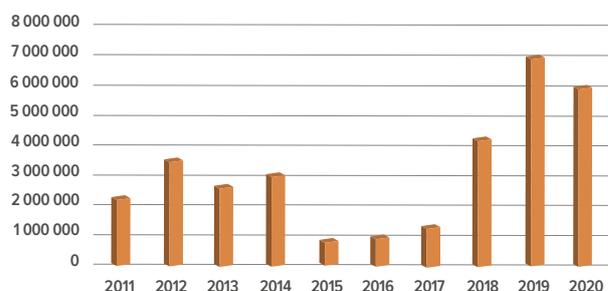
Les principaux enseignements de l'année budgétaire 2020



Un volume d'investissement qui se maintient malgré la crise sanitaire

L'exécution de l'année budgétaire 2020 a été marquée par le maintien du montant investi sur le territoire à plus de 6 millions d'euros.

Évolution des dépenses d'équipement



Cet effort consacré au développement du territoire a été rendu possible en s'appuyant sur :

- un autofinancement stabilisé à plus de 2 millions d'euros (2,3 M€ au CA 2020), sans augmentation de la pression fiscale, et malgré les conséquences économiques et financières de la crise sanitaire,
- les ressources propres de la Communauté de Communes, sans recours à l'emprunt.

Un budget principal et 7 budgets annexes qui expriment fortement la volonté d'investir pour le développement économique du territoire :

Budgets	Reprise du résultat 2019 (en €)	Résultat 2020 (en €)	Résultat cumulé au 31/12/2020 (en €)	Observations
Budget Principal	1 680 898,35	550 474,90	2 231 373,25	Financement des compétences générales, hors activités économiques et commerciales
Pôle Entreprendre	55 482,20	- 19 996,96	35 485,24	Mise à disposition de locaux et accompagnement des jeunes entreprises
Hôtel d'entreprises	17 144,21	628,68	17 772,89	Location de bureaux bâtiment Athéna
Ateliers relais	932 922,25	- 72 065,11	860 857,14	Location et vente d'ateliers relais
ZAE Saint-Sériès	274 863,13	- 52 753,20	222 109,93	Aménagement de zones d'activités économiques
ZAC Petite Camargue	364 269,67	61 034,02	425 303,69	Aménagement de zones d'activités économiques et portage de bail à construction
Pôle cenotouristique	56 010,97	5 603,82	61 614,79	Fonctionnement et entretien du site Viavino (le résultat intègre la reprise de l'excédent de clôture de l'EPIC Viavino au 31/12/2019 pour 26 255,95 €)
ZAE Portes du Dardaillon	- 450 809,42	- 66 617,08	- 517 426,50	Aménagement de zones d'activités économiques. Le résultat correspond au financement des études, fouilles archéologiques et achat de terrains
Total	2 930 781,36	406 309,07	3 337 090,43	

L'ensemble de ces comptes administratifs a été approuvé par le conseil communautaire du 25 mars 2021.

L'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement

Entre 2019 et 2020



Les **recettes** réelles de **fonctionnement** augmentent de 0,7 %



Les **dépenses** réelles de **fonctionnement** augmentent de 0,4 %

Un volume d'investissement de l'ordre de 6 millions d'euros

La Communauté de Communes aura investi pour 6,1 M€ en 2020, essentiellement dans les domaines suivants :

► **L'environnement et la gestion des déchets** à travers l'achèvement des travaux de réhabilitation des déchèteries de Lunel et Marsillargues, le démarrage du nouveau chantier de la voie verte entre Lunel et Marsillargues, ainsi que le financement des opérations d'investissement des établissements publics de bassin dans le cadre de la compétence Gemapi,

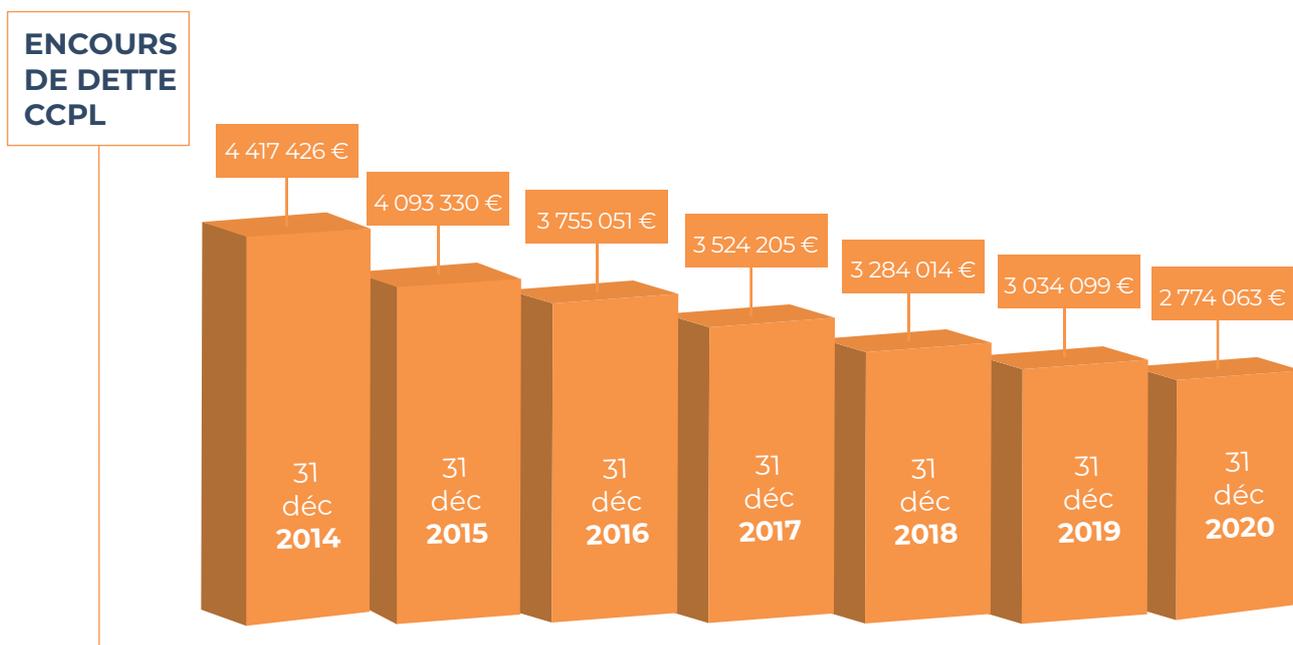
► **Les équipements structurants** à travers la poursuite des travaux relatifs au Pôle d'Échange Multimodal de la gare de Lunel,

► **Le développement économique** à travers l'achèvement des opérations de fouilles sur la zone d'activité du Dardailon, la requalification de plusieurs voiries dégradées situées dans les zones d'activité, ainsi que le soutien apporté aux entreprises du territoire à travers la participation aux fonds régionaux de lutte contre les défaillances d'entreprises durant la crise sanitaire,

► **La politique patrimoniale et culturelle** à travers les travaux de restauration et de consolidation du pont Ambroix, la restauration et la protection des vestiges découverts au cours des fouilles archéologiques sur le site d'Ambrussum et le renforcement des moyens consacrés à la médiathèque.

Un encours de dette qui continue à se réduire

L'absence de recours à l'emprunt pour financer l'investissement de la CCPL depuis plusieurs années entraîne mécaniquement une réduction de l'encours :



La répartition des recettes et des dépenses de fonctionnement en 2020

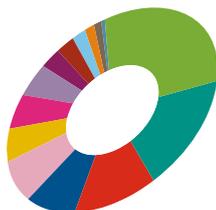
(hors reprise du résultat antérieur) :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT
> **28 205 555,74 €**



Fiscalité des ménages	11 998 925,20 €
Fiscalité des entreprises	8 862 326,46 €
Dotations de l'État	3 635 051,00 €
Participation des usagers et remboursements divers	1 874 612,78 €
Subventions et participations des partenaires	1 348 746,48 €
Recettes diverses	485 893,82 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT
> **25 668 625,43 €**



Gestion des déchets	7 271 691,55 €
Reversement aux communes	4 256 545,00 €
Reversement à l'État	3 120 508,00 €
Services administratifs et moyens généraux	2 297 337,50 €
Enfance	2 097 262,17 €
Environnement et cadre de vie	1 453 987,74 €
Actions en faveur des personnes en difficultés et insertion	1 344 180,76 €
Culture et patrimoine (médiathèque, Ambrussum,...)	1 199 921,01 €
Tourisme et œnotourisme	747 428,74 €
Charges diverses (dont gestion de la crise sanitaire pour 570 K€)	627 023,32 €
Développement économique	518 151,04 €
Transports intercommunaux	372 292,08 €
Aménagement du territoire et urbanisme	245 725,58 €
Frais financiers	116 570,94 €

Le résultat de fonctionnement atteint 2,5 millions d'euros, et après remboursement du capital de la dette, l'autofinancement représente 2,3 millions d'euros.

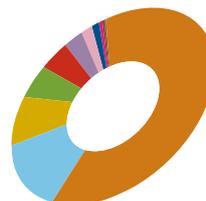
La répartition des recettes et des dépenses d'investissement en 2020

RECETTES D'INVESTISSEMENT
> **6 005 633,81 €**



Subventions des partenaires	2 840 718,41 €
Reprise du résultat antérieur	1 680 898,35 €
Dotations de l'État	1 485 992,44 €
Recettes diverses et exceptionnelles	- 1 975,39 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
> **6 311 190,87 €**



Transports intercommunaux	3 891 674,63 €
Développement économique	917 384,53 €
Environnement et cadre de vie	504 778,98 €
Gestion des déchets	323 066,73 €
Remboursement de la dette	260 035,36 €
Culture et patrimoine (médiathèque, Ambrussum,...)	171 402,12 €
Enfance	106 447,53 €
Services administratifs et moyens généraux	79 341,88 €
Actions en faveur des personnes en difficultés et insertion	30 889,61 €
Divers	25 953,50 €
Aménagement du territoire et urbanisme	216,00 €

Le résultat d'investissement atteint -0,3 millions d'euros, hors restes à réaliser. Après prise en compte des restes à réaliser, le solde global de clôture (fonctionnement + investissement) représente 1,4 million d'euros.

COMMANDE PUBLIQUE, AFFAIRES JURIDIQUES, ASSURANCES

La culture « achat » se poursuit dans la collectivité

Les marchés de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

Le service compte trois agents (y compris la responsable du service).

Une activité toujours stable en 2020

- ▶ **56 marchés** passés en dessous des seuils européens.
- ▶ **4 marchés** à procédure formalisée.

Le service de la commande publique aide les services de la Communauté de Communes du Pays de Lunel dans la définition de leurs besoins, rédige les marchés de la collectivité, sécurise les procédures et suit l'exécution administrative des marchés.

La crise n'a pas suspendu les projets du service :

- > **Finalisation des actions de réorganisation du travail** (arborescence type, modèles et de fiches de procédures)
- > **Optimisation du nombre de procédures** en recourant à l'allotissement et la passation de nouveaux marchés
- > **Une planification annuelle des marchés** se poursuit pour faciliter et coordonner le travail des services. Un planning a été mis en place pour le suivi des délais
- > **Finalisation de la dématérialisation** avec la mise en place de la signature électronique et d'un parapheur électronique. Ce dernier pourra être dupliqué dans d'autres services de la collectivité
- > **Règlementation des procédures inférieures à un montant de 40 000 € HT** afin de permettre aux services de conserver une réactivité dans leurs achats tout en respectant le cadre légal (note, modèles, formation).

La Commission d'appel d'offres s'est réunie à 7 reprises cette année. Elle procède à l'attribution des marchés publics passés selon une procédure formalisée, se prononce sur leurs reconductions ainsi que sur les propositions d'avenants.

Focus sur les principaux marchés publics de l'année

- > Pour les zones d'activités économiques : travaux d'entretien des espaces verts, nettoyage des voiries, maintenance des réseaux électriques et des candélabres
- > Insertion professionnelle
- > Travaux d'aménagement d'une voie verte reliant Lunel et Marsillargues (3 lots)
- > Fourniture, gestion et livraison des titres restaurants
- > Pour le service déchets : rotation des bennes, collecte des colonnes à verre

- > Acquisition d'un logiciel de gestion des accueils de loisirs sans hébergement
- > Accord cadre pour la distribution des imprimés
- > Ramassage des animaux errants
- > Acquisition de vêtement de travail et équipements de protection individuelle pour les agents

Les clauses sociales et solidaires

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes intègre des critères de développement durable et des clauses sociales dans ses marchés publics : charte chantier propre, critères environnementaux, clauses anti-gaspillage et recours aux produits biologiques en restauration collective, produits labellisés... Cette réflexion est engagée en partenariat avec l'ADEME sur la base d'une grille d'évaluation des achats publics. Pour exemple, ces critères ont été mis en œuvre dans le cadre du marché d'acquisition des vêtements de travail et des équipements de protection individuelle.

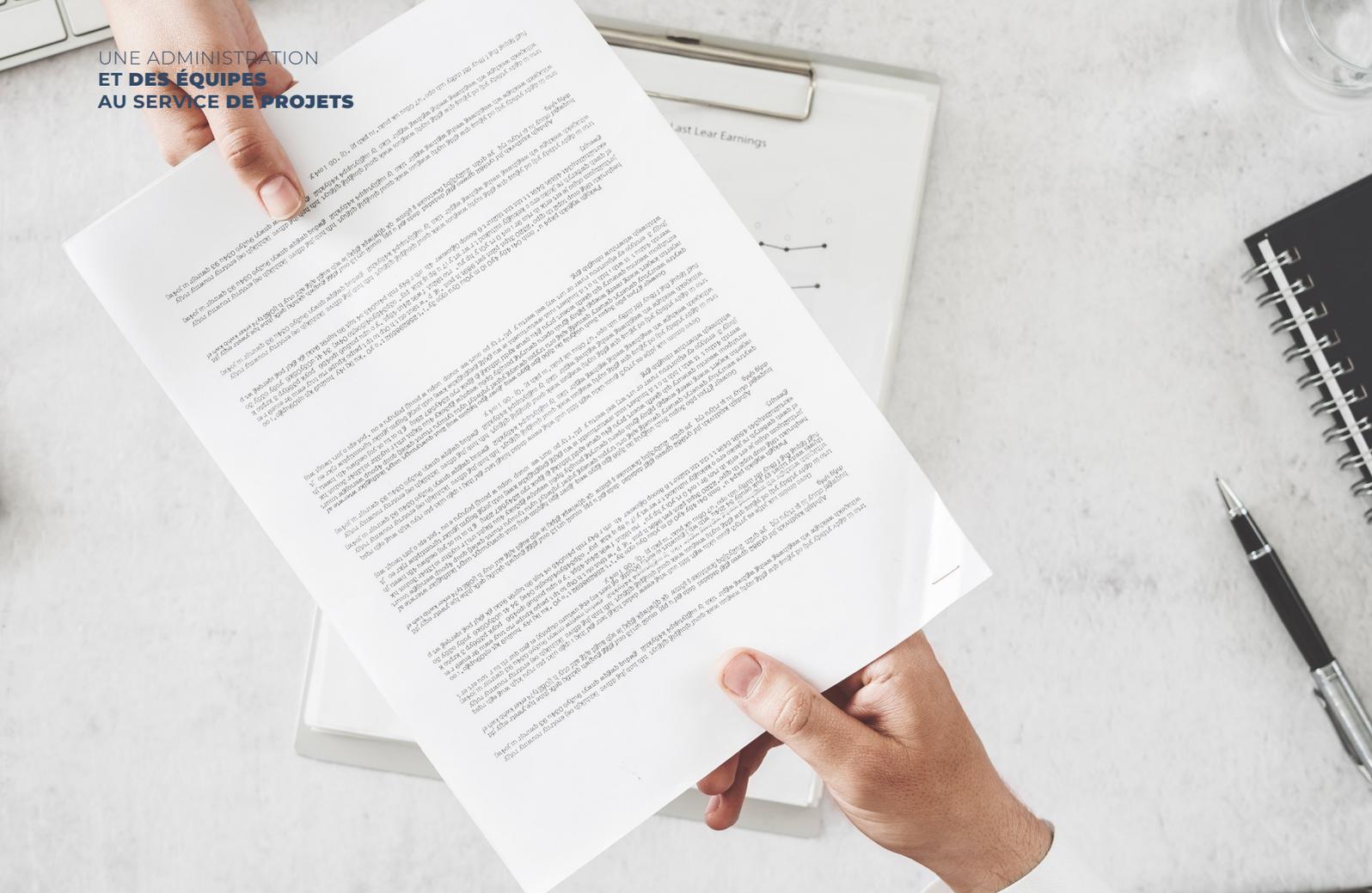
La Communauté de Communes s'engage à soutenir et à faciliter l'accès à l'emploi pour des personnes en grande difficulté sociale et professionnelle à travers les clauses sociales dans ses marchés publics.

Exemple : le marché des travaux du Pôle d'Échange Multimodal et de la voie verte de Lunel à Marsillargues, le marché de voirie dans les zones d'activité et le marché d'insertion de la Régie d'Emploi et de Services pour des prestations de collecte de dépôts sauvages, de collecte de cartons dans les commerces, de débroussaillage...

En 2020



L'engagement de la Communauté de Communes en matière d'insertion se traduit enfin à travers le financement du PLIE et de la Mission locale.



Les marchés publics pour le compte des communes et les groupements de commandes

Les groupements de commandes

> La Communauté de Communes du Pays de Lunel a conclu un **nouveau groupement de commandes pour la gestion du parc de photocopieurs** (2 lots). 10 communes et la Communauté de Communes du Pays de Lunel adhèrent à ce groupement. Estimatif : environ 42 photocopieurs sur 4 ans.

> **Achat et maintenance de défibrillateurs externes automatisés** : 10 communes et la Communauté de Communes du Pays de Lunel adhèrent à ce groupement.

> **Le marché de fournitures courantes et bureautique a été reconduit** (3 lots). 11 communes et la Communauté de Communes du Pays de Lunel adhèrent à ce groupement.

Assistance des communes

Pour l'année 2020, une seule commune a sollicité le service commande publique pour une assistance juridique.

Les marchés d'assurance et leurs suivis

Le service assurance de la Communauté de Communes du Pays de Lunel suit les contrats et fait le relais auprès des assureurs :

- > Flotte automobile : 10 sinistres
- > Dommages aux biens / responsabilité civile : 10 sinistres



La période de crise sanitaire a fait baisser le nombre de nouveaux sinistres et permis de clôturer un grand nombre de sinistres de l'année précédente.

Les affaires juridiques : analyser, rédiger, conseiller et sécuriser

Tout au long de l'année, la Communauté de Communes apporte conseil et appui aux services de la CCPL en matière juridique.

Pour l'année 2020, les dossiers suivants ont été suivis :

- > **4 contentieux**
- > **Bilan du schéma de mutualisation** pour l'année et perspective en vue du renouvellement du schéma.
- > **Étude et choix de l'entreprise pour la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données**
- > **Consultations juridiques.** La crise a fait naître une réglementation spécifique à l'état d'urgence. Les juristes de la Communauté de Communes ont assisté les services (Environnement, Développement économique...) et la direction générale adans la mise en œuvre de mesures spécifiques dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid 19. **En mars 2020, plus d'une cinquantaine de textes ont été étudiés.**



LES RESSOURCES HUMAINES

La continuité du service public assurée

Les effectifs au 31 décembre 2020 :

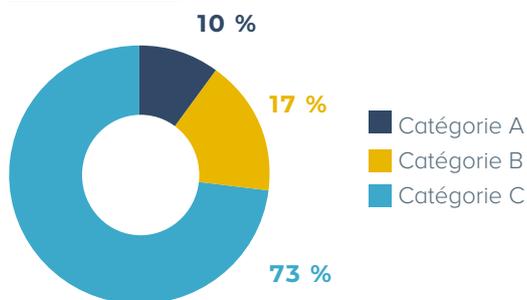
	Hommes	Femmes	Total
Titulaires	52	63	115
Contractuels	35	61	96
Services civiques	0	0	0
Total	85	126	211

La hausse du nombre de contractuels s'explique par l'augmentation des effectifs du service enfance, du fait de l'intégration, dans la mutualisation, de la ville de Lunel.

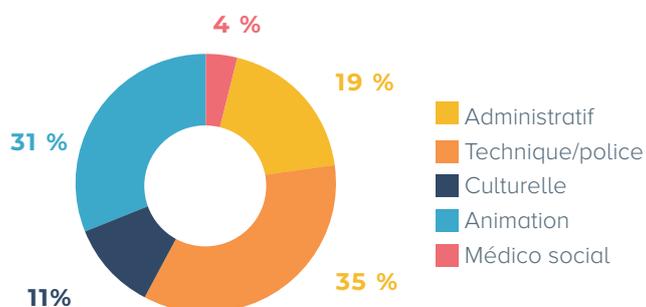
Parmi les contractuels de droit public, 6 postes concernent des emplois de catégorie A. Les autres sont des emplois de catégorie B (12) et des emplois de catégorie C (78).

Répartition des effectifs par catégorie, filière et âge :

Catégories

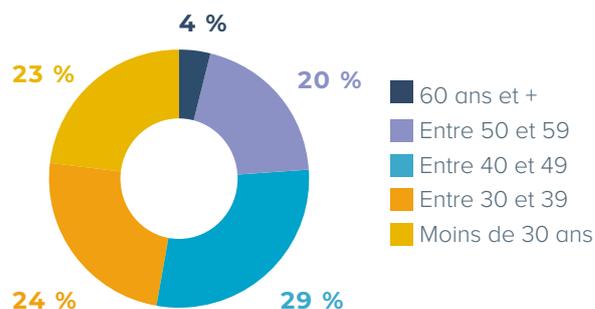


Filières



On remarque une progression de la filière animation (service Enfance) qui s'explique par le transfert de compétence de la ville de Lunel sur les temps ALSH et son entrée dans la mutualisation.

Répartition par âge sur les postes permanents :



53 % des agents ont plus de 40 ans et 47 % moins de 40 ans.

Le transfert de la gestion des ALSH de Lunel a entraîné un léger rajeunissement de la pyramide des âges, ainsi qu'une progression de la part des contractuels de catégorie C.





La durée effective du travail

Le protocole d'accord sur la réduction et l'aménagement du temps de travail, signé le 27 novembre 2001, prévoit que les agents travaillent 1600 heures, auxquels s'est ajoutée la journée de solidarité, soit 1607h/an.

Le protocole d'accord prévoit une durée hebdomadaire du temps de travail de 36h pour le personnel à temps complet, sur la base de 9 demi-journées de 4h. En accord avec leur responsable de service, les agents peuvent prendre leur ARTT à raison d'une demi-journée de 4h par semaine ou une journée tous les 15 jours.

En fonction de la spécificité de certains services, les 35h classiques peuvent être appliquées, soit 7 heures quotidiennes sur 5 jours, avec 5 semaines de congés.

Afin de maîtriser la masse salariale, une réflexion a été menée, en interne, afin de mieux faire coïncider l'évolution des besoins des services et la répartition des agents au sein des services, la compétence des agents ayant été prise en compte afin que cette réflexion soit la plus efficiente possible. Cette gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) est nécessaire à la maîtrise de la masse salariale et l'efficacité des services.

En 2020, 1080 heures supplémentaires de travail ont été effectuées par les agents. (majoritairement le service enfance et la désinfection des locaux).

2020, une année fortement impactée par la COVID 19

Mise en place d'un Plan de Continuité de l'Activité (PCA)

Les services de la CCPL ont dû s'organiser pour permettre une continuité de l'activité tout en préservant la santé des agents au travail (mise en place du télétravail et protection pour les agents restant sur site).

Les notes adressées au Président du CHSCT pour le tenir informé des mesures prises par la collectivité ont été intégrées dans le Document Unique comme le prévoit la réglementation.

2 cas de COVID avérés ont été répertoriés au siège administratif. Les locaux concernés ont bénéficié d'un traitement aux UV.

Formation

Suite aux conditions sanitaires imposées par la COVID 19, les formations prévues en intra et en union, au titre de l'année 2020, ont été reportées en 2021.

Les exercices d'évacuation incendie ont été reportés.





Entretien de la route et création d'un passage piéton sécurisé rue du Levant

LES SERVICES TECHNIQUES

Une équipe polyvalente

Les Services Techniques (ST) sont composés de 21 agents. Cette équipe polyvalente travaille en transversalité avec l'ensemble des services de la CCPL et des communes membres.

Leurs missions sont diverses. Ils interviennent sur l'intégralité des bâtiments intercommunaux (Siège, Ambrussum, Enfance, Pôle entreprendre, Viavino, CIAS, MLI...) afin d'en assurer l'entretien, les contrôles obligatoires et également le nettoyage. Dans un contexte sanitaire particulier, les ST ont été très sollicités notamment pour l'entretien et la désinfection des locaux 2 fois/jour.

D'autre part, les ST assurent de nombreux services auprès des communes, comme la livraison et l'installation de matériel de prêt (tables, chaises, tribunes et barrières taurines...) ainsi qu'un service de débroussaillage auprès des petites communes du territoire de début avril à fin novembre.

En outre, ils gèrent l'aire d'accueil des gens du voyage et le site de broyage des végétaux dont la fréquentation a fortement augmenté. Les agents ont donc été davantage mobilisés pour accueillir les particuliers et professionnels en toute sécurité.

Leur mission consiste également au suivi et à l'entretien des 10 Zones d'Activités Économiques du territoire

(passation et suivi des marchés publics, voirie, espaces verts, éclairage public, nettoyage...) mais aussi du PEM (Pôle d'Échange Multimodal). Deux agents assurent par ailleurs la conduite du « bus des enfants ».

L'ensemble des agents sont régulièrement mobilisés sur les événements organisés par la CCPL (inaugurations, Marchés de producteurs...) en se chargeant de la logistique technique (livraison et installation du matériel, achats, nettoyage...).

En fin d'année 2020, les ST ont assuré la remise en état provisoire de la déchèterie de Saturargues afin que celle-ci puisse accueillir les particuliers des communes du nord.

Le prêt de matériel :

En 2020, compte tenu du contexte sanitaire, de nombreuses manifestations ont dû être annulées. Seulement 6 événements ont bénéficié de l'appui des services techniques en termes de prêt de matériel :

Boisseron	1 manifestation
Lunel-Viel	1 manifestation
Marsillargues	3 manifestations
Saint-Nazaire de Pézan	1 manifestation

UNE COMMUNICATION PUBLIQUE, AU SERVICE DES PUBLICS

La communication du Pays de Lunel accompagne les politiques publiques conduites par la collectivité et décidées par le conseil communautaire. Sa mission est de porter à la connaissance des habitants les différents enjeux, les décisions, les réalisations initiées sur le territoire par les élus.

Au-delà de cette mission, elle joue un rôle important de service public pour contribuer aux changements de comportements en matière d'environnement, de santé, de vivre ensemble et touche à tous les domaines de la vie quotidienne.

En 2020, son calendrier a été complètement bouleversé par la crise sanitaire et sa mission de service public encore plus mise en évidence.

Une crise sanitaire qui a fortement impacté l'activité du service communication en 2020



Le service communication a été fortement mobilisé à partir du mois de mars pour faire face à l'urgence d'informer les habitants sur l'impact de la crise sanitaire sur les services de la Communauté de Communes. Une cellule de crise a été immédiatement mise en place. Elle s'est réunie tous les jours en conférence téléphonique de 9h à 10h et était composée des directions ville/interco, services sociaux ville, police municipale et police de l'environnement, direction de la communication ville/interco.

Le service communication a ainsi produit l'ensemble des outils d'information des agents, signalétique des bâtiments, fonctionnements des services aux habitants notamment l'information concernant la gestion des déchets (collectes, déchèteries...), l'accueil des enfants des personnels soignants dans nos ALSH et l'aide aux entreprises. Dans cette période difficile inédite, le service a eu également à cœur de maintenir le lien avec et entre les habitants et de promouvoir les initiatives solidaires notamment par le biais du site et des réseaux sociaux. Les agents du service sont restés mobilisés avec une demande de réactivité exacerbée.

Un soutien aux côtés de la Région

La Communauté de Communes a abondé plusieurs dispositifs mis en place par la Région Occitanie :

- ▶ **Plan Camargue** (aide aux manadiers et éleveurs de chevaux de Camargue) : 42 000 € ont été versés par la CCPL à 10 bénéficiaires
- ▶ **Fonds de solidarité volet 2bis, volet 2, volet 3** : 438 000 € ont été accordés à 329 bénéficiaires ayant subi moins de 50 % de perte de chiffre d'affaires pendant les 3 mois de confinement

Une enveloppe de 152 082 € a été confiée à la Région Occitanie :

- ▶ **Participation au fonds national de solidarité volet 2** : 29 bénéficiaires pour 58 000 €
- ▶ **Fonds partenarial LOCCAL** (aides à l'avance remboursable, aides à l'investissement d'équipement sanitaire et aides au paiement du loyer pour novembre 2020) : environ 70 bénéficiaires pour 94 082 €

La communication au service du tissu économique

Plusieurs dispositifs de communication ont été mis en place pour aider les entreprises :

- ▶ **Publicité sur la hotline du service développement économique**, innovation et agriculture afin d'orienter les chefs d'entreprises vers les différents dispositifs d'aide, répondre à leurs questions et afficher notre soutien. Campagne déclinée en annonce presse dans Midi Libre et affiche abribus.
- ▶ **Encart Midi libre** sur les aides et le fonds de solidarité
- ▶ **Rubrique sur la page Facebook du Pays de Lunel** : « Les acteurs du Pays de Lunel sont formidables ! » pour mettre en lumière les entreprises qui ont su se réorganiser pour faire face à la situation.
- ▶ **Newsletter hebdomadaire pendant le confinement** à destination des entreprises du territoire afin de les informer sur les dispositifs et mettre en lumière les initiatives.

RÉOUVERTURE DES DÉCHÈTERIES DU PAYS DE LUNEL COVID 19

Marillargues
Chemin du Parc
Du lundi au samedi de 8h à 19h

Lunel
Chemin du Parc
Du lundi au samedi de 8h à 19h

Les déchets verts
Vous pouvez vous rendre directement à Marillargues sur la place-forme de l'Étang du Parc de Lunel

Les papiers
Les cartons plats (moins de 10 cm de hauteur) sont acceptés. Vous pouvez prendre contact avec le centre des déchets à Marillargues au 04 67 71 53 30

La ferraille
Rassemblez de la ferraille sur RDV au 0 800 034 400

Les bons gestes à la maison pour préserver la santé des agents de collecte et de tri
Pour les sacs poubelles, il est demandé aux particuliers de plier dans les sacs poubelles réalisés et disposer d'un système de fermeture fonctionnel.

Les sacs doivent être méticuleusement étiquetés puis conservés 24h avant d'être jetés dans le bac gris.
Ne jamais mettre ces déchets dans le bac jaune !

Important ! Pour les professionnels, les déchèteries sont accessibles à partir de 7h. Pour des raisons sanitaires, la déchèterie de Marillargues reste fermée.

Communes autorisées à se rendre en déchèterie sur présentation de la carte :
Gagnac (1) Gagnac (2) Gagnac (3) Lunel (1) Lunel (2) Lunel (3) Marillargues (1) Marillargues (2) Marillargues (3) Saint-Jean (1) Saint-Jean (2) Saint-Jean (3) Saint-Jean (4) Saint-Jean (5) Saint-Jean (6) Saint-Jean (7) Saint-Jean (8) Saint-Jean (9) Saint-Jean (10) Saint-Jean (11) Saint-Jean (12) Saint-Jean (13) Saint-Jean (14) Saint-Jean (15) Saint-Jean (16) Saint-Jean (17) Saint-Jean (18) Saint-Jean (19) Saint-Jean (20) Saint-Jean (21) Saint-Jean (22) Saint-Jean (23) Saint-Jean (24) Saint-Jean (25) Saint-Jean (26) Saint-Jean (27) Saint-Jean (28) Saint-Jean (29) Saint-Jean (30) Saint-Jean (31) Saint-Jean (32) Saint-Jean (33) Saint-Jean (34) Saint-Jean (35) Saint-Jean (36) Saint-Jean (37) Saint-Jean (38) Saint-Jean (39) Saint-Jean (40) Saint-Jean (41) Saint-Jean (42) Saint-Jean (43) Saint-Jean (44) Saint-Jean (45) Saint-Jean (46) Saint-Jean (47) Saint-Jean (48) Saint-Jean (49) Saint-Jean (50) Saint-Jean (51) Saint-Jean (52) Saint-Jean (53) Saint-Jean (54) Saint-Jean (55) Saint-Jean (56) Saint-Jean (57) Saint-Jean (58) Saint-Jean (59) Saint-Jean (60) Saint-Jean (61) Saint-Jean (62) Saint-Jean (63) Saint-Jean (64) Saint-Jean (65) Saint-Jean (66) Saint-Jean (67) Saint-Jean (68) Saint-Jean (69) Saint-Jean (70) Saint-Jean (71) Saint-Jean (72) Saint-Jean (73) Saint-Jean (74) Saint-Jean (75) Saint-Jean (76) Saint-Jean (77) Saint-Jean (78) Saint-Jean (79) Saint-Jean (80) Saint-Jean (81) Saint-Jean (82) Saint-Jean (83) Saint-Jean (84) Saint-Jean (85) Saint-Jean (86) Saint-Jean (87) Saint-Jean (88) Saint-Jean (89) Saint-Jean (90) Saint-Jean (91) Saint-Jean (92) Saint-Jean (93) Saint-Jean (94) Saint-Jean (95) Saint-Jean (96) Saint-Jean (97) Saint-Jean (98) Saint-Jean (99) Saint-Jean (100)

www.paysdelunel.fr
0 800 034 400

APPELEZ-NOUS !

DIRECTION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE INNOVATION ET AGRICULTURE

06 49 17 55 16
ou
06 63 66 56 01
deveco@paysdelunel.fr

Chefs d'entreprise, artisans, commerçants, agriculteurs, professions libérales, auto-entrepreneurs du Pays de Lunel,
vous avez besoin d'un conseil ou d'un accompagnement face à la crise sanitaire actuelle ?

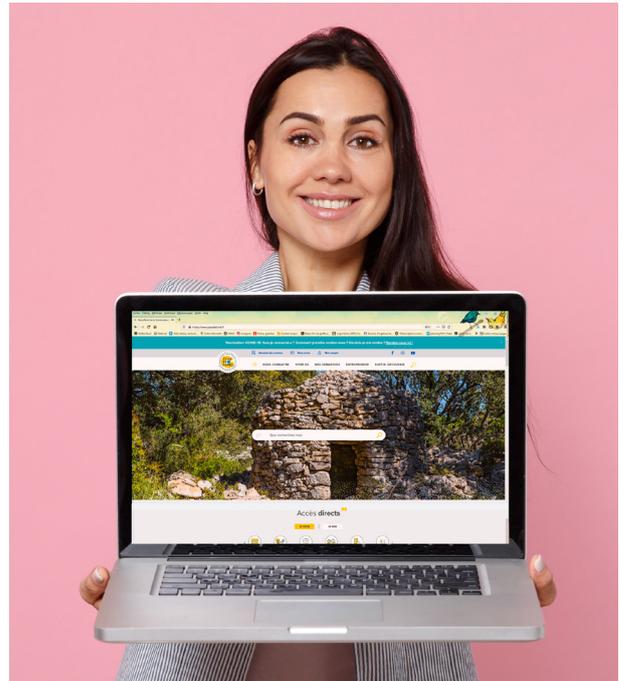
La Communauté de Communes se mobilise pour vous apporter son soutien

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUNEL
www.paysdelunel.fr

La communication numérique

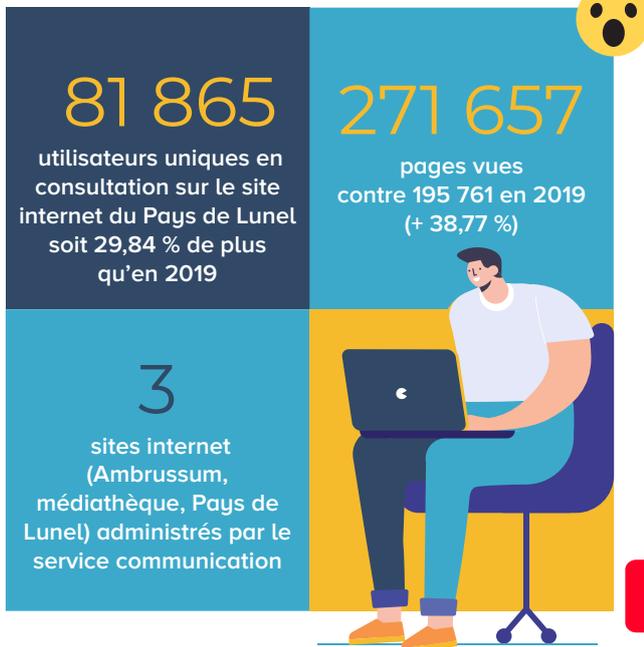
Une assistance à maîtrise d'ouvrage avait été menée en 2019 pour clarifier les orientations à donner à la communication numérique, notamment via le site internet. Les sites internet ALSH et Via Innova ont ainsi été réintégrés au portail Pays de Lunel pour plus de visibilité de notre compétence développement économique, pour faire bénéficier à ses services du référencement du site institutionnel, pour une meilleure administration de cet outil et pour un meilleur référencement notamment grâce au responsive design. L'année 2020 a donc été consacrée à la refonte du site institutionnel. **C'est la Société Inovagora qui a obtenu le marché en janvier 2020.**

(Le nouveau site internet a été mis en ligne en janvier 2021)



Le nouveau site internet de la Communauté de Communes

En chiffres :



Les newsletters :

La Communauté de Communes propose 6 newsletters à l'abonnement : éco, actus du territoire, mag', PEM, Ambrussum et prévention déchets.

En chiffres :



Les réseaux sociaux



Les relations presse

Les orientations données aux relations presse ont fortement été colorées par la crise sanitaire, les journalistes étant très soucieux de rendre compte à leurs lecteurs de l'actualité chaude du territoire.

Ce sont 128 articles qui sont parus dans Midi Libre traitant de l'actualité du territoire.

INFORMATIQUE

Le service informatique se consacre à 2 missions principales :

- > Les études et les conseils au bénéfice des services et des élus
- > La maintenance préventive et curative des matériels informatiques.

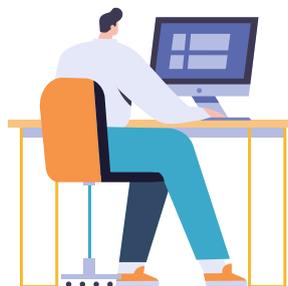
Gestion administrative et technique du parc :



Projets significatifs en 2020

La priorité a été donnée aux adaptations des systèmes au télétravail. La majorité des projets a été reportée exceptés :

- > Opération de désaturation et modernisation de la baie informatique du siège administratif
- > Reconditionnement d'anciens postes pour don aux écoles de l'intercommunalité. **Au total, 35 ordinateurs, 34 écrans et 5 ordinateurs portables ont été distribués.**



Une réactivité accrue lors du premier confinement

En étroite collaboration avec la Direction Générale, le service informatique a pu mettre à disposition **14 nouveaux ordinateurs portables et 11 ordinateurs portables reconditionnés à destination des services identifiés comme essentiels**, lors du confinement généralisé de mars 2020.

Couplées à une solution logicielle rendant le télétravail possible en toute sécurité, les opérations techniques orchestrées en moins de 15 jours ont contribué à maintenir l'activité de la Communauté de Communes, au service de tous les administrés.

Par ailleurs, le service support a pu maintenir son activité sans aucune interruption de service.

FINANCEMENTS ET PARTENARIATS

Un service dédié à l'accompagnement financier des projets du territoire et à la politique contractuelle avec ses partenaires

Stratégie européenne 2014-2020

Volet Urbain

Depuis 2016, la CCPL est porteuse d'un dispositif de financement européen Approche Territoriale Intégrée volet Urbain et bénéficie ainsi de 3,2 millions de fonds FEDER (Fonds Européen pour le Développement de l'Économie régionale) mobilisables jusqu'en 2020 autour de deux axes stratégiques :

- ▶ Mobilité urbaine multimodale durable
- ▶ Revitalisation et aménagement des quartiers prioritaires

Sur ce dispositif, **l'année 2020 est marquée par la programmation du dernier projet « Liaison cyclable entre le PEM et la voie verte de Lunel à Marsillargues »**. La totalité des crédits FEDER disponibles sur ce programme est ainsi engagée. Au cours de l'année, les demandes de paiement d'acomptes et le suivi de la réalisation des opérations se sont poursuivis.



En 2020, l'état d'avancement de ce programme s'établit donc ainsi :

Opération	Montant FEDER	État d'avancement
Pôle d'Échange Multimodal de Lunel	2 239 843 €	Programmé en 2 volets : Études et travaux ; Volet études soldé ; 1 ^{er} acompte de 482 166.50 € et 2 ^e acompte de 1 098 648.70 € perçus en 2020
RN113 : Volet liaisons douces	302 806 €	Programmé en 3 tranches soldées ; Solde payé en 2020 avec une légère sous réalisation d'opération.
Projet mobilités douces à définir en 2020	58 063 €	Dossier programmé au sein de l'ATI fin 2020 ; En cours d'instruction et de réalisation.
Création de la place Louis Rey	459 500 €	Programmé en 1 tranche soldée en 2019
L'ALSH maternel	109 777 €	En instruction et réalisation en 2020
Total	3 169 989 €	



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

Volet Rural

Grâce au partenariat mené avec ses voisins gardois au sein du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Vidourle Camargue (PETR Vidourle Camargue) la CCPL a pu se positionner sur deux programmes de financement européen :

LEADER (Liaison Entre Actions du Développement de l'Économie Rurale) permettant d'obtenir du FEADER (Fonds Européen Agricole pour Développement Rural) pour des porteurs de projet publics et privés et l'Approche Territoriale Intégrée volet rural (permettant d'obtenir du FEDER Fonds Européen de Développement Régional).

Le territoire de la CCPL a ainsi bénéficié d'environ 725 000 € de fonds européens pour 23 projets dont 8 projets portés par la CCPL directement, 12 projets portés par les communes de la CCPL et 4 projets en faveur des entreprises du territoire.

Les nouveaux dossiers 2020 avec le montant de fonds européens obtenus sont :

- ▶ **Nouvelles arènes de Saint-Christol**, Commune d'Entre-Vignes 50 000,00 €
- ▶ **Acquisition d'un logiciel pour le Musée Médard**, Commune de Lunel 3 480,00 €
- ▶ **Compensation du handicap visuel et auditif au Musée d'Ambrussum**, Communauté de Communes du Pays de Lunel 10 704,16 €
- ▶ **Arènes San Juan**, Commune de Lunel, augmentation de 3 116 € de l'enveloppe attribuée initialement pour atteindre 28 811,48 € d'aide LEADER

(À savoir que ces données ne prennent pas en compte les montants de cofinancement nationaux associant souvent État, Région, Département qui représentent en moyenne 30 à 40% du coût total des projets)

Les partenariats nationaux et régionaux

La CCPL, attentive aux partenariats qui lui sont proposés, travaille à rendre les plans d'actions contractuels opérationnels. Chaque année de nouveaux projets se voient ainsi financés à travers des contractualisations État et Région.

Contrat Bourg-Centre : Après un gros travail de fond réalisé en 2019 avec les communes éligibles au contrat Bourg-

Centre en partenariat avec la Région et le PETR Vidourle-Camargue, ce travail collaboratif s'est concentré en 2020 sur l'accompagnement des communes de Boisseron et de Marsillargues. **Ainsi, l'ensemble des communes éligibles sont maintenant intégrées au dispositif : Boisseron, Entre-Vignes, Lunel, Lunel-Viel, Marsillargues et Saint-Just.**

Contractualisation avec l'État : La CCPL intègre le contrat de ruralité du PETR Vidourle Camargue qui a été signé le 19 avril 2017, un des rares contrats interdépartementaux. Il permet l'accès à 2 dotations : DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et DETR (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux) et ses cofinancements Département et Région sur des thématiques variées telles que : l'accessibilité des services et des soins, le développement de l'attractivité, la stimulation de l'activité des bourgs centres, le développement du numérique, de la téléphonie mobile, renforcement de la mobilité, la transition écologique, la cohésion sociale, l'eau et assainissement des collectivités ...

Pour 2020, ces 2 dotations ont permis de financer plusieurs projets sur le territoire pour plus de 1.7 millions d'euros :

▶ ENTRE-VIGNES

- Réhabilitation de l'annexe de la mairie 52 160 €
- Aménagement et qualification de l'espace public touristique et de loisirs des Platanes 150 075 €
- Réhabilitation du bâtiment médiathèque 107 000 €

▶ GARRIGUES

- Rénovation de la porte de la mairie et de l'école 7 750 €

▶ LUNEL

- Mise en accessibilité des 6 écoles 260 000 €

▶ MARSILLARGUES

- Création d'une salle périscolaire à l'école maternelle Ernest Renan 255 885 €

▶ VILLETTELLE

- Construction d'un restaurant scolaire et d'une ALP 355 586 €

▶ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUNEL

- Rénovation du parc de déchèteries : déplacement de la déchèterie de Saturgues à Villetelle 575 938 €

Par ailleurs, la pandémie COVID-19, les impératifs liés au changement climatique et la volonté de l'État de répondre aux besoins locaux au plus près des territoires conduisent la collectivité et les services préfectoraux à travailler sur une nouvelle forme de contractualisation proposée par l'État : le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Écologique). Si ce contrat évolutif prendra son ampleur en 2021, les premiers travaux ont déjà permis à la CCPL de bénéficier du fonds de relance à hauteur de 304 603 € pour la création d'un aménagement cyclable entre Lunel et Marsillargues par la réutilisation de la ligne ferroviaire désaffectée.

Partenariat Contrat de Ville : La CCPL, en tant que partenaire signataire du contrat de ville de Lunel, participe aux projets sur la thématique du développement économique et de l'emploi et a ainsi contribué au financement de :

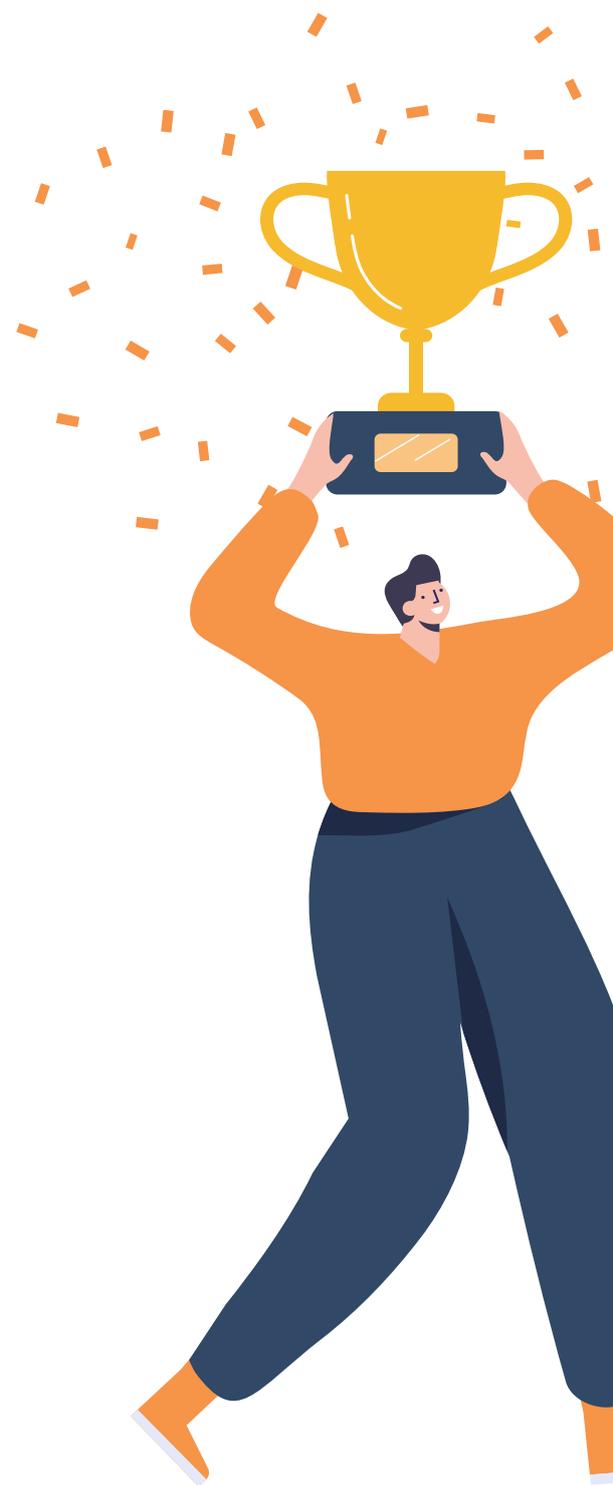
- ▶ **l'association Acteurs** pour l'opération @xé-cible dont le but est de mettre en relation les jeunes avec les institutions et les entreprises,
- ▶ **l'AIIRDIE** pour une action nouvelle dont l'objectif est de renforcer l'accompagnement des porteurs de projet résidant en QPV (Quartier Prioritaire de la Ville) ou ayant un projet en QPV pour en assurer le financement
- ▶ **l'association FACE Hérault** pour l'opération de découverte du monde professionnel en partenariat avec le collège mistral et le lycée Louis Feuillade.



Les chiffres clés :

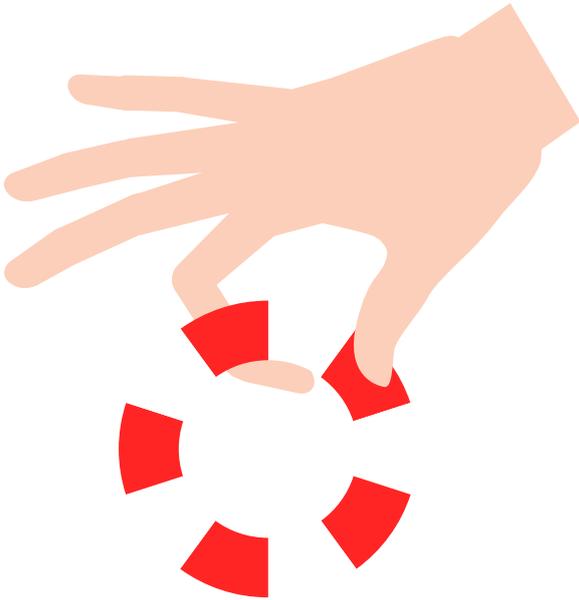
Plus de 2 millions d'euros de subventions notifiées en 2020 à la CCPL par l'Europe, l'État, la Région et le Département (ce chiffre ne concerne que les subventions obtenues par l'intercommunalité en tant que porteur de projet, il ne tient pas compte des subventions obtenues par les communes et porteurs de projet accompagnés par le service). Elles sont essentiellement le fruit des dossiers de demande de subvention déposés en 2019.



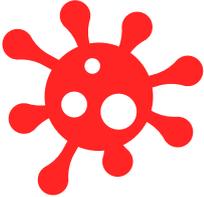


LE PAYS DE LUNEL EN ACTION





2020,
BLACK OUT
POUR L'ÉCONOMIE :
LA CCPL AU CHEVET
DE SES ENTREPRISES



LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Une année marquée par la Covid-19

La crise sanitaire a touché de plein fouet l'économie. La Communauté de Communes s'est donc mobilisée pour soutenir ses entreprises.

Plusieurs actions ont été mises en place :

- ▶ une cellule téléphonique de crise dédiée aux entreprises
- ▶ un résumé mis à jour des aides économiques sur le site internet du Pays de Lunel
- ▶ des ateliers en ligne,
- ▶ le paiement rapide des factures,
- ▶ la prolongation des délais d'exécution des marchés en cours, pas d'application de pénalités si l'entreprise ne pouvait pas exécuter le marché du fait des restrictions d'activité
- ▶ l'exonération de CFE sur les mois de confinement : 178 bénéficiaires pour une somme de 73 864 €
- ▶ l'exonération de loyer pour les entreprises locataires de la CCPL : 19 336,58 € pour 8 bénéficiaires de mars à septembre 2020 et 6 738,44 € HT pour 12 bénéficiaires en novembre

Les agents de la direction du développement économique ont conseillé et orienté 250 entreprises dont 46 entreprises de plus de 50 salariés pendant les mois de confinement et ont assuré un suivi des entreprises en lien avec la CCI.



Le service développement économique a vu l'arrivée de nouveaux agents sur des postes existants : une chargée d'affaires, un agent d'accueil et un chargé de mission SIG pour développer les potentiels pour le Pays de Lunel : migration de Veremap vers Vmap et formation des agents communaux.



Par ailleurs, Via Innova a été labellisée French Tech Tremplin et accompagne à ce titre un porteur de projet. La CCPL poursuit son adhésion à la French Tech pour 2021 et 2022.

Un soutien aux côtés de la Région

La Communauté de Communes a abondé plusieurs dispositifs mis en place par la Région Occitanie :

- ▶ **Plan Camargue** (aide aux manadiers et éleveurs de chevaux de Camargue) : 42 000 € ont été versés par la CCPL à 10 bénéficiaires
- ▶ **Fonds de solidarité** volet 2bis, volet 2, volet 3 : 438 000 € ont été accordés à 329 bénéficiaires ayant subi moins de 50 % de perte de chiffre d'affaires pendant les 3 mois de confinement

Une enveloppe de 152 082 € a été confiée à la Région Occitanie :

- ▶ **Participation au fonds national de solidarité** volet 2 : 29 bénéficiaires pour 58 000€
- ▶ **Fonds partenarial LOCCAL** (aides à l'avance remboursable, aides à l'investissement d'équipement sanitaire et aides au paiement du loyer pour novembre 2020) : environ 70 bénéficiaires pour 94 082 €

> Soutien à la création d'entreprises au travers du guichet unique d'accueil, d'accompagnement et de financement des projets de création-reprise d'entreprise

- ▶ Participation aux comités d'octroi de prêt d'honneur portés par la plateforme Initiative Hérault Est :
 - > **23 créations ou reprises d'entreprise** financées en 2019 ;
 - > **26 prêts accordés** pour un montant de 209 000€ ;
 - > **création directe de 44 emplois**
- ▶ **Signature d'une convention partenariale avec l'ADIE** pour accompagner 10 personnes en 2021 ; participation de la CCPL à hauteur de 5 000 €
- ▶ **Copilotage avec l'association BGE Pays de Lunel du « Challenge Entreprendre en Pays de Lunel »** : 15 porteurs de projet et entrepreneurs accompagnés pendant 7 mois avec 4 prix (création du prix Initiative Hérault Est)



Les lauréats des Trophées de l'économie 2020 : « Mon Coach Brico », « L'instant Bocal » et « Le vestiaire d'Alex »

> Animation du réseau économique et participation à des événements/concours

- ▶ **Digitalisation de l'accompagnement des entreprises :** la visioconférence et les webinaires

- ▶ **Participation au Forum du Financement** le 12 mars organisé par la CCI (7 entreprises reçues)

- ▶ **1 Club pro** le 5 mars sur la thématique "Se créer un réseau influent et muscler ses canaux d'acquisition client" à St-Sériès avec 52 entreprises présentes.

- ▶ **4 Matinales du Pôle** dont 3 en visio sur différents thèmes : les règles clés pour éviter de couler son entreprise, piloter sa trésorerie pour mieux préparer sa relance, la RGPD, optimisation fiscales et sociales. Entre 20 et 30 entreprises ont participé aux webinaires.

- ▶ **Création des Trophées de l'économie :** 14 candidats et 3 lauréats récompensés le 7 octobre. Relance des candidatures pour la 2^{de} édition en décembre 2020.

- ▶ **Participation au Salon de l'emploi** à Lunel le 8 octobre.

- ▶ **Participation au salon Place créative à Montpellier** sur le stand de Réso IP+ by Ad'occ en décembre 2020 en visioconférence.

- ▶ **Participation à l'opération de soutien au commerce local** City Foliz lancée en décembre 2020 avec une enveloppe de 24 000 € de la CCPL pour abonder les 35 000 € de cagnotte du territoire (cofinancement de la Région)

> Aide à la recherche de solutions d'implantation (locaux, foncier, pépinière Via Innova Pays de Lunel)

- ▶ **118 demandes traitées en 2020 :** 28 % pour la recherche de terrain et 72% pour la recherche de local/bureau 72 %. 43 % des demandes proviennent de l'extérieur du Pays de Lunel.

- ▶ **Gestion de 30 locataires sur l'ensemble du parc** immobilier privé de la collectivité.

- ▶ **Le dispositif des aides à l'immobilier d'entreprises.** Depuis 2018, la CCPL a mis en place, sur son territoire, un régime d'aide à l'immobilier d'entreprise, en plus du régime d'aide de la Région Occitanie. Instauré en novembre 2018, il a pour but d'apporter une aide supplémentaire aux entreprises ayant des projets d'achat de terrain ou de local d'activités.

> Aménagement, entretien et gestion des Zones d'Activités Économiques intercommunales

- ▶ **Gestion de 10 Zones d'Activités Économiques**

- ▶ **Zone des Termes : démarrage des travaux** pour ABD Déménagement et Calipage (livraison en 2021). Les entreprises SandTech et Portalp sont en activité.

- ▶ **La ZAE Les Portes du Dardailon** entre Lunel et Lunel-Viel se poursuit avec les études techniques. La CCPL nécessite 30 ha de terrains pour les mesures de compensation liées à la destruction d'espèce protégée. 12 ha ont été trouvés.

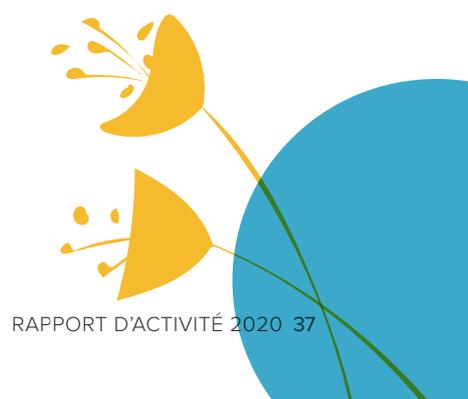
> Appui au montage de projets innovants et ambitieux au sein de l'incubateur/ pépinière Via Innova



> Soutien financier et technique à des structures dédiées à l'emploi, à l'insertion par l'activité économique et à la formation

► Participation aux comités techniques et de pilotage du PLIE (choix des opérateurs, suivi des actions, suivi budgétaire...)

► Participation au suivi technique des actions identifiées dans l'axe « Accès à l'emploi et à la formation Développement économique » du Contrat de Ville 2015/2020.



UNE AGRICULTURE QUI CRÉE DU LIEN ET DE L'EMPLOI

Face à l'arrêt de l'économie, les agriculteurs ont rencontré des difficultés pour rencontrer leurs clients et vendre leurs produits. La Chambre d'Agriculture a proposé la création d'un drive fermier pour permettre aux habitants de se réappropriier les circuits courts des produits locaux. À partir du 21 mai 2020, la CCPL a mis à disposition gratuitement la boutique de Viavino et le matériel nécessaire, chaque jeudi après-midi pour la confection des paniers et le drive. Cette action perdure depuis.

738 commandes ont été passées en 2020 auprès de 40 producteurs. Le drive s'est ensuite pérennisé avec **24 producteurs réguliers et diversifiés** (fruits, légumes, fromage, vin, volaille, œufs, viande de bœuf, de taureau, miels, huile d'olive, coquillages, pain, riz, escargots, pain, fleurs).

Des actions en lien avec la Chambre d'Agriculture

En 2020, l'action de labellisation des domaines viticoles "Bienvenue à la Ferme" s'est poursuivie avec une pré-visite du domaine Haut Courchamp.

Afin de permettre à la Chambre d'Agriculture (CA) de l'Hérault d'assurer l'accompagnement et aux porteurs de projet de bénéficier de ces services, le Pays de Lunel a souhaité prendre en charge la différence de coût. En 2020, la Chambre d'agriculture de l'Hérault a accompagné 4 porteurs de projets à l'installation au travers de la prestation « accompagnement à l'émergence de projet » auprès de 3 projets d'installation (viticulture, élevage bovin et céréales, horticulture) pour un montant de 4 776 €.

Afin de construire une politique agricole, la CCPL a commandé un diagnostic agricole à la CA34 d'un montant de 28 500 € dont 20 000 € financés par la CCPL. Le diagnostic a été présenté aux élus et a permis d'étoffer le volet agricole du SCOT.

Des permanences juridiques trimestrielles de la CA au Pôle entreprendre ont été reportées en raison des contraintes sanitaires.

Des opérations grand public reconduites

L'Hérault de Ferme en Ferme

Comme chaque année depuis 2013, la CCPL a participé au financement de l'opération à hauteur de 1 500 €. Initialement prévu en avril, l'évènement a été reporté au 3 et 4 octobre 2020. 1 111 personnes ont visité les 6 fermes du circuit du Pays de Lunel.



De ferme en ferme

4 Marchés de Producteurs de Pays

Dans le cadre de leur partenariat, la Communauté de Communes et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault ont reconduit ces marchés qui ont eu lieu au Parc Jean Hugo à Lunel. Les retours des participants ont été très positifs aux 14 agriculteurs présents (dont 4 du Pays de Lunel).



Marché de Producteurs de Pays dans le Parc Jean Hugo



APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

Instruction

Ce service mutualisé est mis à disposition des communes par le biais d'une convention sur la période 2016-2020. Des permanences sont assurées dans les communes tous les quinze jours sur rendez-vous.

En 2020, le service ADS a fait évoluer l'offre aux administrés en mettant en place la saisine par voie électronique pour les autorisations du droit des sols, dispositif proposé à l'ensemble des communes entrant dans le cadre de la convention de mise à disposition.

Au cours de cette année, le service a instruit les autorisations d'urbanisme pour 10 communes : Boisseron, Garrigues, Lunel-Viel, Marsillargues, Entre-Vignes, Saint-Just, Saint-Nazaire de Pézan, Saint-Sériès, Saturargues, Saussines.

Évolution du nombre de Permis de construire

	2019	2020
BOISSERON	15	18
ENTRE-VIGNES	22	11
GARRIGUES	5	1
LUNEL-VIEL	37	25
MARSILLARGUES	40	28
SAINT-JUST	11	10
SAINT-NAZAIRE DE PÉZAN	5	7
SAINT-SÉRIÈS	30	10
SATURARGUES	8	13
SAUSSINES	8	16
TOTAL	158	180



Conformité

175 dossiers ont été pris en compte pour :

- ▶ Des contrôles de conformité à l'achèvement des travaux
- ▶ Des demandes de rapports de constatation
- ▶ Des PV d'infraction au code de l'urbanisme

En quelques chiffres :



Répartition des dossiers par commune :

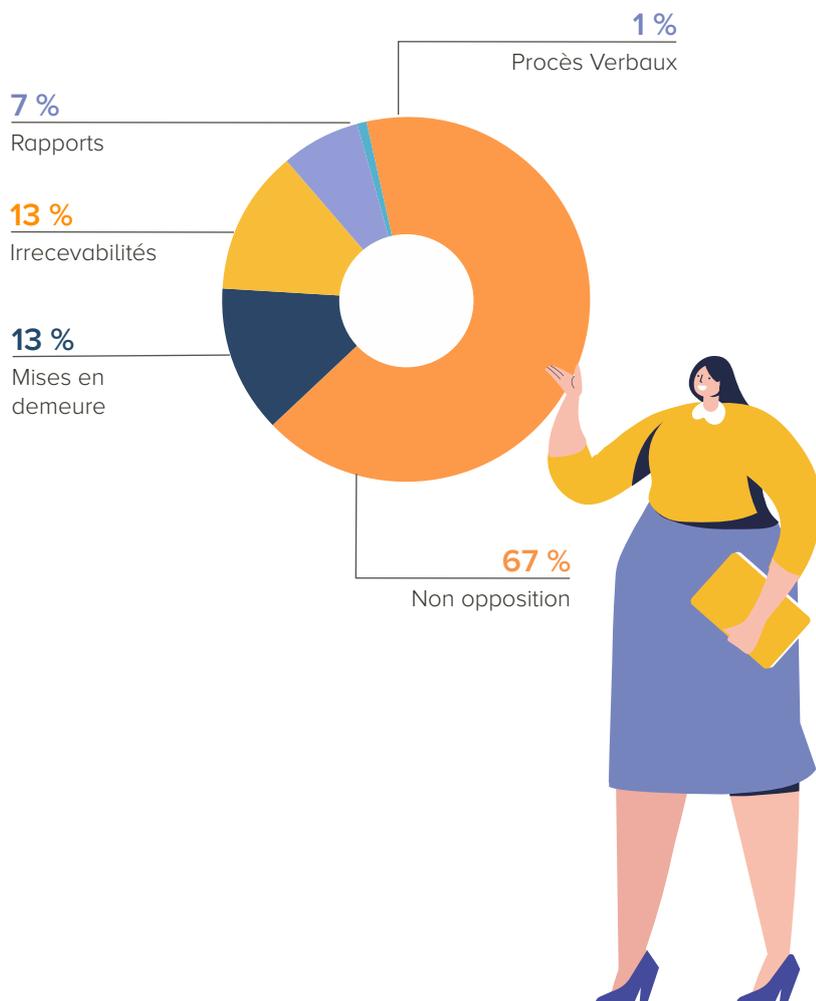
BOISSERON	27 dossiers
ENTRE-VIGNES	8 dossiers
GARRIGUES	5 dossiers
LUNEL-VIEL	37 dossiers
MARSILLARGUES	18 dossiers
SAINT-JUST	37 dossiers
SAINT-NAZAIRE DE PÉZAN	3 dossiers
SAINT-SÉRIÈS	17 dossiers
SATURARGUES	11 dossiers
SAUSSINES	7 dossiers



Résultats du traitement des dossiers :



Répartition par résultats





LE PROGRAMME D'INTERÊT GÉNÉRAL

Le Conseil de communauté a validé la participation de la Communauté de Communes du Pays de Lunel au Programme d'Intérêt Général nommé « Hérault Rénov' » visant à l'amélioration d'ensembles immobiliers ou de logements privés dans des zones urbaines et rurales.

Une convention mettant en œuvre ce dispositif a été signée par le Conseil Départemental de l'Hérault, l'État, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or, la Communauté de Communes le Clermontois, la Communauté de Communes la Domitienne et la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup ainsi que la Communauté de Communes du Pays de Lunel pour la période 2019-2021.

Au terme du programme (soit 3 ans), ce PIG devrait contribuer à la rénovation de 657 logements dont 117 pour la Pays de Lunel :

- ▶ 531 logements relevant de propriétaires occupants,
- ▶ 81 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés
- ▶ 45 équivalent-logements en copropriété présentant des signes de fragilité.

Ce dispositif doit permettre de lutter contre l'habitat indigne, d'optimiser la rénovation énergétique ainsi que l'autonomie des propriétaires occupants et des locataires.

Le coût total de l'opération est estimé à 13 789 707 € TTC, dont 94 % consacrés pour l'investissement et 6 % pour le suivi-animation.

La participation de la Communauté de Communes du Pays de Lunel devrait s'élever, au total, à 126 864 € TTC pour l'investissement et 13 829 € TTC pour l'animation.



En 2020, 65 dossiers ont été traités pour une participation de la Communauté de Communes du Pays de Lunel s'élevant à 39 927 €.



LE SCOT

La révision du SCOT

La Communauté de Communes s'est engagée dans la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale.

Le SCOT est un véritable projet politique concerté au service des acteurs du territoire et de ses habitants, qui fixe le cadre stratégique en matière d'aménagement du territoire.

L'année 2020 a été consacrée à :

- ▶ la finalisation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement (EIE)
- ▶ l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).





MOBILITÉ FAIRE BOUGER LES LIGNES



PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL

Un équipement structurant pour booster la mobilité

Après 2 ans d'étude, 30 mois de travaux menés sur 5 secteurs en 2 phases successives, la gare de Lunel est devenue un véritable Pôle d'Échange Multimodal grâce à une démarche partenariale. Ce nouvel équipement a été inauguré en septembre 2020.



Objectifs du réaménagement

▶ AMÉLIORER

les conditions d'utilisation et d'accessibilité des différents modes de déplacement

▶ VALORISER

la gare et ses abords

▶ RÉPONDRE

aux besoins des usagers actuels et futurs

Le Parvis haut de la gare



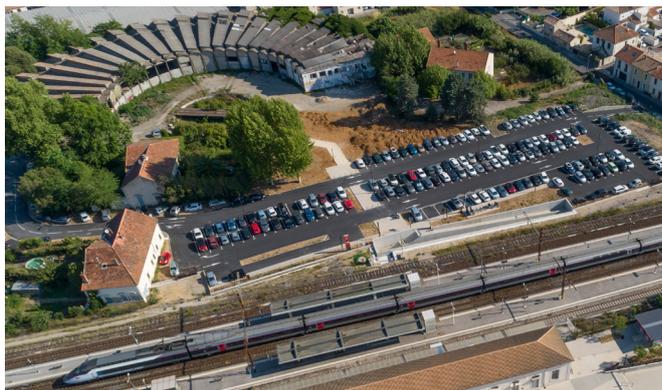
▶ **Un parvis entièrement repensé**, mieux organisé et sécurisé pour permettre à la gare de s'ouvrir sur la ville et ainsi retrouver son rôle d'équipement structurant

▶ **Un réaménagement qui donne la priorité aux piétons**, aux vélos et aux personnes en situation de mobilité réduite

▶ **Permettre aux voyageurs de s'orienter** de manière intuitive en facilitant les accès (large escalier, rampe, ascenseur)



Le parking nord



► **Un espace de stationnement de 145 places** aménagées et gratuites

► **Des accès depuis l'avenue Louis Abric** et le chemin de la Pierre Plantade dont les abords ont été traités sous forme de terrasses paysagères

► **Une zone de dépose-minute**, des stationnements vélos, une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite



La halte routière et le parking sud



► La halte routière est le point central des mobilités qui permet d'articuler des différents modes de déplacement. Mise en service en juin 2020

► Avec ses **6 quais de bus**, la halte routière accueille désormais les 5 lignes des transports intercommunaux ainsi que 5 lignes régionales liO.

► **Un abri-voyageurs pour découvrir le plan du réseau** en plus des différentes informations sur les abribus. Des écrans dynamiques affichent également les horaires des trains et des bus.

► **355 places** sur une emprise de 10 000 m²



La rue de Verdun



- ▶ Un espace public remanié et la création de **larges trottoirs pour les piétons**
- ▶ **Un espace routier doublé** pour une meilleure circulation
- ▶ **Deux zones de dépose minute**
- ▶ Des **accès facilités** vers le parvis haut (escaliers, ascenseur)



Le parvis bas et l'ancienne gare



- ▶ **Une généreuse plateforme de 2 000 m²** aménagée en point de rencontre des usagers, interface avec le centre-ville
- ▶ **Un parvis bas** qui s'étend de part et d'autre du bâtiment de l'ancienne gare, un édifice qui était jusqu'alors peu mis en valeur et sur lequel une réflexion est engagée





Le PEM en chiffres

P **500**
PLACES GRATUITES
et aménagées

50 STATIONNEMENTS
VÉLOS SUPPLÉMENTAIRES
+2 stations de gonflage

TAXIS **2** emplacements
taxi

COVOITURAGE **4** places
de covoiturage

4 PLACES
dédiées aux
personnes à
mobilité réduite

10 LIGNES DE BUS



soit **132** dessertes par jour avec de nombreuses
correspondances avec les TER dont le nombre a été
revu à la hausse avec la mise en œuvre de lignes
Lunel-Sète.



LES TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX DU PAYS DE LUNEL



Davantage de services, plus de correspondances : une offre remaniée en juillet 2020

Depuis son lancement en 2010, le réseau des transports intercommunaux n'a cessé de s'adapter à de nouveaux besoins. De nouveaux véhicules sont rentrés en circulation permettant de répondre aux nouvelles demandes et de réajuster les horaires. Après une phase de confinement qui a nécessité le maintien d'une offre de service minimum, la mise en service du Pôle d'Échange Multimodal et de sa halte routière a permis de remodeler l'offre de transport avec davantage de services, de correspondances avec les trains TER et de dessertes du territoire le connectant à ses voisins. Dès juillet 2020, de nouvelles fiches horaires ont été éditées pour satisfaire ces nouveaux enjeux. Toutefois, sur fonds de crise sanitaire, télétravail et confinements ont participé à une baisse du nombre d'usagers.

Une journée pour (re)découvrir les transports intercommunaux du Pays de Lunel

Grande opération nationale, la Journée du transport public s'est tenue le samedi 19 septembre 2020 à l'occasion de la Semaine européenne de la mobilité. À cette occasion, la Communauté de Communes du Pays de Lunel et liO Hérault Transport ont offert la possibilité de découvrir ou redécouvrir gratuitement les transports intercommunaux... un bon moyen de laisser sa voiture au garage et de prendre de nouvelles habitudes dès la rentrée.



UN SERVICE VERS LES PLAGES PENDANT L'ÉTÉ

Au cours de l'été 2020, la navette vers les plages de La Grande Motte a été mise en place par liO Hérault Transport, 7 jours sur 7, offrant 4 dessertes par jour depuis Lunel et de nombreuses possibilités de correspondance avec les autres communes avec les transports intercommunaux. A contrario des lignes régulières dont la fréquentation a été affectée par la crise sanitaire, cette ligne reliant Sommières à La Grande-Motte, via Lunel, a fait un bond de + 29 % passant de 8 686 (été 2019) à 11 215 passagers (été 2020).

1€ le trajet
avec la carte 10 voyages,
1,60€ le billet 1 voyage



Ligne 632
Sommières > Lunel > La Grande-Motte

Avec liO Hérault Transport
simplifiez-vous
la plage

Horaires
Valables du 20 Juin au 30 août 2020

liO Hérault Transport

+ 29 %
de fréquentation

POUR UN SERVICE DE TRANSPORT ENCORE PLUS ADAPTÉ



Le Groupement pour l'insertion des personnes Handicapées Physiques du Languedoc Roussillon (GIHP-LR), a pour but l'entraide et la défense des personnes atteintes d'un handicap physique (moteur ou sensoriel). À ce titre, le GIHP-LR organise le transport en faveur des personnes handicapées membres de l'association, en vue de satisfaire les besoins de mobilité dans le cadre de loisirs et de déplacements professionnels. Depuis mai 2010, la Communauté de Communes du Pays de Lunel, particulièrement sensible aux buts poursuivis par le GIHP-LR, montre un intérêt certain à soutenir cette action.

Les témoignages exprimés confirment son utilité sociale et soulignent son apport en terme de mobilité pour faciliter la citoyenneté. Le service est orienté vers la prise en charge

de personnes présentant une dépendance importante. Une grande majorité des utilisateurs sont des personnes en fauteuil roulant ou atteintes de cécité. **Le service est ouvert le dimanche, pour permettre toute latitude pour les déplacements 7 jours sur 7, favorisant ainsi l'autonomie des utilisateurs.**

L'année 2020 a nécessité des adaptations pour assurer la continuité d'accompagnement tout en préservant la santé des utilisateurs et des salariés. Alors que le nombre de déplacements était d'environ 100 transports par mois, la fréquentation du service a marqué une légitime baisse avec 599 déplacements assurés (contre 1 102 déplacements en 2019).



Piste cyclable allant de Lunel à la Grande-Motte en longeant le canal

DÉPLACEMENTS DOUX, CRÉER UN MAILLAGE DE PISTES CYCLABLES AMÉNAGÉES ET SÉCURISÉES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes a mis en œuvre une politique de soutien au développement des déplacements utilitaires c'est-à-dire les déplacements du quotidien. Cette aide aux communes prend la forme d'un fonds de concours « aménagements cyclables ». L'objectif principal est de créer un maillage de pistes cyclables aménagées et sécurisées sur l'ensemble du territoire.

Une voie verte de Lunel à Marsillargues

Dans la continuité de cette démarche, la Communauté de Communes porte le projet de voie verte qui reliera les communes de Lunel et de Marsillargues. Il s'agit de l'ancienne voie de chemin de fer de Lunel qui se termine au niveau du pont métallique enjambant le Vidourle, à Marsillargues, sur un linéaire d'environ 3 700 m. Cet aménagement aura une double utilité : loisirs et utilitaires. Après une année consacrée aux études préalables, les travaux ont débuté en décembre 2020. La mise en service est prévue pour l'été 2021.

Qu'est-ce qu'une voie verte ?

Une voie verte désigne un axe de circulation exclusivement réservé aux véhicules non motorisés, c'est-à-dire aux cyclistes, aux rollers mais également aux piétons et aux personnes à mobilité réduite. Autrement dit, elle constitue un aménagement en « site propre », c'est-à-dire totalement séparé des circulations motorisées.

Coût de l'opération : 1 083 510 €

Porté par la Communauté de Communes, ce projet a fait l'objet d'un large partenariat.





AU PLUS PRÈS



DES CITOYENS



LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Taux d'occupation des « appartements de secours »

Occupation Entre-Vignes Saint-Christol	92%
Occupation Saussines	72 %
Occupation Marsillargues	46 %

Repères 2020

Activation du dispositif de mise à l'abri des personnes victimes de violences

9 mises à l'abri de personnes victimes de violences	2 suite à une expulsion locative
0 pour des personnes sans logement	2 activations du protocole « femme victime de violence conjugale » avec mise à l'abri dans un hôtel conventionné pour 3 nuitées

Accompagner les allocataires du RSA

- ▶ En 2020, **702 personnes** ont été suivies par le CIAS dans le cadre du RSA (total Contrat d'Engagement Réciproque + sorties sur la période).
- ▶ Âge moyen des personnes accompagnées au CIAS : **45 ans.**
- ▶ **386 dossiers sociaux** ont été instruits (en majorité concernant le logement suivi de la santé).

Actions collectives participatives

Les référents uniques du CIAS et l'infirmière de l'association Via Voltaire organisent régulièrement des sorties collectives à destination des allocataires du RSA accompagnés par le CIAS. Leur participation est volontaire.





ENFANCE

L'année 2020 a été marquée par la mise à jour de l'organisation interne du service enfance en vue d'apporter :

- ▶ une **structuration** et une meilleure **lisibilité** des interlocuteurs et des publics
- ▶ une **cohérence des modes d'accueil** de 0 à 12 ans du territoire
- ▶ une **transversalité entre les acteurs**

Dans cette optique, le service enfance comporte désormais 3 secteurs.



UN SECTEUR PETITE-ENFANCE 0-3 ANS

- ▶ **Coordination CAF petite-enfance**
& Adjointe petite enfance à mi-temps
- ▶ **Accueil individuel :**
Relais Assistants Maternels (RAM)
- ▶ **Accueil collectif :**
Établissement d'accueil du Jeune Enfant
(crèches et micro crèches communales/ SIVOM)

UN SECTEUR ENFANCE 3-11 ANS

- ▶ **Coordination CAF Périscolaire :**
ALP communaux et SIVOM
- ▶ **Coordination CAF Extrascolaire :**
ALSH intercommunaux
- ▶ **Môm'en'séjours**, séjours 6-11 ans
- ▶ **Accueil des enfants à besoins éducatifs spécifiques** (AEBES)

UN SECTEUR ADMINISTRATIF

- ▶ **Accueil secrétariat**
- ▶ **Assistante/ régisseur**
- ▶ **Remplaçante « administratif »**

L'ensemble du service est composé de **80 professionnels « permanents » issus des métiers de l'éducation spécialisée et de l'animation**. L'équipe pluridisciplinaire est représentée par différents types de profils : agents de service, animateurs, moniteurs-éducateurs, directeurs, coordinateurs, éducateurs de jeunes enfants, responsable de service.

Le service connaît un développement progressif, traduit en 2020 par la création d'un mi-temps de coordination adjoint à la petite enfance et un mi-temps au sein du RAM.

SECTEUR PETITE ENFANCE : LE RELAIS D'ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S (RAM)

Le RAM se déploie sur les 14 communes du territoire tout au long de l'année en proposant des ateliers, des rencontres pour favoriser les échanges entre assistants maternels, parents et enfants. Il accompagne les différents publics grâce à des permanences administratives au service enfance ou délocalisées en accueil physique ou téléphonique.

Le RAM en chiffres :



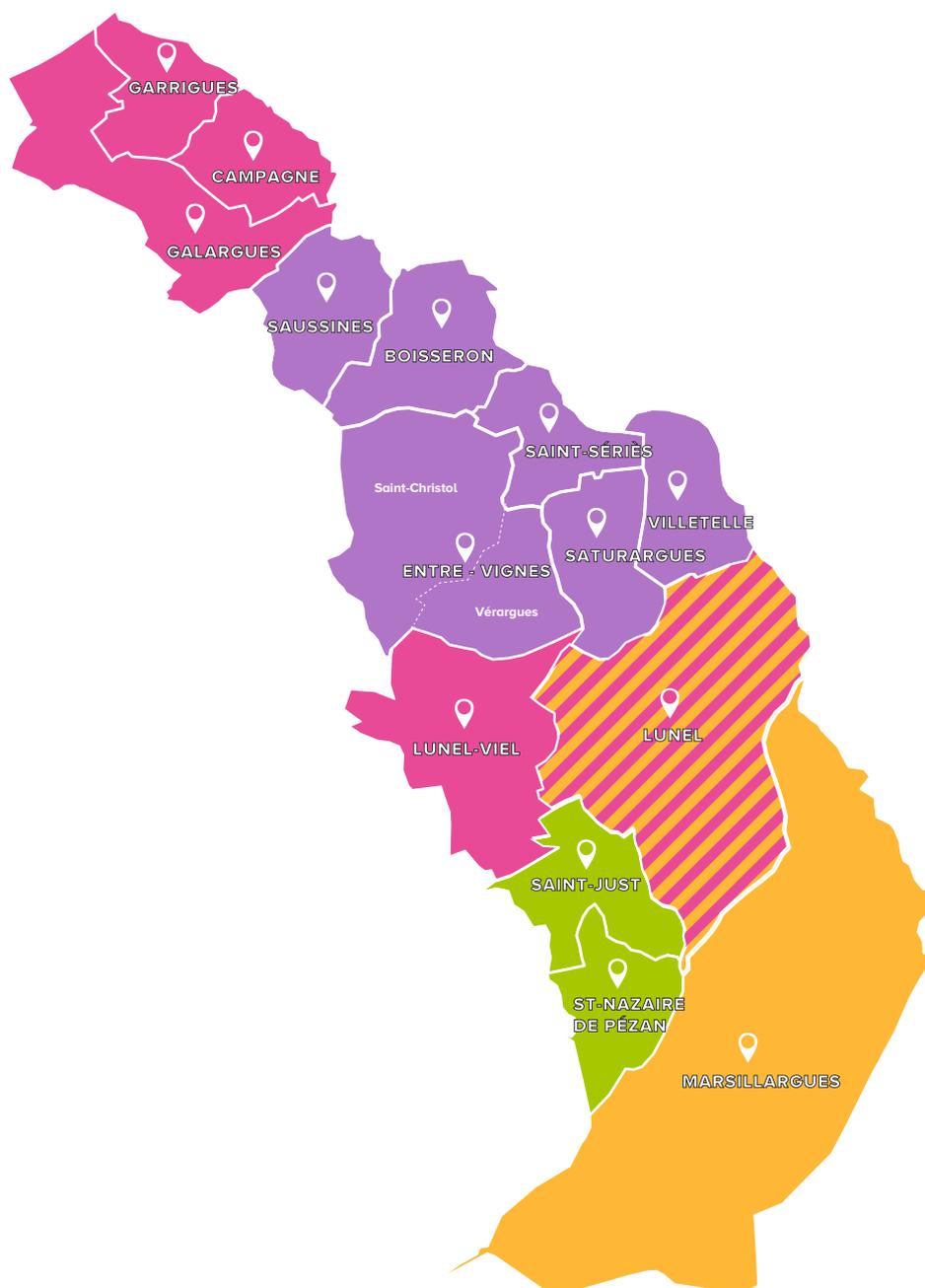
Les animations en direction des assistants maternels :

- ▶ 72 séances d'animations dans les communes de type ateliers d'éveil, musique, lecture, spectacle, motricité (de janvier à mars et d'octobre à décembre)
- ▶ 65 % des AM ont participé
- ▶ 35 % des enfants accueillis chez une Assistante Maternelle en ont bénéficié
- ▶ 8 soirées à thèmes
- ▶ 1 conférence (IRCEM : Institution de Retraite Complémentaire des Employés de particuliers)



LE RAM en 2020, c'est aussi :

- ▶ **Des permanences délocalisées** pour être au plus proche des familles et des professionnelles
- ▶ **Des dédoublements d'activités** avec plus de groupes sur les communes (St-Just, Lunel-Viel et Marsillargues)
- ▶ **Un accompagnement renforcé à la professionnalisation** : 74 Assistant(e)s Maternel(le)s ont participé à des modules de formation continue avec des organismes labellisés.
- ▶ **Un partenariat avec les autres RAM du département**
- ▶ **Une participation à différentes instances institutionnelles sur le territoire et le département** : coordination CAF, formation initiale des AM, PEDT et comités de pilotage (CEJ, CTG...), commission d'admission crèche, réseau de parentalité.
- ▶ **Une réorganisation géographique en 4 secteurs** pour améliorer le lien avec les familles et les professionnelles



<p>secteur A</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lunel ➤ Marsillargues <hr/> <p>98 Assistant(e)s Maternel(le)s</p>
<p>secteur B</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Saint-Just ➤ Saint-Nazaire de Pézan <hr/> <p>37 Assistant(e)s Maternel(le)s</p>
<p>secteur C</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Boisseron ➤ Saussines ➤ Entre-Vignes ➤ Saturargues ➤ Saint-Sériès ➤ Villetelle <hr/> <p>44 Assistant(e)s Maternel(le)s</p>
<p>secteur D</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lunel ➤ Lunel-Viel ➤ Campagne ➤ Galargues ➤ Garrigues <hr/> <p>87 Assistant(e)s Maternel(le)s</p>



En raison de la crise sanitaire, le RAM a également dû adapter son fonctionnement :

- ▶ Animations dans les communes annulées de mi-mars à septembre 2020
- ▶ Expérimentation de prêt de matériel façon « drive » au profit des Assistant(e)s Maternel(le)s
- ▶ Maintien du lien avec l'Assistant(e)s Maternel(le)s avec un rapport très individualisé
- ▶ Veille sanitaire et réglementaire auprès des familles et des Assistant(e)s Maternel(le)s
- ▶ Relais des institutions





SECTEUR ENFANCE : LES ACCUEILS DE LOISIRS DU PAYS DE LUNEL

Les accueils de loisirs du Pays de Lunel sont des modes de gardes éducatifs qui proposent des animations de loisirs destinées aux enfants de 3 à 11 ans.

Basés à Saint-Just, Entre-Vignes, Marsillargues, Lunel-Viel et Lunel, ils accueillent les enfants durant les mercredis sans école et les vacances scolaires.

En 2020, la crise sanitaire a bouleversé le fonctionnement des accueils de loisirs. Les chiffres de fréquentation ne sont donc pas significatifs.

En chiffres

536

places disponibles en ALSH
(224 en maternelle, 312 en primaire)

125

agents différents
sont intervenus sur les accueils
de la Communauté

66

agents
permanents

48

saisonniers

42

agents des
communes
(mutualisés)

L'accueil des enfants des aidants, une priorité

L'accueil des enfants des personnels prioritaires s'est organisé sur la commune centre et en collaboration avec cette dernière et l'Éducation nationale à partir du 17 mars 2020. Le service était rendu gratuitement jusqu'au début des vacances d'été.

Durant cette année, les équipes ont tout mis en œuvre pour proposer un accueil de qualité et permettre aux enfants comme aux parents de vivre cette période particulière le plus sereinement possible. Les familles ont été très particulièrement satisfaites du service rendu.

Dans le contexte de la crise et en lien avec le protocole sanitaire, aucun mini séjour n'a été organisé dans le cadre des animations ALSH.



Môm'en'sejours

Ces séjours de 36 places complètent l'offre de loisirs pour les 6-11 ans sur les vacances scolaires (hiver/ été). En 2020, deux séjours ont été proposés aux Angles, l'un en hiver, l'autre en été.

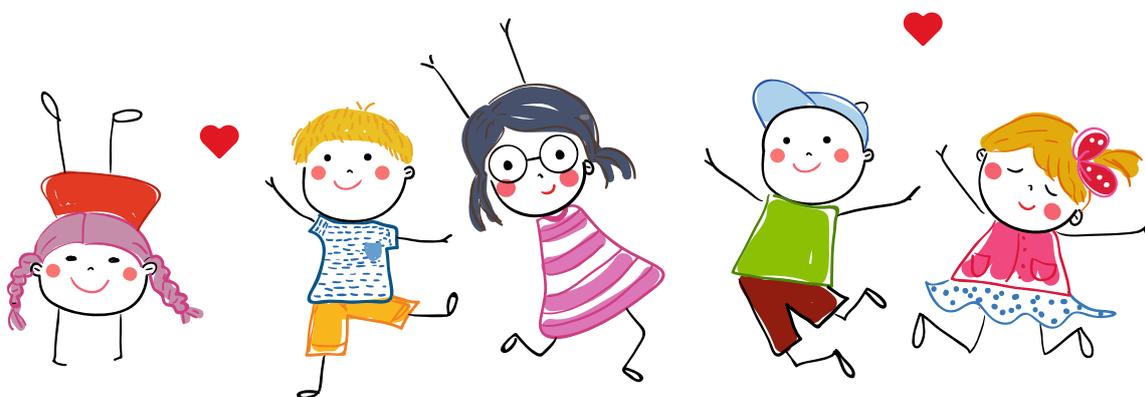
ACCUEIL DES ENFANTS À BESOIN ÉDUCATIFS SPÉCIFIQUES

Cette année, le service enfance a également développé le projet d'inclusion des enfants à besoins éducatifs spécifiques en collectivité. Il s'agit de favoriser l'accès aux loisirs et la mixité sociale.

En effet l'équipe, composée d'un référent et de 4 animateurs spécifiquement dédiés, s'est mobilisée et a fourni un travail conséquent sur le règlement du cadre de fonctionnement et sur le recensement des enfants ciblés.

Plusieurs familles adhèrent au dispositif qui leur apporte un soutien éducatif et d'accompagnement de leurs enfants. Elles ont toutes accueilli la démarche avec soulagement.

Le but principal étant de travailler sur l'inclusion des enfants en collectivité.



LA MUTUALISATION DES MOYENS

Au niveau matériel :

6 minibus partagés entre les différents organisateurs d'accueils de mineurs du territoire
Le bus des enfants permet aux ALSH et aux ALP de se déplacer sur le territoire.

Au niveau humain :

- ▶ **42 agents municipaux** (8 ETP) de Saint-Just, Marsillargues, Lunel et Lunel-Viel mis à disposition de la Communauté de Communes
- ▶ **70 agents intercommunaux** (10 ETP) assurent le service au profit des 14 communes du territoire
- ▶ **11 agents ont bénéficié de formation** BAFA-BAFD dont 50 % au profit des agents communaux (action financée par la CAF)

LES COORDINATIONS INTERCOMMUNALES

Quatre coordinateurs (3,5 équivalent temps plein) travaillent de manière croisée et complémentaire pour mettre en œuvre le projet politique local en partenariat avec la CAF (co-financeur) en matière de petite-enfance/ enfance autour de différents axes :

- ▶ l'accompagnement des familles
- ▶ le suivi des équipes d'encadrement et développement de projets pédagogiques
- ▶ le suivi financier et institutionnel des structures d'accueil
- ▶ le développement d'un projet intercommunal autour d'objectifs et projets communs

Ces ressources sont mises à disposition des communes qui en expriment le besoin.

Petite enfance

Elle couvre 100 % du territoire (RAM) et elle est mutualisée avec 9 communes (Boisseron, Entre-Vignes, Lunel Viel, Marsillargues, Saint-Just, Saint-Sériès, Saturargues Saussines, Villetelle et le SIVOM.

Elle accompagne les projets petite enfance de 7 établissements :

1. Micro crèche de Boisseron
2. Micro crèche de Saint-Sériès
3. Crèche de Saint-Just
4. Crèche de Villetelle
5. Crèche de Marsillargues
6. Crèche de Lunel-Viel
7. RAM du Pays de Lunel (voir p54)

En 2020 :

- ▶ Accompagnement de **400 familles**
- ▶ Suivi des équipes de **50 agents intercommunaux/ municipaux/ Sivom**
- ▶ **Pendant la crise sanitaire du printemps, gestion du lien avec les structures et les familles** et lien d'accueil d'urgence pour le personnel soignant et mutualisation des équipes du territoire (maintien du service d'accueil).

Extrascolaire

La mission de coordination s'articule autour des actions 3-11 ans des équipements ALSH et ALP implantés dans 5 communes (Saint-Just, Marsillargues, Lunel, Lunel-Viel, Entre-Vignes).

La coordination extrascolaire est le lien entre les directeurs et les différents services de la CCPL. Elle travaille sur des projets communs permettant une meilleure visibilité pour la famille et les partenaires. Cofinancée par la CAF, elle est son interlocutrice privilégiée.

Périscolaire

Neuf communes bénéficient de la coordination : Boisseron, Saussines, Entre-Vignes, Saint-Just, Lunel-Viel, Saturargues, St-Sériès, Villetelle et Marsillargues.

80 % à 100 % des enfants scolarisés utilisent les services d'accueil périscolaire selon les périodes de l'année sachant que le temps du midi est l'accueil qui affiche le taux de remplissage le plus conséquent.

Actions 2020

- ▶ Participation active aux différents Projets Éducatifs De Territoire (PEDT)
- ▶ Mise en œuvre de la mutualisation de moyens (personnel et matériel)
- ▶ Réunions régulières entre les directeurs des structures permettant une mise en réseau des compétences dans l'accomplissement de leurs missions et un travail collectif sur les problématiques rencontrées
- ▶ Démarrage de démarches d'habilitation des sites situés sur le SIVOM de Fontbonne (Campagne, Galargues et Garrigues) et à St Nazaire de Pézan dans le cadre d'une volonté locale d'améliorer la qualité d'accueil des ALP. Réunions régulières entre les directeurs des structures permettant une mise en réseau des compétences dans l'accomplissement de leurs missions et un travail collectif sur les problématiques rencontrées



Les deux chauffeurs du bus des enfants

LE BUS DES ENFANTS

Emmène les écoles et les centres de loisirs à la découverte du Pays de Lunel

La Communauté de Communes du Pays de Lunel dispose d'un service de bus à l'attention des écoles élémentaires et des centres de loisirs du Pays de Lunel.

De septembre 2019 à juillet 2020, 132 sorties ont été assurées par le bus des enfants dont 108 sorties pour le compte des écoles élémentaires et 24 sorties pour les centres de loisirs. Les sites les plus desservis sont la Médiathèque intercommunale (21 sorties), le cinéma Athénée (17 sorties). Au total, 30 sites différents ont été desservis. Le service est apprécié des écoles et des centres de loisirs. Le fonctionnement en régie l'autorise à s'adapter à la demande et à optimiser les déplacements. Toutefois, dès le mois de mars 2020, au plus fort de l'activité habituelle, les sorties n'ont pas été rendues possibles ont été annulées en raison du contexte sanitaire.

Pour certains déplacements, la Communauté de Communes offre également la possibilité aux écoles d'utiliser les transports intercommunaux. Certaines d'entre elles n'hésitent plus à prendre le bus pour se rendre à la médiathèque intercommunale. 180 titres ont été délivrés au cours de l'année scolaire 2019/2020.



Visites théâtralisées

TOURISME

L'Office de Tourisme (OT) du Pays de Lunel bénéficie d'une communication avec les structures régionales, Hérault Tourisme, CRT Occitanie, SPOOT Camargue, PETR Vidourle Camargue qui mutualisent ainsi leurs moyens pour des opérations promotionnelles et des documents.

En 2020, année noire pour le tourisme, l'OT a dû réduire considérablement ses actions : salons grand public (Salon des vacances à Bruxelles et salon de l'Agriculture à Paris), actions de e-marketing, campagnes radios, campagnes d'affichages, éductours, édition de cartes.

L'OT mise toujours sur des animations en lien avec les événements nationaux ou des associations locales : Nuit des étoiles, Journées du Patrimoine, Journées du patrimoine et des moulins, Temps des Jardins, Bourse aux plantes et aux graines.

Certains rendez-vous, devenus pérennes, ont été plébiscités : les visites guidées théâtralisées, les expositions avec des artistes locaux sur des thématiques en lien avec le territoire.

Quelques données pour situer l'activité de l'Office de Tourisme fort réduite en 2020 :

7
événements
à son initiative

9 500
personnes accueillies

12
stagiaires
sur 16 semaines

1
guide d'accueil
en 3 langues
français, anglais
et allemand

15
opérations hors les murs
chez les prestataires
hébergeurs

90
heures de formation
du personnel

1
jeu smartphone créé sur
l'histoire de Lunel

1
campagne de
communication en direction
du bassin Montpellier :
campagne d'image sur
le réseau Médiaffiche :
#RestezChezNous

Édition de matériel d'exposition : réédition du comptoir, fabrication de 2 drapeaux de signalétique, création d'une vitrophanie thématique sur baie vitrée de la place derrière la Tour, réédition des plaquettes patrimoine et des circuits rando.

Publications sur
Facebook : promotion des
prestataires et entreprises
du territoire

Nouveau label obtenu :
« Vignobles et
Découvertes »

AMBRUSSUM

La fréquentation du site et du musée d'Ambrussum a été impactée par la crise sanitaire et les périodes de fermeture de la structure ou l'impossibilité d'organiser les événements habituels. L'équipe de médiation a cependant été très active lors du premier confinement, dans la création de supports numériques en collaboration avec les services académiques dans le cadre du dispositif « Nation apprenante ».

La saison estivale a ensuite pu se dérouler sans encombre avec une fréquentation équivalente aux années précédentes, grâce à un public français resté sur place qui a largement compensé l'absence des touristes étrangers. Il a également été constaté qu'en dehors des confinements (grâce au système de comptage piéton), les promeneurs étaient très nombreux sur le site archéologique, restant ouvert à tous et permettant aux habitants du territoire de profiter d'un environnement naturel calme et préservé.

Quelques chiffres



Des travaux sur le pont romain pour le faire perdurer

Pour faire face à une végétalisation croissante sur l'ouvrage et notamment la repousse d'un figuier entre les blocs du pont Ambroix, il était temps de procéder à des travaux d'entretien. L'opération a dû se faire en 2 étapes avec les services des Monuments Historiques et des maçons cordistes expérimentés. Pour atteindre les racines profondes du figuier, trois blocs de pierre (pesant entre 2 et 3 tonnes chacun) ont dû être déposés. Un rejointoiement des principales fissures du tablier et une dévégétalisation de la totalité de l'arche ont été réalisés. Après un traitement du figuier et plusieurs mois d'attente, les blocs ont été repositionnés.

Une première étude structurelle de l'ouvrage a été réalisée par un architecte du patrimoine à l'initiative des Monuments Historiques, afin de fournir un état sanitaire du pont et envisager un plan d'entretien pour les prochaines années

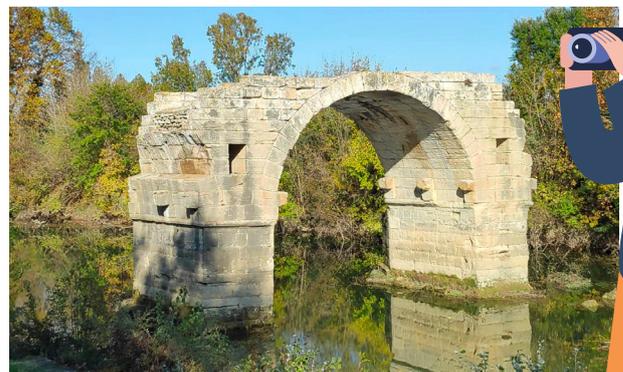
Nouveauté : une salle de projection à 360° pour une véritable accessibilité



Les caractéristiques topographiques du site l'empêchant d'être accessible aux personnes à mobilité réduite, il était nécessaire de développer un outil numérique de compensation : une visite virtuelle immersive. Il aura fallu près de 2 ans pour transformer l'auditorium du musée en salle de projection à 360°. Six vidéoprojecteurs, reliés à une unité centrale, projettent sur les quatre murs de la salle, des images filmées en drone et à hauteur d'homme en caméra 360. Le site défile autour des visiteurs comme s'ils y étaient. L'histoire d'Ambrussum est racontée pas à pas. Une version traduite en langue des signes est également disponible.

Cet outil pourra également être utile pour les personnes âgées, les femmes enceintes, les familles avec poussettes ou encore les visiteurs arrivant sous la pluie voire en pleine canicule, frustrés de ne pas pouvoir apercevoir les vestiges.

C'est également un décor qui peut évoluer à loisir. Pour l'organisation de réunions, de séminaires ou de soirées privées, la projection pourra être personnalisée et la salle donne directement accès au patio couvert



LA MÉDIATHÈQUE QUI DIFFUSE DANS LES COMMUNES GRÂCE AU RÉSEAU

Les restrictions sanitaires ont conduit le réseau des médiathèques à fermer ses espaces au public pendant 15 semaines en 2020 :

- ▶ Fermeture totale de 8 semaines pendant le premier confinement du 17 mars au 10 mai
- ▶ Service en mode « drive » pendant 7 semaines, du 11 mai au 2 juin, puis du 3 au 28 novembre.

Quelques chiffres :

Les abonnés

8 627

abonnés inscrits

dont

5 341

usagers ayant effectué
au moins un prêt dans
l'année

Les prêts

154 331

prêts à la
médiathèque
intercommunale

32 664

prêts dans
tout le réseau
hors médiathèque
intercommunale
(documents physiques)

617

prêts de livres
numériques

soit au total **187 612** prêts

Le catalogue commun

166 480

documents présents
au catalogue
intercommunal
des collections



Le pôle adulte

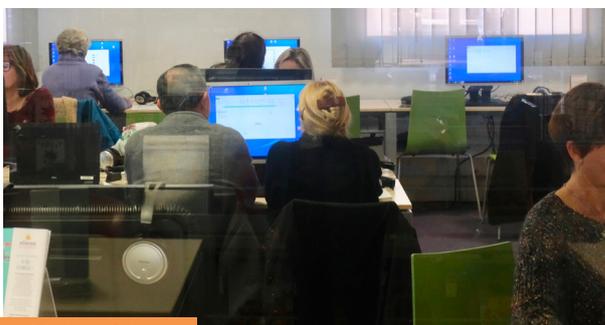
Les animations

6 443

personnes ont participé à des
actions proposées par l'équipe de
la médiathèque et les structures du
réseau (10 428 en 2019)



L'animation quartiers en jeux



Multimédia

2 728

connexions
sur les postes
publics de la
médiathèque
(5 880 en 2019)

500

connexions Wi-Fi
(932 en 2019)

1 372

participants aux
ateliers accueils
de classes
inclus
(1 957 en 2019)



Pendant les périodes de restrictions sanitaires :

- ▶ 9 139 prêts en « drive »
- ▶ 300 prêts de livres numériques





LA CULTURE EN 2020

La Culture a été très fortement impactée par la crise sanitaire de 2020.

Quelques manifestations ont pu avoir lieu avant confinement puis avant la deuxième vague, mais ces quelques spectacles ne sont pas représentatifs d'une année dite « normale », puisqu'ils représentent seulement un tiers des représentations habituelles.

Il a fallu s'adapter, réorganiser, penser la culture différemment par exemple en favorisant l'extérieur quand cela était possible, en diminuant les jauges et en reportant les spectacles sur d'autres dates.

Par ailleurs, le partenariat avec les différentes associations culturelles du territoire a été maintenu malgré l'annulation de tous les événements.

La culture sur les bancs de l'école

Dès la rentrée de septembre, les projets d'école ont pu se remettre en place.

Ainsi le projet d'initiation à la musique chez les CP, CE1 et CLIS du territoire a repris de façon normale.

Ce projet, initié depuis 8 ans déjà, permet chaque année à 400 élèves de bénéficier pendant 4 mois et demi (soit 14 séances) d'un dumiste musicien intervenant en milieu scolaire.

Le rôle du dumiste est de développer des projets musicaux à l'école en partenariat avec les équipes éducatives. Parce que la musique est un instrument d'éveil et de sensibilisation au monde artistique et culturel, notion d'appréciation, de discipline et de respect de l'autre, il semble primordial que cet outil d'intégration social soit aujourd'hui mis à la disposition du plus grand nombre dès le plus jeune âge.



Quelques chiffres :

12

représentations au total dont 3 spectacles enfants joués chacun plusieurs fois et un concert adulte

1 211

spectateurs de tous les âges

100

personnes par représentation en moyenne

UN RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR DRESSER LE BILAN DES ACTIONS

Le rapport de développement durable s'impose depuis 2011 aux collectivités locales et aux Établissements Publics de Coopération intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants. La Communauté de Communes du Pays de Lunel et ses 50 240 habitants rentrent donc dans les champs d'application de la réglementation et est désormais soumise à la rédaction de ce rapport annuel.

Il répond aux objectifs fixés par le décret N°2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales et à la circulaire du 3 août 2011 précisant le contenu du rapport.

Le rapport de développement durable est un exercice annuel d'évaluation des politiques publiques. Il permet de saisir, de suivre et d'évaluer les réalités d'un concept jugé très souvent flou, ambigu et

évolutif. Sa récurrence permet aux agents, aux services et aux élus d'approfondir leur appropriation du développement durable et de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

La deuxième édition du rapport de développement durable approuvé par le Conseil de Communauté du 17 décembre 2020 s'est ainsi enrichie des actions portées depuis plusieurs années par la Communauté de Communes. Ce rapport a été élaboré en interne en prenant en compte les documents et informations des actions transversales portées par la collectivité telles que la démarche de Développement Durable (Agenda 21 et Ddmarche), le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la démarche écoresponsabilité interne...

LE PAYS DE LUNEL LANCE SON PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL ET DRESSE UN ÉTAT DES LIEUX

Depuis de nombreuses années déjà, la Communauté de Communes du Pays de Lunel est particulièrement attachée aux enjeux du développement durable. Dès 2020, la Communauté s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET).

L'objectif principal est en effet de mettre en œuvre avec l'ensemble des acteurs du territoire un plan d'actions transversal, des solutions locales et réalistes pour accélérer la transition énergétique, réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie, favoriser les énergies renouvelables ou encore améliorer la qualité de l'air.

C'est une démarche réglementaire rendue obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. Mais c'est surtout pour notre territoire une formidable opportunité de s'interroger sur son avenir et de répondre localement aux enjeux globaux du changement climatique.

Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : la mobilité, l'habitat, la gestion des déchets, l'urbanisme, les activités agricoles et industrielles. Par nos décisions, par notre proximité avec les acteurs locaux et par notre exemplarité, la Communauté de Communes joue un rôle déterminant.

Pour mener à bien cette mission, la Communauté de Communes du Pays de Lunel est accompagnée par le groupement composé du bureau d'études AGATTE / GEFOSAT / APIEU. En 2020, un état des lieux du territoire a été élaboré. Cette première étape de diagnostic doit aider à comprendre les enjeux énergétiques et climatiques du territoire afin de définir les priorités d'action.





Des élèves en sortie dans le cadre d'une animation de sensibilisation sur le thème de l'eau et l'environnement

L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT, ÇA COMMENCE DÈS L'ENFANCE

Voici près de 20 ans que la Communauté de Communes du Pays de Lunel développe des actions auprès des écoles du territoire. C'est tout naturellement qu'elle s'est tournée vers les enseignants pour bâtir ensemble, un véritable partenariat pédagogique dont la vocation est de proposer des actions d'éducation, de sensibilisation au territoire et à la citoyenneté pour accompagner ses politiques environnementales. Ces actions s'appuient sur une démarche forte en direction des publics scolaires et permettent, en collaboration étroite avec l'Education Nationale, l'émergence de projets pédagogiques.

De la réflexion citoyenne à l'action environnementale, ce programme d'éducation au développement durable porte sur le tri sélectif, la réduction des déchets à la source, le compostage et le jardin au naturel, l'énergie et le changement climatique, le cycle de l'eau et enfin l'agriculture et l'alimentation responsable. Les animations sont menées en classe et complétées par le prêt de supports pédagogiques et des visites de sites. Les efforts sont concentrés sur les écoles élémentaires,

du CP au CM2. En collaboration avec l'Education Nationale, ce programme coordonné par les services de la Communauté, est conçu comme un accompagnement aux démarches engagées par les enseignants dans le cadre de projets de classe ou d'école.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Pays de Lunel propose aux enseignants des écoles élémentaires la possibilité de bénéficier d'un accompagnement conforme aux aspirations de l'Éducation nationale. L'année scolaire 2019/2020 a été impactée par la crise COVID avec une annulation des interventions en classe au 3ème trimestre. Toutefois, environ 200 ½ journées d'animation sont réalisées chaque année auprès des établissements scolaires du Pays de Lunel.

L'Éducation Nationale et la Communauté de Communes partagent donc des objectifs communs en matière d'éducation au développement durable. Pour plus d'efficacité et de cohérence, ces deux structures œuvrent conjointement afin de développer des projets pédagogiques ambitieux.



LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Une nouvelle organisation des compétences pour assurer la gestion des milieux aquatiques des bassins versants du Vidourle et de l'Étang de l'Or

Avec des syndicats qui se structurent progressivement pour répondre aux enjeux de la GEMAPI, la contribution financière de la Communauté de Communes à la gestion des milieux aquatiques atteint le million d'euros.

Le Pays de Lunel s'inscrit dans deux bassins versants : celui du Vidourle, et celui de l'Étang de l'Or. Depuis le 1er janvier 2018, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP) exercent à titre obligatoire les missions visées aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement correspondant à la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » dite GEMAPI.

La Communauté de Communes du Pays de Lunel a décidé pour les bassins du Vidourle et de l'Or de confier l'exercice de cette compétence aux syndicats

déjà existants. Un transfert de compétences a permis la mise en œuvre de ces nouvelles compétences à l'EPTB Vidourle. Sur le Bassin de l'Étang de l'Or, suite à un travail de définition des besoins par la Communauté de Communes, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO) et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres de l'Étang de l'Or (SIATEO), un schéma d'exercice de la compétence GEMAPI a été proposé et adopté par le Conseil de Communauté du 28 mars 2019. En 2020, des conventions de délégation de compétence ont permis d'assurer la mise en œuvre effective de la GEMAPI sur le bassin versant de l'Étang de l'Or.



LA PERMANENCE ESPACE INFO ÉNERGIE POUR AIDER LES HABITANTS À MAÎTRISER LEURS FACTURES D'ÉNERGIE

Une information claire et objective sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables

L'Espace Info Energie porté par l'association GEFOSAT a pour objectif de sensibiliser et d'informer le grand public gratuitement et de manière objective sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Il apporte notamment un service de proximité aux habitants du Pays de Lunel en assurant une permanence à la Communauté de Communes depuis 2004. Sa mission première est de proposer aux particuliers des conseils et des solutions concrètes pour mieux maîtriser leurs consommations d'énergie (chauffage, isolation, éclairage...) et recourir davantage aux énergies renouvelables : solaire, géothermie, biomasse...

L'année 2020 a connu une augmentation significative des demandes exprimées par les usagers. Le service marquera une évolution au 1er janvier 2021 avec la mise en place d'un Guichet Unique de la rénovation énergétique au Pays de Lunel.

UN TERRITOIRE ÉCONOME EN RESSOURCES (TER)

Cette 3^{ème} année du contrat d'objectifs du TER, signé avec l'ADEME, a été fortement impactée par la crise sanitaire : de nombreuses animations ont dû être annulées. L'équipe prévention des déchets a cependant réussi à maintenir quelques stands et faire des animations dans le respect des contraintes sanitaires.

	Nombre d'animations	Personnes sensibilisées
Tri, réduction des déchets	2	13
Nettoyage au naturel	1	86
Sacs réutilisables	3	276
Stop rayon (Semaine européenne de la réduction des déchets 2020)	1	33
Broyage	3	38
Gaspillage Alimentaire	1	17
Chariots mini/maxi déchets/stop rayon	1	123
Bar à eau	2	50

Priorité au compostage et au don et réemploi

Cependant, parmi les 23 actions du programme subventionnées par l'ADEME, l'accent a été mis sur le compostage et le don et réemploi.

Compostage

En chiffres

371

composteurs individuels ont été distribués lors de :
6 remises collectives

19

lombricomposteurs individuels ont été installés dans les foyers du pays de Lunel qui n'ont pas de jardin.

40 % d'équipement des foyers pavillonnaires sur l'ensemble du territoire au 31 décembre. Les demandes de composteurs ne cessant d'augmenter, il a été décidé de mettre en place en 2020 une enquête pour commencer un suivi de foyers équipés.

Le compostage individuel à la loupe

Une enquête auprès des possesseurs de composteurs individuels équipés depuis 1999 a permis d'évaluer le niveau d'utilisation et de satisfaction du compostage individuel.

- ▶ **535 personnes** ont répondu à l'enquête « Je composte, nous compostons... vous compostez ? » sur les 1482 interrogées soit 36% de réponses.
- ▶ **96 % utilisent leur composteur régulièrement** (72 % tous les jours) et 85 % ne sont pas intéressés par la collecte en porte à porte de biodéchets.
- ▶ **Seuls 4 %** déplorent des problèmes de nuisances.
- ▶ **61,5 % des utilisateurs sont pleinement satisfaits** de la solution de compostage proposée en Pays de Lunel (7.9% moyennement satisfaits et 1.3 % pas du tout satisfaits).



Le container « dons et réemploi » de la déchèterie de Lunel

Don et réemploi

Après un an de mise en service des containers, 112 m³ d'objets ont été collectés (66 m³ à Lunel et 46m³ à Marsillargues)

Répartition des dons	Lunel	Marsillargues
livres	15 %	14 %
petit mobilier	7%	3 %
puériculture	23 %	15 %
vaisselle	24 %	26 %
jouets	14 %	19 %
autres *	17 %	23%

(*article de sport, petit électroménager)

LA GESTION DES DÉCHETS



Le confinement a eu un effet certain sur la production des déchets : les usagers sont davantage restés chez eux (télétravail par exemple) et ont donc produit plus de déchets.

L'intégralité des collectes en porte à porte a été maintenue le temps du confinement : tout le personnel est resté mobilisé sur le terrain et au siège administratif.

À la demande de la Préfecture, les déchèteries ont cependant dû fermer avec malgré tout, un accès pour les professionnels en activité. Les collectes de ferraille et de cartons ont été reportées et rattrapées à la sortie du confinement.

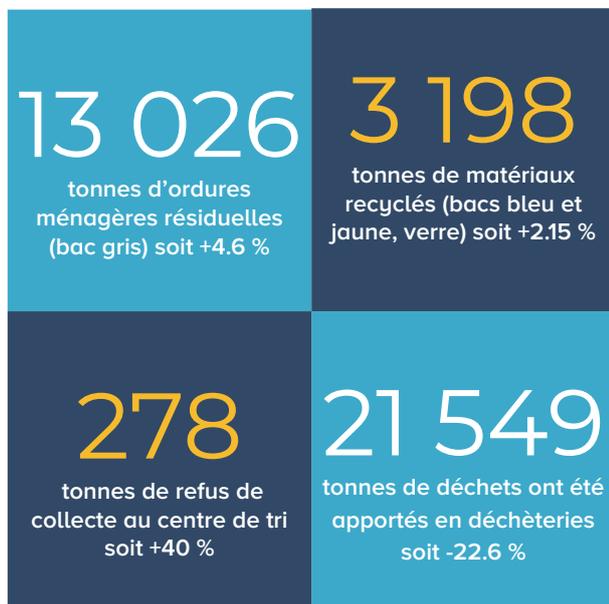
Un dérogation pour le dépôt des déchets verts a été autorisée par les services de l'état sur rendez-vous à partir du mois d'avril. Afin de limiter les risques sanitaires, ils ont été apportés directement sur le site de broyage.

Soit au total

38 052 tonnes de déchets collectés sur le territoire (DMA)



Quelques chiffres :



325.55 kg/hab.an

Chaque habitant du Pays de Lunel produit en moyenne **325.55 kg de déchets par an** (ordures ménagères et déchets collectés sélectivement, soit en porte à porte, soit en apport volontaire, soit une **augmentation de 3.6 %** par rapport à 2019)

- ▶ **Taux de valorisation matière (recyclage et compostage) : 51 %**
- ▶ **Taux de valorisation énergétique : 45%**
- ▶ **Taux d'enfouissement : 3%**

LA BRIGADE TERRITORIALE POLICE RURALE (BTPR)



La BTPR est composée de 3 agents : 2 gardes-champêtres et un ASVP Environnement ainsi qu'un agent administratif du service technique à hauteur de 20% de son temps. En 2020, l'ASVP Environnement a renforcé le service déchets pendant 3 mois et le garde-champêtre stagiaire a débuté sa formation initiale obligatoire auprès du CNFPT en octobre. En 2020, la BTPR, avec un effectif de 2 agents et demi présents sur le terrain, a dû intervenir pour des dépôts sauvages :

En zone urbaine

► 1201 dépôts sauvages constatés dont 1008 sur Lunel (84 % des dépôts) pour 35 contrevenants verbalisés (1 contrevenant pour 34 dépôts). Une augmentation de 6% par rapport à 2019. L'ASVP Environnement a parcouru 13 110 km pour couvrir les deux principaux centres villes.

Hors agglomération



► 569 dépôts sauvages constatés, dont 197 sur Lunel (35 % des dépôts), 83 sur Marsillargues et 81 sur Lunel-Viel (14.5 %) pour 39 contrevenants verbalisés (1 contrevenant pour 15 dépôts). Après deux années consécutives de baisse, l'année 2020 se concrétise par une légère augmentation de 1.6% s'expliquant par le premier confinement (du 17/03 au 11/05) et la fermeture de la déchèterie de Saturargues pendant 8 mois.

C'est la Régie d'Emplois et de Services du Pays de Lunel qui assure le nettoyage de ces dépôts sauvages à la demande de la BTPR. Ce qui représente un volume de 1 510 m³ de déchets enlevés en 2020 alors que pour 2019 le volume était de 540 m³ soit une hausse significative

de 280 % qui s'explique par un changement de type de déchets (gravats, végétaux, pneus, déchets de chantier) plus volumineux.

La brigade a parcouru 17 700 km pour couvrir les 14 communes qui composent la CCPL et découvrir les 73.5 % des dépôts constatés pour seulement 26.5 % de dépôts signalés (par les mairies, PM ou administrés).

En application du code de l'environnement, l'amende forfaitaire est de 35 € pour les dépôts effectués en agglomération. Pour les dépôts hors agglomération l'amende s'élève à 68 € (contre 135 € aujourd'hui pour ces 2 amendes). Auquel s'ajoute la facturation de l'enlèvement, soit 6 322 € pour 2020 (3 732 € pour 2019).

Deux interventions, Régie d'Emplois et de Services et services techniques de la CCPL, ont nécessité des moyens conséquents (tractopelle, camions et personnel) pour nettoyage (dépollution et enlèvement) à Lunel.

De plus, une opération de ramassage de plaques en fibrociment amiantées a été effectuée (6 dépôts sur 4 communes différentes), représentant un volume de déchets dangereux de 2,5 tonnes déposé à VEOLIA Montpellier pour traitement.

Suite à la réouverture de la déchèterie de Lunel en mai, la brigade a assumé pendant un mois (samedi inclus) une présence accrue afin de faire respecter la déviation mise en place par la mairie de Lunel tout en continuant sa lutte contre les dépôts sauvages intérieurs et extérieurs (47 verbalisations concernant la police route).

Cette année, la BTPR est intervenue l'équivalent de 22h sur les communes de la CCPL dépourvues d'une police municipale, pour des infractions telles que : pollution, camping sauvage, différend de voisinage, fourrière auto, divagation de chiens et autres.

Une dizaine d'interventions sur l'aire d'accueil des gens du voyage ainsi que sur le parking de Viavino ont été effectuées pour diverses notifications (maintien de l'ordre ou autres motifs).

1 510 m³
de dépôts sauvages

En 2020 la Régie d'emplois et services a enlevé 1 510 m³ de déchets à la demande de la BTPR





RAMASSAGE DES ANIMAUX ERRANTS

La CCPL assure le service de conduite en fourrière des chiens errants, sur prescription du pouvoir de police du maire. A ce titre, un marché de prestation de service a été passé avec la société SACPA. D'autre part et conformément à l'article 211.27 du code rural et de la pêche maritime, le prestataire peut intervenir à la demande de la Communauté de Communes du Pays de Lunel pour les chats*.

En 2020, 72 chiens errants ont été ramassés dont 44 sur Lunel, 14 sur Marsillargues et 08 sur Lunel Viel, les autres se répartissant sur l'ensemble des communes.

- **41 ont été restitués à leurs propriétaires,**
- **22 ont été confiés à des associations pour adoption,**
- **aucun n'a été euthanasié.**
- **2 ont été trouvés morts sur la voie publique.**

77 chats ont été ramassés, dont 56 sur Lunel, 10 sur Lunel-Viel, les autres se répartissant sur l'ensemble des communes.

- **3 ont été restitués à leurs propriétaires,**
- **2 ont été confiés pour adoption,**
- **4 ont été euthanasiés,**
- **60 ont été retrouvés morts,**
- **6 ont pu être stérilisés et relâchés sur leur lieu de capture.**

*lorsqu'une commune constate une prolifération de chats errants, elle peut faire une demande d'intervention auprès de la CCPL. La capture s'effectue sur des points stratégiques identifiés par les services de la ville, grâce à la mise en place de cages-trappe spécialement étudiées pour cela. Une fois capturés, les chats sont conduits au centre animalier et examinés par un vétérinaire afin d'évaluer l'état sanitaire :

- Les animaux en très mauvais état sanitaire (malades ou gravement blessés) sont euthanasiés,

- Les animaux, sans maître et sauvages, bien portants sont testés FIV/FELV, ils sont alors identifiés au nom de la CCPL, stérilisés et relâchés à proximité du lieu de capture, sur le domaine public. Certains animaux, sans maître, ayant un comportement compatible avec un placement à l'adoption, peuvent être transférés vers une association.

Repères 2019





REPÈRES CHRONOLOGIQUES

24/12/93

Création de la Communauté de Communes.
(Boisseron, Lunel, Lunel-Viel, Marsillargues, Saussines, St-Christol, St-Just, St-Sériès, Valergues, Villetelle) et élection de Claude Barral en qualité de Président.

1995

Réélection de Claude Barral à la présidence de la Communauté de Communes et adhésion de Saint-Nazaire de Pézan.

1997

Adhésion de Vérargues et Saturargues.

1999

Adoption de la Taxe Professionnelle Unique.

2001

Élection de François Berna à la présidence.

2004

Préparation des nouveaux statuts en vue d'intégrer de nouvelles compétences et d'intercommunaliser l'Office du Tourisme à 100 %.

2005

Adoption des nouveaux statuts de la Communauté de Communes.
Clarification et extension des compétences, définition de l'intérêt communautaire.

2006

Adoption de nouvelles compétences : actions sociales et création d'une médiathèque intercommunale. Approbation du SCOT.

2007

Création de l'Office de Tourisme sous la forme d'un EPIC.
Création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale.

2008

Renouvellement du conseil de communauté. François Berna est réélu Président.

2009

Adoption de nouvelles compétences en vue de l'adhésion de la CCPL au SYMBO.

2011

Adoption de nouvelles compétences : gestion et entretien de la Via Ferrata, gestion d'un dispositif de transport à la demande.

2012

Adoption de nouvelles compétences liées à la gestion des ALSH
Départ de la commune de Valergues.

2013

Arrivée de 3 nouvelles communes : Campagne, Galargues et Garrigues.

2014

Élection des conseillers communautaires au suffrage universel.
Élection de Claude Arnaud à la présidence.

2015

Vote de la transformation de Viavino en EPIC.

2016

Adoption du projet de territoire.

2017

Prise de compétence GEMAPI.

2018

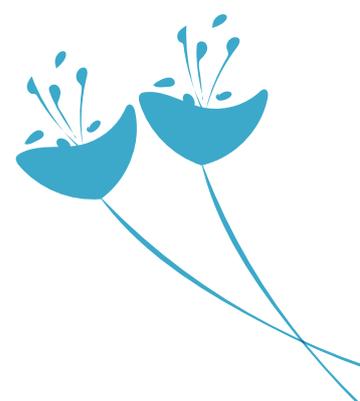
Adoption des nouveaux statuts de la CCPL par le conseil de communauté : extension de la compétence ALSH - prise d'effet au 07/01/2019.

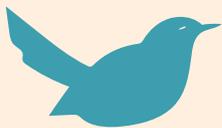
2019

Création de la commune nouvelle « Entre-Vignes »
Inauguration de la 1^{ère} tranche du Pôle d'échange multimodal.

2020

16/07-Élection des conseillers communautaires au suffrage universel.
Élection de Pierre Soujol à la présidence de la Communauté de Communes du Pays de Lunel.





Communauté de Communes du Pays de Lunel

152 chemin des merles - CS 90229 Cedex - 34403 Lunel Cedex

Tél . 04 67 83 87 00 // contact@paysdelunel.fr

www.paysdelunel.fr //  Pays de Lunel

Communauté des communes du Pays de Lunel

Rapport annuel Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Année 2020

Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015

Table des matières

LEXIQUE.....	3
I. SYNTHÈSE.....	5
1. Le territoire.....	5
2. Historique	5
3. Les compétences	9
4. Les équipements du territoire pour la gestion des déchets ménagers et assimilés	10
5. Les résultats.....	11
a. <i>Les ordures ménagères</i>	11
b. <i>Les déchets collectés en déchèteries</i>	16
c. <i>Les résultats globaux</i>	18
II. INDICATEURS TECHNIQUES.....	21
1. La collecte des déchets ménagers	21
a. <i>L'organisation générale de la collecte des OM Résiduelles</i>	21
b. <i>L'organisation générale des collectes sélectives</i>	23
2. La collecte des déchets non ménagers.....	33
3. Les tonnages et leur évolution	36
a. <i>Collecte en porte à porte</i>	36
b. <i>Collecte en apport volontaire</i>	36
c. <i>Les déchèteries</i>	37
4. Le traitement des déchets ménagers et assimilés	40
a. <i>Les filières de traitement au 31 décembre 2020</i>	40
b. <i>Le site de broyage</i> :	44
c. <i>La décharge brute de Marsillargues</i>	44
d. <i>Les composteurs individuels et collectifs</i>	44
5. La prévention des déchets et les actions de communication :.....	46
III. INDICATEURS FINANCIERS	48
1. Montant annuel global des dépenses et recettes du service : comparaison 2019/2020	48
a. <i>Les dépenses et recettes de fonctionnement en €TTC</i>	48
b. <i>Les dépenses et recettes d'investissement en €TTC</i>	52
c. <i>Evolution des coûts et comparaison 2000-2020</i>	54
d. <i>Les modalités de financement</i>	57
2. Modalités d'exploitation du service d'élimination des déchets.....	59

LEXIQUE

Qu'est-ce qu'un déchet ?

« Tout résidu (...), toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné, ou que son détenteur destine à l'abandon ».

Un objet en bon état présenté à la collecte ou apporté en déchèterie est un déchet. Un objet en mauvais état ou inutilisé, mais conservé, n'est pas un déchet.

Déchets Assimilés : Déchets produits par les professionnels, les administrations et les services municipaux ; ils sont dits assimilés aux déchets ménagers quand ils ne nécessitent pas de contraintes techniques particulières pour leur collecte ou leur traitement. Ce sont les cartons, plastiques, bois, végétaux, déchets alimentaires...

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

C'est l'ensemble des OMA et les déchets des déchèteries.

OMA : Ordures Ménagères et Assimilés

Comprend les ordures ménagères résiduelles et la collecte sélective (bac jaune, caissette bleue et verre).

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

Il s'agit des déchets quotidiens produits par un ménage, principalement dus au nettoyage de l'habitation, à la préparation des repas et à l'hygiène (bac gris).

EMR : Emballes Ménagers Recyclables

Il s'agit des emballages présents dans le bac jaune : bouteilles et flacons en verre, les flaconnages en plastique, les cartons et briques alimentaires, les canettes en acier ou aluminium et les boîtes de conserve.

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

Les DDS regroupent les déchets chimiques des ménages : reste de peinture, de produits phytosanitaires...

DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Les DEEE comprennent tous les appareils électriques et électroniques : sèche-cheveux, télévision, frigidaire, bouilloire, appareil photo...

TLC : Textile, Linge de maison, Chaussures

Il s'agit du nom de la filière permettant le recyclage des textiles, du linge de maison et des chaussures.

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie, dépend des ministères de la Transition écologique et solidaire, et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

CSDU : Centre de Stockage des Déchets Ultimes

Nouveau nom du CET, centre d'enfouissement technique.

DASRI : Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux : Seringues, lancettes, embouts de stylo injecteurs...

DIS : Déchet Industriels Spéciaux

Ce sont les déchets de professionnels qui demandent des spécifications techniques particulières pour leur collecte et leur traitement, ce sont en général des déchets toxiques et dangereux pour la santé de l'Homme et l'environnement.

Gisement : Gisement de déchets : il s'agit de la quantité théorique de déchets que chaque habitant produit chaque année ; le gisement peut être collecté de 60 à 80%, au-delà cela est difficile.

SMEPE : Syndicat Mixte Entre Pic et Étang : c'est un syndicat de traitement des déchets ménagers et assimilés auquel adhère la CCPL.

TEOMI : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

Cette taxe finance, non seulement la collecte des déchets, mais aussi leur tri et traitement, la gestion des déchèteries et les frais de gestion. Elle n'est pas liée uniquement à la fréquence des collectes sur la commune.

UIOM : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères

Il s'agit d'un incinérateur qui permet de traiter les OM résiduelles mais aussi les encombrants non recyclables, tout en produisant de l'énergie

I. SYNTHESE

1. Le territoire

La Communauté de Communes du Pays de Lunel (CCPL) est constituée de 14 communes, pour 50 694 habitants au 1^{er} janvier en 2020 (recensements INSEE), soit 454 habitants de plus qu'en 2019 (+0,9 %).

Sa surface est de 158,09 km².

Nombre d'habitants	2020
Entre Vignes	2 180
Lunel-Viel	3 971
Saint Nazaire de Pezan	633
Boisseron	2 012
Saussines	1 055
Saint Sériès	1 004
Villetelle	1 474
Saturargues	990
Saint Just	3 298
Marsillargues	6 324
Lunel	26 499
Campagne	321
Garrigues	181
Galargues	752
TOTAL	50 694

2. Historique

En 1993, le SIVOM de Lunel s'est transformé en Communauté de Communes du Pays de Lunel et la compétence collecte et traitement des déchets ménagers a été inscrite dans ses statuts.

Dans un premier temps, un réseau de déchèteries constitué d'une déchèterie centrale (Saturargues) et de 6 mini-déchèteries a été mis en place.

Une quarantaine de conteneurs à verre étaient présents sur le territoire permettant la collecte sélective du verre depuis les années 1990 - 1991.

A partir de 1998, la communauté s'est engagée dans la collecte sélective ; cela s'est traduit par plusieurs actions :

1998 :

- 5 mini-déchèteries ont été fermées et 2 ont été créées sur les communes de Lunel et de Marsillargues. La déchèterie de Saturargues a été réhabilitée fin 1998 - début 1999.

1999 :

- Implantation de points de tri, sur tout le territoire, pour réaliser la collecte sélective des emballages ménagers recyclables, du verre et des papiers, journaux, magazines.
- L'unité d'incinération des ordures ménagères a démarré en avril 1999, permettant ainsi, la fermeture et la réhabilitation de la décharge de Marsillargues.
- Lancement de l'opération composteurs individuels de jardin : opération poursuivie en 2000 et au cours des années suivantes.

2000 :

- Mise en place d'un site de broyage de végétaux.
- Démarrage de la collecte sélective en porte à porte pour les emballages ménagers recyclables, avec la remise du bac de recyclage, à partir d'octobre 2000.

2001 :

- Fin juin 2001, la quasi-totalité de l'habitat individuel est équipé en bac de recyclage pour la collecte en porte à porte des emballages ménagers recyclables. Les points d'apport volontaire pour les emballages ont donc été supprimés, sauf autour des centres villes de Lunel et de Marsillargues.
- Réhabilitation de la décharge débutée en septembre 2001. Le gros des travaux a été réalisé durant l'année 2002.

2002 :

- Extension du parc de colonnes à verre.
- Equipement des immeubles collectifs pour le tri sélectif des emballages : distribution de sacs de pré-collecte.

2003 :

- Dès le mois de septembre 2003, collecte en porte à porte du papier (en caissette) pour les foyers pavillonnaires, hors centres villes de Lunel et Marsillargues.

2004 :

- Application de la Redevance Spéciale au 1^{er} janvier 2004, pour toutes les activités professionnelles et assimilées produisant des OM résiduelles, au-delà du seuil de 1 320 litres collectés par semaine (au-delà d'un bac gris de 660 litres collecté deux fois par semaine) ; il s'agit des producteurs importants d'OM résiduelles. Au total, ce sont 16 entreprises et 4 administrations qui ont été redevables, pour un montant global de 137 487.96 €.
- Mise en place des filières de DMS et DEEE en déchèteries.
- Travaux de réhabilitation des 3 déchèteries.
- Au 1^{er} janvier 2004, tout le territoire était équipé en collecte sélective en porte à porte des emballages et du papier, avec le démarrage des collectes en sacs bleus et jaunes dans les centres-villes de Lunel et de Marsillargues.
- Eté 2004 : étude de caractérisation des déchets produits sur le territoire de la Communauté de Communes réalisée par le bureau d'études Verdicité, mandaté par l'Ademe. La démarche de cette dernière visait à créer un outil méthodologique destiné aux collectivités et à leurs partenaires. Cet outil a pour but de caractériser les déchets produits sur le territoire d'une collectivité locale : ménages et activités professionnelles ; ceci afin de répondre aux interrogations sur les gisements lors de la prise de décisions concernant la gestion des déchets ménagers et non ménagers. La CCPL s'est portée volontaire pour être une des deux collectivités pilotes au niveau national. 11 lots correspondants aux activités professionnelles, y compris les administrations, ont été établis, ainsi que 2 lots équivalents aux ménages (habitat individuel et habitat collectif). Chaque lot a fait l'objet d'une quantification globale des déchets émis concernant les flux d'OM résiduelles, les collectes sélectives et les apports en déchèteries. Les résultats de cette étude sont et seront utilisés par le service Gestion des déchets de la CCPL, en complément des données qu'il gère.

2005 :

- Au 1^{er} janvier 2005, les professionnels ne peuvent plus déposer de gravats dans les déchèteries : les petits apports sont tolérés (un seau).
- Mise en place de la filière de recyclage des déchets en bois dans les déchèteries.
- Mise en place par le Syndicat Mixte Entre Pic et Etang d'une filière d'évacuation de déchets non incinérables et non recyclables : ces déchets sont stockés en CET II.

2006 :

- Au 1^{er} janvier 2006, l'accès des professionnels en déchèterie est payant. Une franchise de 5 m3 est offerte pour la première année. Un tarif est appliqué pour chaque matériau, seuls la ferraille et le carton restent gratuits. L'accès des particuliers est facturé s'ils utilisent un véhicule assimilé à ceux

des professionnels. 520 contrats ont été signés en 2006 et 62 225,68 € ont été recouvrés. Les gravats des professionnels sont donc à nouveau acceptés.

- Le 1^{er} janvier 2006, la collecte des cartons auprès des professionnels n'est maintenue que dans le centre-ville de Lunel afin de garantir la propreté des rues. Les autres professionnels doivent amener leurs cartons à la déchèterie.

2007 :

- 2^{ème} semestre 2007 : étude de faisabilité d'un projet de recyclerie sur le territoire : test de 2 mois en collaboration avec Emmaüs sur le gisement potentiel en déchèterie
- 1^{er} juillet 2007 : mise en place de la filière de collecte des DASRI (Déchets d'Activité de Soins A Risque Infectieux) auprès des patients en auto-médication.
- La Communauté de Communes est désignée « Opération exemplaire » parmi 40 autres en France dans le cadre du plan national de soutien au compostage domestique.
- Signature d'une convention pour la collecte et le traitement des DEEE avec l'éco-organisme ECOLOGIC qui prend désormais en charge les coûts de collecte et de traitement de ce type de déchets dans le cadre du principe de responsabilité du producteur, et nous aide financièrement pour l'organisation de cette collecte

2008 :

- Etude d'optimisation du service de collecte des déchets en vue de la préparation du nouveau marché de collecte.
- Equipement d'un lombri-composteur pour les écoles maternelles et primaires volontaires
- La ferraille et les DEEE ne sont plus collectés en déchèterie : un contrat avec la Régie d'emploi et de services permet de réaliser une collecte en porte à porte sur appel des usagers pour récupérer ces matériaux et les diriger dans les filières adaptées, via des bennes disposées aux services techniques.

2009 :

- Janvier 2009 : partenariat avec la MLI pour une campagne de sensibilisation des administrés du centre-ville de Lunel sur le tri, par des jeunes issus de ces quartiers. 4 groupes de 5 jeunes sont intervenus sur 4 périodes de 10 jours.
- 31 mars : colloque sur la redevance incitative organisé par « Technicités » avec l'appui de la CCPL à Saint Just.
- Avril 2009 : convention pour la collecte et le réemploi de vêtements, des colonnes d'apport volontaire sont installées sur le territoire et en déchèteries.
- Campagne téléphonique sur les pratiques du compostage auprès des utilisateurs réalisée par l'APIEU entre décembre 2008 et mai 2009.
- Nouveau marché de collecte des ordures ménagères : mise en œuvre des résultats de l'étude d'optimisation, baisse des fréquences de collecte des bacs jaunes pour les emballages collectés dorénavant en C 0.5 et de la caissette pour le papier collectée en C 0.25
- Octobre 2009 : voyage d'étude dans la Communauté d'agglomération de Besançon ; précurseur en matière de redevance incitative.
- Réalisation de 11 réunions publiques pour expliquer les changements de fréquence, la hausse de la TEOM et la réflexion en cours sur l'instauration de la redevance incitative.

2010 :

- Janvier 2010 : la collecte de la ferraille et des DEEE est assurée en régie : cette collecte est réalisée en porte à porte sur rendez-vous par le service gestion des déchets
- Novembre 2010 : lancement de l'étude préalable à l'instauration de la redevance incitative.
- Décembre 2010 : lancement de la campagne « Redonnez un brin de vie à votre téléphone ». L'association « Brin de Vie au Bénin » a contacté la CCPL pour organiser en partenariat, une collecte de vieux téléphones portables qui sont revendus à une entreprise spécialisée laquelle les répare et les revend pour financer la pouponnière d'Ouidah afin de lutter contre la mortalité maternelle et infantile. 200 cartons ont été déposés dans les mairies, à l'accueil de la CCPL, de l'office du tourisme et de la mission locale d'insertion.

- Installation des 15 premières colonnes enterrées pour la collecte sélective du verre. Dans le but d'apporter un aspect plus esthétique et discret, une colonne à verre a été installée sur chaque commune du territoire et trois colonnes sur la commune de Lunel.
- Véhicules roulant au GNV : Depuis le 1er novembre 2010 et dans la droite ligne du Grenelle de l'Environnement, 9 camions-bennes de l'entreprise Nicollin, qui collecte les ordures ménagères sur l'ensemble des communes du territoire de la CCPL, roulent au gaz naturel (GNV). Il en résulte une diminution de la pollution environnementale et des nuisances sonores.
- Etude de caractérisation des déchets ménagers faite par le Conseil Général : 2 échantillons sont faits sur le territoire de la CCPL (Tournée Lunel centre-ville et tournée de Boisseron...)

2011 :

- Octobre 2011 : Etude sur la gestion domestique des déchets organiques sur le territoire de la CCPL auprès de près de 800 usagers
- 29 mars 2011 : Délibérations du conseil de communauté sur le principe de mise en œuvre d'une tarification incitative et sur la mise en œuvre d'une politique de prévention des déchets

2012 :

- Août 2012 : signature du programme local de prévention des déchets avec l'ADEME d'une durée de 5 ans
- novembre 2012 : début de la campagne de puçage des containers pour une mise en œuvre de la TEOMI au 1er janvier 2014

2013 :

- au 31 décembre 2013 : tous les bacs pour la collecte des ordures ménagères sont pucés
- création de la base de données TEOMI et équipement des camions pour la comptabilisation des bacs
- lancement de la deuxième année du programme local de prévention suite au diagnostic réalisé en 2012

2014 :

- Report de l'application de la TEOMI d'une année (1er janvier 2015) pour des raisons techniques, comptage des bacs à blanc.
- Année 3 du programme local de prévention

2015 :

- La mise en œuvre de la TEOMI est effective : le comptage est réalisé pour l'année d'imposition 2016.
- Etude sur le gaspillage alimentaire dans les restaurations collectives.
- Opération auprès des commerces et des entreprises exemplaires du territoire dans le cadre du PLPD : Année 4 du programme local de prévention

2016 :

- Apparition de la première part incitative sur la TEOM dans l'avis de taxe foncière 2016
- Lancement des études pour la rénovation du parc des déchèteries
- Etude d'optimisation du service de collecte en préparation de la passation du nouveau marché de collecte en 2017.

2017 :

- Augmentation de la part incitative de la TEOM de 10 à 20%
- Etude de préfiguration dans le cadre de la candidature de la Communauté de communes à l'appel à projet « Territoire Economie en ressources » de l'ADEME

2018 :

- Augmentation de la part incitative de la TEOM de 20 à 30 %
- Signature de la convention avec l'ADEME « Territoire Economie en ressources » pour un plan d'action sur la réduction, et la prévention des déchets, avec un volet économie circulaire, pour une durée de 3 ans
- Réduction des fréquences de collecte pour les ordures ménagères résiduelles de 2 à 1 fois par semaines en dehors des centres villes de Lunel et Marsillargues qui restent 6 fois par semaine, les

zones d'activités qui restent à 2 fois par semaines et les gros ensembles collectifs collectés de 2 à 4 fois par semaine

- Intégration dans le marché de traitement du broyat de déchets verts de l'obligation de diriger au moins 2 000 tonnes de broyat en compostage à la ferme sur le territoire de la CCPL.

2019 :

- Réhabilitation des déchèteries de Lunel et Marsillargues
- Augmentation de la part incitative de la TEOM de 30 à 35%
- Mise en service des espaces de réemploi dans les déchèteries de Lunel et Marsillargues
- Campagne de broyage en déchèterie de Lunel pour promouvoir le paillage et la réutilisation des déchets verts par les usagers chez eux
- Année 2 de la convention TER

Les nouveautés en 2020 :

- Fermeture de la déchèterie de Saturargues lors de la crise sanitaire de la COVID. Un point déchets temporaire la remplace avec seulement deux flux collectés : déchets verts et encombrants, jusqu'à la création de la nouvelle déchèterie sur la commune de Villetelle en 2022
- Les professionnels du bâtiment sont invités à amener leurs gravats directement sur la carrière LRM
- Les professionnels des espaces verts doivent amener leurs déchets verts directement sur le site de broyage
- Dernière année de la convention TER
- Maintien de la part incitative à 35 %

Toutes ces actions ont pour objectifs de répondre aux obligations réglementaires et de s'inscrire dans les ambitions de la loi de transition énergétique pour la croissance verte avec en particulier :

- **Une réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés en 2020 par rapport à 2010**
- **Le recyclage de 65 % des déchets non dangereux non inertes en 2025**
- **La réduction des déchets mis en décharge de 50 % en 2025 par rapport à 2010**
- **Respecter le plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés**

3. Les compétences

La Communauté de Communes du Pays de Lunel exerce la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ». Elle a transféré l'exercice de la compétence « traitement » au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (SMEPE). Ce dernier gère les contrats avec l'UIOM d'OCREAL à Lunel-Viel (34), le centre de tri PAPREC à Lansargues (34), et ceux des différentes filières concernant le bas de quai des déchèteries ; et avec CITEO pour le contrat programme de durée, qui comprend la garantie de reprise pour les 5 matériaux (verre, cartons, aluminium, fer, plastiques).

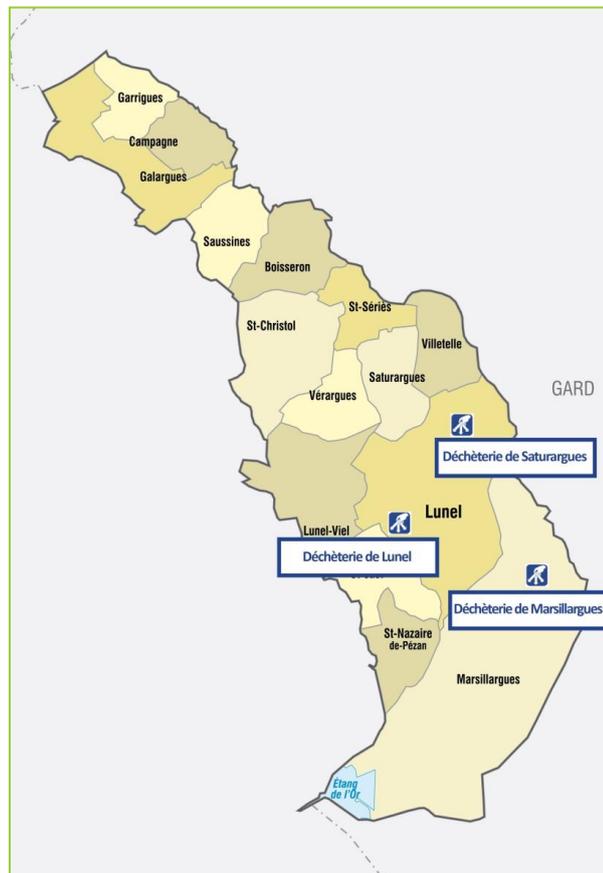
Au sein de la CCPL, c'est le service « gestion des déchets » qui assure la mise en œuvre de ces compétences, en lien avec les services techniques de la Communauté.

Il s'agit de :

- Suivre, contrôler et gérer tous les contrats et marchés publics.
- Répondre et prendre en compte les demandes de la population et des mairies.

- Mettre en œuvre des actions de communication auprès de l'ensemble de la population et notamment des scolaires.
- Suivre et analyser toutes les données concernant la gestion des déchets ; ce qui permet de transmettre les éléments nécessaires aux services des impôts et rédiger le rapport annuel.
- Mettre en œuvre de nouvelles filières.
- Exécuter toutes les décisions du conseil de Communauté, concernant la collecte et le traitement des déchets.

4. Les équipements du territoire pour la gestion des déchets ménagers et assimilés



5. Les résultats

a. Les ordures ménagères

Il s'agit des :

- OM résiduelles collectées dans les bacs gris,
- Des EMR collectés dans les bacs et sacs jaunes (cartonnettes, flaconnages plastiques, briques alimentaires, boîtes et canettes en aluminium et en acier),
- Des papier/journaux/magazines collectés dans les caissettes, bacs ou sacs bleus.
- Du verre collecté en apport volontaire dans des colonnes.

en tonnes	Ordures ménagères contenant des déchets de professionnels										
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Verre	1 190,14	1 192,10	1 122,49	1 187,85	1 268,68	1 366,56	1 305,94	1 366,49	1 413,43	1 476,90	1 582,34
Papier	1 176,95	1 083,12	1 071,41	1 013,28	914,92	878,87	872,10	807,73	861,35	733,28	637,99
Cartonnette	406,50	410,50	371,90	393,50	524,80	497,10	484,70	474,80	514,13	473,40	522,25
Brique alimentaire	45,80	39,10	30,40	37,80	40,00	37,80	29,80	29,00	41,06	38,56	40,26
Flaconnage plastique	285,50	213,00	168,7	219,10	268,90	214,50	181,60	194,80	269,12	299,57	294,95
Emballage en acier	98,40	95,70	78,20	87,40	93,80	75,50	68,40	65,80	69,77	89,16	105,45
Emballage en aluminium	10,40	11,70	9,70	14,40	14,70	14,90	13,70	17,10	24,99	20,61	15,69
TOTAL PRODUITS RECYCLES	3 213,69	3 045,22	2 852,80	2 953,33	3 125,80	3 085,23	2 956,24	2 955,72	3 193,85	3 131,48	3 198,93
Refus de tri traités à l'UIOM	167,60	199,40	174,40	164,30	214,60	285,10	286,20	239,40	178,70	198,00	278,08

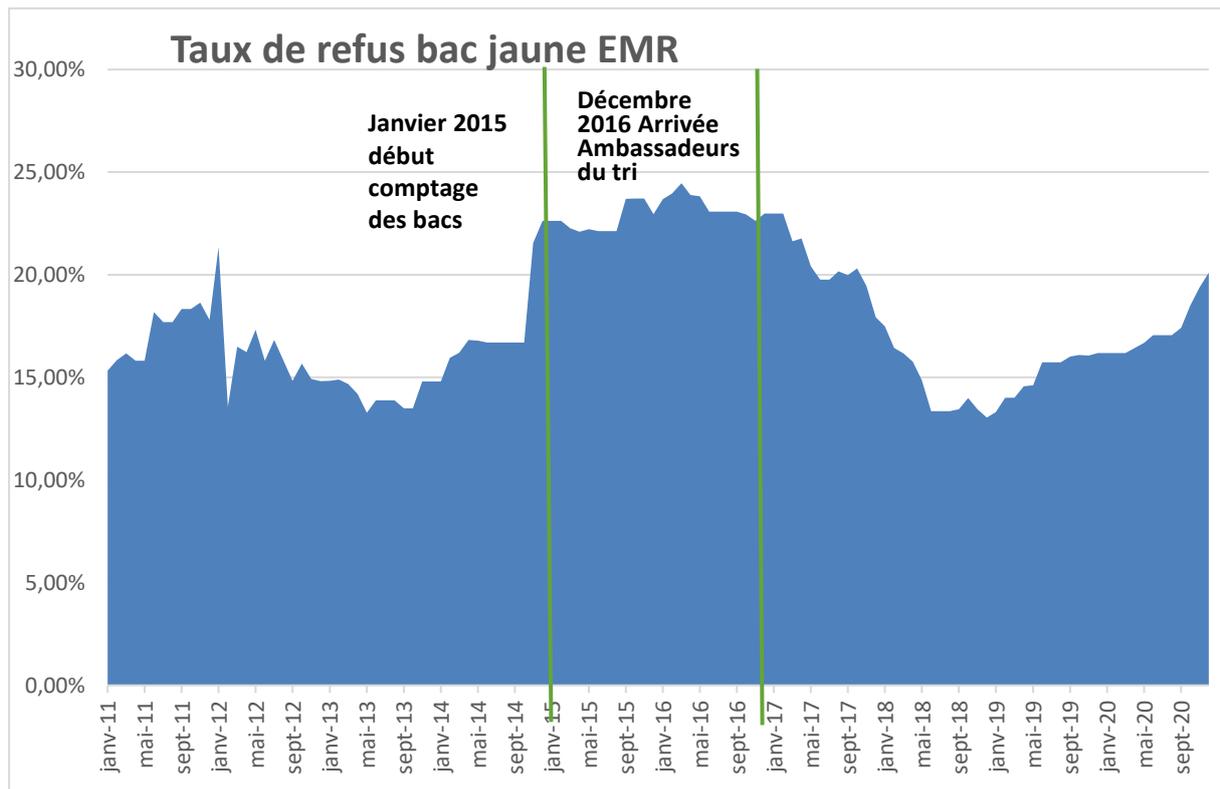
Ordures ménagères traitées à l'UIOM : OMR	14 074,44	13 867,92	13 601,64	13 077,78	12 542,64	12 601,64	12 575,86	12 733,24	12 815,96	12 453,64	13 026,40
TOTAL ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES OMA	17 455,73	17 112,54	16 628,84	16 195,41	15 883,04	15 971,97	15 818,30	15 928,36	16 188,51	15 783,12	16 503,41
Taux de recyclage des OMA	18,41 %	17,80 %	17,16 %	18,24 %	19,68 %	19,32 %	18,69 %	18,56 %	19,73 %	19,84 %	19,38 %

Recyclage
Valorisation énergétique

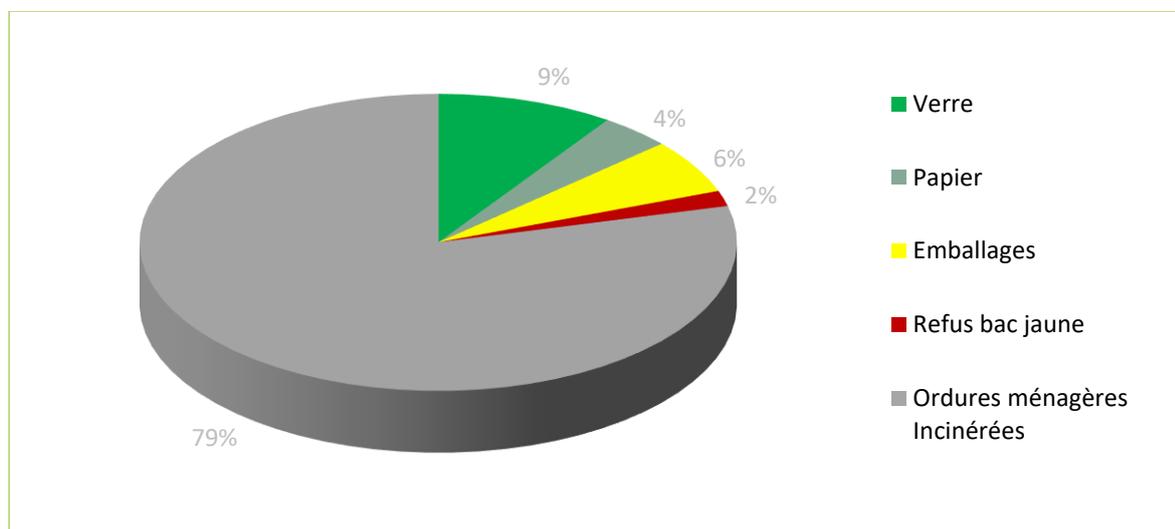
Le taux de recyclage des OM se stabilise.

- Le tonnage des ordures ménagères augmente de 4.6 % en 2020. Cette soudaine augmentation est probablement liée à la crise sanitaire qui a entraîné les usagers à rester à domicile, et a favorisé le retour des produits à usage unique non recyclables.

- Les tonnages des recyclables ont également augmenté. Même si le papier continue à baisser avec encore 12 % de chute dans un contexte national de réduction de la production, les emballages augmentent de 6,2 % et le verre de 7%.
- Le tonnage du refus est à la hausse de 40 %. La qualité de la collecte sélective se dégrade à nouveau petit à petit avec un taux moyen de 17 % de refus sur le bac jaune en 2020, même si en 2016 il était à 25%. La mission de contrôle a été stoppée pendant la crise sanitaire. On voit bien que cette mission doit être pérennisée, sans quoi les mauvaises habitudes reviennent. L'extension des consignes de tri testées dans une 100^{aine} de collectivités n'aide pas à la compréhension du système. Cette extension à tous les emballages n'est effective qu'en 2021.



En 2019, les différentes catégories des OMA se répartissent comme suit :



Dans le tableau ci-dessous sont présentées les données exprimées en kg/hab.an, ce qui permet de voir la production des déchets à l'habitant et non en valeur absolue où seule l'augmentation de la population peut expliquer des hausses de tonnages :

en kg par habitant et par an	Ordures ménagères contenant des déchets de professionnels ou assimilés										
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Verre	25,65	25,17	24,23	24,69	26,10	28,01	26,89	28,07	28,73	29,40	31,21
Papier	25,37	22,86	23,12	21,06	18,82	18,02	17,96	16,59	17,51	14,60	12,59
Cartonnette	8,76	8,67	8,03	8,18	10,80	10,19	9,98	9,75	10,45	9,42	10,30
Brique alimentaire	0,99	0,83	0,66	0,79	0,82	0,77	0,61	0,60	0,83	0,77	0,79
Flaconnage plastique	6,15	4,50	3,64	4,55	5,53	4,40	3,74	4,00	5,47	5,96	5,82
Emballage en acier	2,12	2,02	1,69	1,82	1,93	1,55	1,41	1,35	1,42	1,77	2,08
Emballage en aluminium	0,22	0,25	0,21	0,30	0,30	0,31	0,28	0,35	0,51	0,41	0,31
TOTAL PRODUITS RECYCLES	69,27	64,28	61,57	61,38	64,31	63,25	60,88	60,72	64,93	62,33	63,10
Refus de tri traités à l'UIOM	3,61	4,21	3,76	3,41	4,42	5,84	5,89	4,92	3,67	3,94	5,49

Ordures ménagères traitées à l'UIOM : OMR	303,35	292,75	293,54	271,78	258,07	258,33	258,97	261,57	260,54	247,88	256,96
TOTAL ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES OMA	376,23	361,25	358,88	336,57	326,80	327,42	325,74	327,21	329,10	314,15	325,55

Recyclage
Valorisation énergétique

Pour rappel, en 1999, on décompte 356.26 kg par habitant d'ordures ménagères résiduelles, et 46.36 kg par habitant recyclés.

En 2020, chaque habitant du Pays de Lunel a produit 256.96 kg d'ordures ménagères et a recyclé : 63,10 kg d'OM et assimilées, dont :

- 31.21 kg de verre
- 12.51 kg de papier
- 19.38 kg d'emballages ménagers recyclables

Globalement, la quantité recyclée par habitant a augmenté de 1.2 % par rapport à 2019.

Mise en œuvre de la TEOMI (Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) :

A. Projet

La loi du 3 août 2009 (GRENELLE 1 de l'environnement) avait fixé l'élaboration d'un cadre législatif pour intégrer avant 5 ans une part variable incitative dans le mode de financement par l'utilisateur du service de gestion des déchets.

La communauté de communes s'était inscrite dans cette démarche en délibérant en mars 2011 sur le principe de la mise en œuvre d'une redevance incitative en 2014.

Les objectifs de celle-ci étant :

- Inciter les usagers à diminuer les déchets incinérés et donc à trier
- Inciter les usagers à adopter des comportements limitant le volume de déchets
- Optimiser les services pour maîtriser les coûts

Seule la réduction à la source des déchets peut permettre de véritables économies (une convention en ce sens a été mise en place par l'ADEME avec un objectif de réduction de 7% d'ici 2017 des tonnages) mais s'inscrire dans cette logique nationale permet aussi d'anticiper les pénalisations financières qui s'appliqueront à ceux qui resteraient passifs et de bénéficier d'aides pour la mettre en œuvre.

L'article 97 de la loi n°2011-1978 de finances rectificatives a élargi la part variable incitative à la TEOM (Article 1639 A bis du code général des impôts). Cette part peut aller de 10 à 45% du produit total de la TEOM et doit se calculer sur la base de la quantité de déchets produite l'année précédant la facturation incitative.

Cette nouvelle possibilité offerte permet d'envisager une transition plus douce entre le système actuel de TEOM basé sur la valeur locative des bâtiments sans lien avec le service rendu et une redevance incitative qui pourrait être intégralement assise sur le service rendu.

Le planning de la mise en œuvre était le suivant :

- Novembre 2012 à décembre 2013 : Puçage des bacs
- Juillet 2013 à décembre 2013 : Comptage des bacs / réglages techniques
- 2014 : prévision du comptage des bacs pour imposition réelle 2015, mais report d'une année afin de régler les problèmes techniques liés à l'informatique embarquée et parfaire la communication
- 2015 : comptage réel des bacs pour l'imposition 2016
- 2016 : TEOM part incitative 10,6 %

La progressivité proposée en augmentant par palier le taux de la part incitative, a permis d'étaler l'impact financier des transferts entre les usagers qui paient actuellement « trop » et ceux qui ne paient pas « assez », en intégrant des changements de pratique pour stabiliser le coût de leurs déchets, et afin d'en tenir compte dans le futur marché de collecte (diminution de la fréquence des collectes).

B. Le principe retenu :

Pour commencer, la part incitative est donc fixée à 10 %.

La part incitative est calculée selon le nombre de levées de bacs gris par le service de collecte : un tarif au litre est donc voté chaque année pour calculer la part incitative.

Le principe retenu est que les usagers qui sortiront leur bac au maximum des possibilités (comme aujourd'hui) paieront plus cher qu'aujourd'hui, alors que ceux qui feront un effort paieront un peu moins ou beaucoup moins selon l'effort.

L'augmentation de la part incitative les années suivantes augmentera ce différentiel, en favorisant les foyers qui joueront le jeu et pénalisant encore plus les autres.

C. Mise en œuvre :

Tous les bacs pour la collecte des ordures ménagères résiduelles doivent être pucés.

A cette occasion, tous les foyers ont été rencontrés par les agents de la CCPL afin d'expliquer le principe de la taxe, ajuster les besoins en bacs, et donner les outils pour la prévention des déchets. Une documentation est laissée ainsi que le règlement de collecte.

La campagne de puçage a commencé le 15 novembre 2012 et s'est terminée fin décembre 2013.

Le logiciel qui a été acquis pour cette mise en œuvre a permis de créer la base de données qui fait le lien avec le fichier de la Taxe foncière et avec notamment le numéro d'invariant qui caractérise chaque parcelle.

Le Conseil communautaire du 31 mars 2016 a donc voté le premier tarif de part incitative qui s'est appliqué aux levées comptées en 2015 en même temps que le vote du taux de TEOM.

La première année de mise en œuvre, le produit de la TEOM est plafonné à la valeur de la TEOM perçue l'année précédente en 2015.

Les usagers propriétaires ont reçu leur première TEOM Incitative adossée à la taxe foncière dès septembre 2016.

Bilan :

Année d'imposition	2016	2017	2018	2019	2020
Pourcentage de part incitative	10,6 %	20,4 %	30,4 %	35,1 %	35,4 %
Tarif part incitative	0,0056 €/litre	0,01041 €/litre	0,01617 €/litre	0,02013 €/litre	0,019475 €/litre
Taux de TEOM *	9,98 %	8,92 %	7,84 %	7,27 %	7,27 %
Montant définitif TEOM perçue	5 264 290 € dont 557 756 € de part incitative	5 427 714 € dont 1 105 795 € de part incitative	5 548 339 € dont 1 685 319 € de part incitative	5 666 190 € dont 1 988 663 € de part incitative	5 879 192 € dont 2 082 278 € de part incitative
Volume collecté	103 022 562,50 litres	108 578 808,84 litres	106 900 061,8 litres	100 893 484,85 litres	109 371 567,14 litres
Perte de données au raccordement	3,33 %	2,17 %	2,50 %	2,10 %	2,24 %

**Pour rappel le taux de TEOM en 2015 était de 11,25 % : la part fixe diminue au profit de la part incitative impliquant une baisse du taux, le produit total étant plafonné la première année.*

D. Résultats :

Le programme local de prévention des déchets signé avec l'ADEME en 2012, avait fixé nos objectifs de réduction à moins 25,27 kg par habitant de 2011 à 2017 selon les objectifs de loi Grenelle 1, et nous avons perdu 34,04 kg en 2017 avec 327,21 kg par habitant et par an. L'objectif est atteint, mais il faut maintenant confirmer, voir augmenter cette baisse, qui n'est plus en 2020 que de moins 10 % des OMA. L'année 2021 montrera peut-être que seuls les effets de la crise sanitaire expliquent la remontée des tonnages.

Le comportement des usagers s'est modifié, avec des tonnages en baisse, mais aussi des sorties de bacs moins fréquentes, avec des bacs présentés à la collecte pleins.

L'étude d'optimisation du service réalisée en 2016 a évalué le taux de présentation des bacs gris avec par exemple sur la commune de Lunel, la plus urbanisée, un taux de 83 % des foyers qui sortent leur

bac au plus 1 fois par semaine (en zone pavillonnaire). Les autres communes présentent des taux similaires voire plus importants.

La diminution des fréquences de collecte des ordures ménagères est ainsi effective depuis le 1^{er} janvier 2018. C'est la conséquence directe de la mise en œuvre de la TEOMI avec un passage par semaine au lieu de deux, en dehors du centre-ville de Lunel et Marsillargues, les zones d'activités et les gros ensembles collectifs.

b. Les déchets collectés en déchèteries

Les quantités de déchets collectés en déchèteries sont les suivantes :

en tonnes	Déchets ménagers contenant des déchets de professionnels ou assimilés										
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pneus (déchèteries et garrigue)	8,23	23,54	17,64	17,52	13,49	17,45	26,86	21,58	24,47	30,54	28,73
Encombrants	4830,98	4305,46	3071,16	3075,38	3383,52	3639,98	4 008,84	4 585,08	4 761,76	4 988,96	3 900,44
Gravats non recyclables	10827,00	12069,00	13000,50	13378,50	1262,95	680,36	762,45	227,52	127,46	419,48	103,94
Gravats recyclables	-	-	-	-	5584,84	6369,11	7 310,24	7 477,06	8 270,53	9 143,89	5 730,29
Ferraille	245,18	295,52	282,95	264,30	263,50	292,28	298,43	305,54	292,16	311,458	364,12
Cartons	670,02	657,23	653,16	712,94	789,32	780,64	695,92	759,59	841,54	813,02	789,32
Déchets verts	5246,72	5615,94	5726,13	4895,06	5575,80	6937,15	5 563	5 887,10	7 291,96	7 541,70	6 475,49
Bois	1475,15	1661,32	1894,02	1879,96	2065,25	2175,33	2 081,01	2 454,79	3 046,17	2 452,11	2 616,88
Meubles	-	-	-	-	-	-	24,35	48,14	69,79	70,05	83,02
	-	-	-	-	-	-	30,99	39,38	57,11	57,31	67,92
Déchets non recyclables et non incinérables	538,31	1157,84	1492,40	1528,38	1167,64	1167,78	951,30	957,64	1 399,64	1 770,54	1 074,90
Plâtre											221,88
Plastiques agricoles	-	22,14	13,58	32,50	-	23,20	28,22	23,52	10,26	26,56	46,50
Piles ¹	2,283	2,10	2,322	2,022	2,298	2,147	2,090	1,960	1,474	1,741	1,945
Batteries	2,32	5,78	9,507	6,371	5,506	5,354	4,637	3,874	3,756	1,049	5,077
DMS (Toxiques)	29,98	36,47	40,17	40,08	47,05	49,47	44,21	52,49	49,14	40,51	55,55
Huile de friture ²	0,45	1,485	5,81	7,92	1,49						
Huile de vidange	18,08	15,39	13,95	19,17	18,9						
DEEE	188,99	162,51	160,00	134,12	139,99	168,24	184,03	176,80	178,30	175,592	189,78

¹ Les piles et accumulateurs sont collectés dans les déchèteries, mais aussi dans les mairies et les écoles

² Les huiles de friture sont collectées en fûts dans les fêtes votives,

Déchets d'activité de soins ³	0,679	0,704	0,838	0,855	0,844	0,257	-	-	-	-	-
Cartouches d'encre ⁴	0,179	0,16	0,251	0,155	0,316	0,499	0,420	0,177	0,272	0,219	0,223
TOTAL DECHETERIES	24 084,56	26 032,59	26 384,39	25 995,24	20 322,70	22 319,15	22 033,86	23 042,52	26 446,13	27 844,73	21 756,00

Recyclage	Centre d'enfouissement
Valorisation énergétique	Compostage

Les résultats exprimés en kg/hab.an sont les suivants :

en KG par habitant et par an	Déchets ménagers contenant des déchets de professionnels ou assimilés										
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pneus (déchèteries et garrigue)	0,18	0,50	0,38	0,36	0,28	0,36	0,55	0,44	0,50	0,61	0,57
Encombrants	104,12	90,89	66,28	63,91	69,62	74,62	82,55	94,42	96,80	99,30	76,94
Gravats non recyclables	233,36	254,78	280,57	278,03	25,99	13,95	15,70	4,69	2,59	8,35	2,05
Gravats recyclables	-	-	-	-	114,91	130,56	150,54	153,97	168,13	182	113,04
Ferraille	5,28	6,24	6,11	5,49	5,42	5,99	6,15	6,29	5,94	6,20	7,18
Cartons	14,44	13,87	14,10	14,82	16,24	16,00	14,33	15,64	17,11	16,18	15,57
Déchets verts	113,09	118,55	123,58	101,73	114,72	142,21	114,56	121,23	148,24	150,11	127,74
Bois	31,79	35,07	40,88	39,07	42,49	44,59	42,85	50,55	61,93	48,81	51,62
Meubles	-	-	-	-	-	-	0,50	0,99	1,42	1,39	1,64
	-	-	-	-	-	-	0,64	0,81	1,16	1,14	1,34
Déchets non recyclables et non incinérables	11,60	24,44	32,21	31,76	24,02	23,94	19,59	19,72	28,45	35,24	21,20
Plâtre											4,38
Plastiques agricoles	-	0,47	0,29	0,68	-	0,48	0,58	0,48	0,21	0,53	0,92
Piles	0,05	0,04	0,05	0,04	0,05	0,04	0,04	0,04	0,03	0,03	0,04
Batteries	0,05	0,12	0,21	0,13	0,11	0,11	0,10	0,08	0,08	0,02	0,10
DMS (Toxiques)	0,65	0,77	0,87	0,83	0,97	1,01	0,91	1,08	1,00	0,81	1,10
Huile de friture	0,01	0,03	0,13	0,17	0,03						
Huile de vidange	0,39	0,32	0,30	0,40	0,39						

³ Les DASRI des patients en automédication sont collectés dans les pharmacies

⁴ Les cartouches d'encre sont collectées dans les mairies et les bâtiments de la CCPL

DEEE	4,07	3,43	3,33	2,89	2,99	3,61	3,79	3,63	3,62	3,50	3,74
Déchets d'activité de soins	0,015	0,015	0,018	0,018	0,018	0,006	-	-	-	-	-
Cartouches d'encre	0,004	0,003	0,005	0,003	0,007	0,011	0,009	0,004	0,006	0,004	0,004
TOTAL DECHETERIES	519,11	549,55	569,41	540,23	418,15	457,53	453,74	473,35	537,63	554,23	429,16

Recyclage	Centre d'enfouissement
Valorisation énergétique	Compostage

Comparaison entre 2020 et 2019 :

- Le tonnage global des déchèteries diminue de 22,5 % et ce pour la première fois depuis 5 ans
- La baisse concerne tous les matériaux, notamment ceux amenés par les professionnels. En effet suite à la crise sanitaire, les gravats des professionnels sont dirigés vers la carrière LRM avec 39 % de moins en déchèteries. Les autres matériaux comme les déchets verts, dont les apports ont été fléchés directement vers le site de broyage, baissent de 14 %. Les encombrants chutent également de 21 %
- Le taux de 429,16 kg/hab.an est malgré tout, dans la fourchette haute département

Concernant les déchets verts, il est à noter que 3 236,91 tonnes ont été évacuées sur des parcelles agricoles du territoire, soit 50 % de la production totale.

c. Les résultats globaux

En 2020, **38 259,41 tonnes** de déchets ménagers et assimilés ont été collectées et traitées par la CCPL, ce qui représente près de **754,71 kg/hab.an**, soit une baisse importante de 13 % par rapport à l'année 2019.

Le tableau suivant présente les résultats globaux cités ci-dessus.

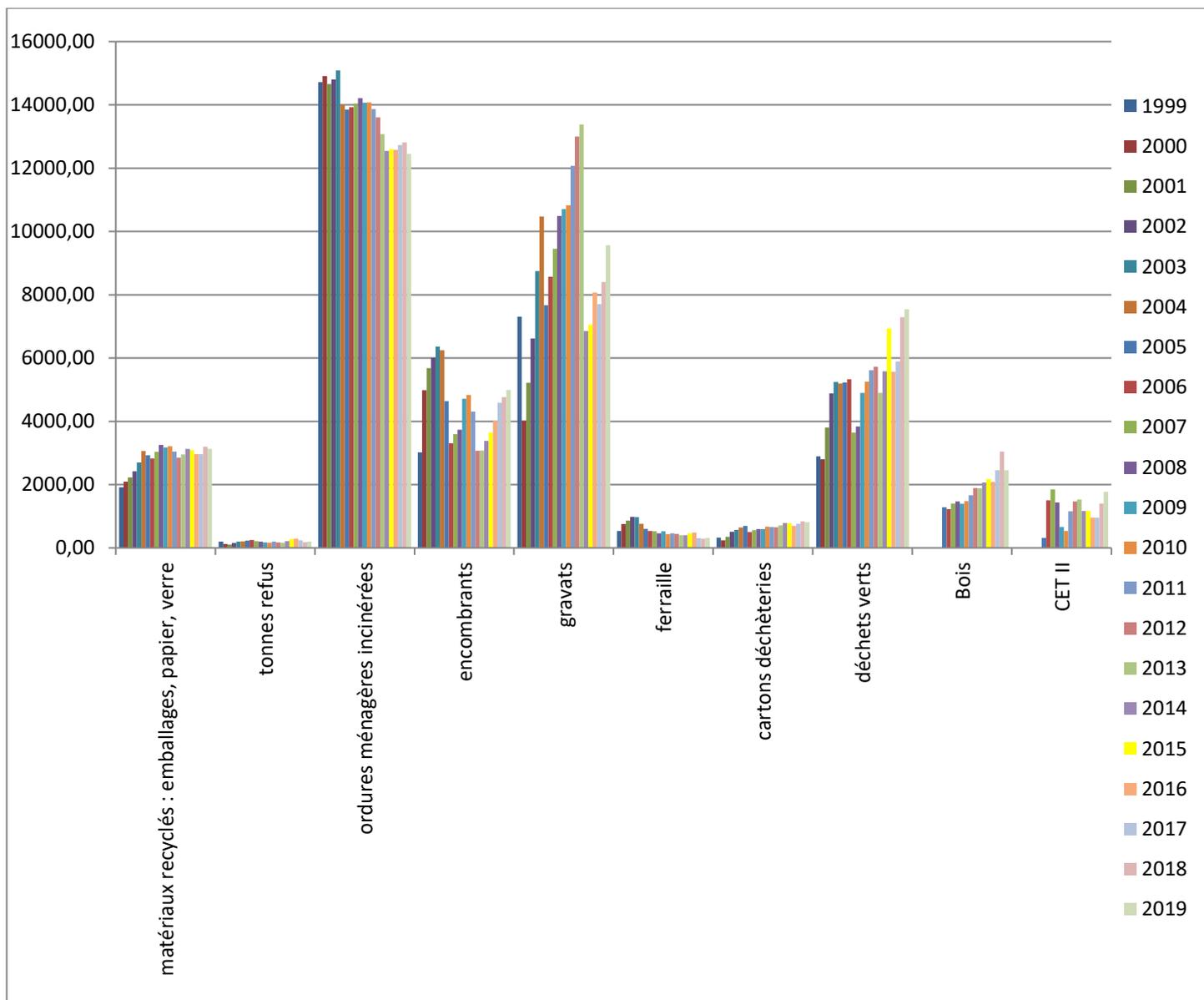
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total OM + déchèteries en tonnes	41 540,29	43 145,13	43 013,23	42 190,65	36 205,74	38 291,12	37 852,16	38 970,88	42 634,64	43 627,85	38 259,41
Total OM + déchèteries en kg/hab.an	895,34	910,79	928,29	876,80	744,94	784,94	779,48	800,55	866,73	868,39	754,71
Quantité de déchets recyclés	5797,81	5851,98	5868,59	5985,70	11 976,82	12 902,03	13 585,59	14 207,17	15 908,10	16 127,17	13 247,97
% de déchets recyclés	13,96	13,56	13,64	14,19	33,08	33,69	35,89	36,46	37,31	36,97	34,63

Quantité de déchets compostés	5246,72	5615,94	5726,13	4895,06	5575,80	6937,15	5 563	5 887,10	7 291,96	7 541,70	6 475,49
% de déchets compostés	12,63	13,02	13,31	11,60	15,41	18,12	14,70	15,11	17,10	17,29	16,93
Taux de valorisation matière en % ⁵	26,59	26,58	26,96	25,79	48,48	51,81	50,59	51,56	54,42	54,25	51,55
Taux de valorisation énergétique en %	46,05	42,76	39,35	38,88	44,81	43,36	44,88	45,40	42	40,73	45,37
Taux d'enfouissement en %	27,36	30,66	33,69	35,33	6,71	4,83	4,53	3,04	3,58	5,02	3,08

Le taux de valorisation matière est désormais de 51,55 % avec notamment des inertes qui sont recyclées pour leur majorité.

Le graphique suivant permet de visualiser les quantités des déchets principaux et leur évolution depuis 1999.

⁵ Recyclage + compostage



Pour atteindre ses objectifs, la Communauté de Communes développe des actions dans le cadre du programme local de prévention, qui dans le même temps que la mise en œuvre de la tarification incitative, permet aux usagers de mieux trier mais surtout de produire moins de déchets toutes catégories confondues. Le but n'est plus seulement d'augmenter le taux de recyclage des emballages, mais de faire baisser la production totale des ordures ménagères et assimilés, déchets recyclables compris.

Parallèlement, et à chaque échelle de production, il faut donc travailler sur le gisement afin de limiter le poids des emballages d'une part, la production de papier, d'autre part la toxicité des résidus qui est un autre volet de la prévention des déchets.

Pour le volet déchêterie, il est plus difficile d'agir sur les tonnages entrants, mais des actions doivent être menées afin d'augmenter le taux de recyclage et favoriser la prévention.

	CCPL en 2020	Objectif Loi TLCV
- 10 % Production des DMA (hors inertes) de 2010 à 2020	639,63 kg/hab.an	595,78 kg/hab.an en 2020
Recyclage matière et organique des DMA (hors inertes)	43,36 %	65 % en 2025
-50 % des déchets mis en décharge de 2010 à 2025	1 178,84 tonnes	5 685 tonnes maximum en 2025

L'objectif 2025 est atteint pour la réduction des déchets mis en décharge, avec notamment le recyclage récent des inertes pour leur majorité.

Par contre, nous sommes toujours loin des objectifs concernant les DMA avec des tonnages qui ont malgré tout baissé de 12 % en une année, avec une baisse également du pourcentage de recyclage matière et organique.

En ce qui concerne la filière compostage individuel, 371 composteurs ont été distribués en 2020. Au 31 décembre 2020, **8 129 foyers étaient équipés en composteurs**, soit **39,86 % des foyers individuels**, ce qui concernerait **20 322 personnes**.

Si les 20 322 personnes mettent en moyenne 65 kg, par an, de déchets organiques dans les composteurs, ce sont **1 320 tonnes d'OM résiduelles** qui ne sont plus à collecter et à traiter, et qui en plus ont permis de produire du compost, qui ne sera pas à acheter.

Pour avoir un chiffre vraiment représentatif, il aurait fallu savoir au point zéro de l'équipement quels étaient les foyers qui pratiquaient déjà le compostage en tas et qui ne mettaient donc pas les ordures ménagères dans le circuit de collecte.

II. INDICATEURS TECHNIQUES

1. La collecte des déchets ménagers

Un nouveau marché de collecte est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018. La nouveauté essentielle est la baisse des fréquences de collecte des ordures ménagères résiduelles, mais aussi la facturation en fonction du nombre de levées de bacs afin de favoriser le bon fonctionnement du service.

a. L'organisation générale de la collecte des OM Résiduelles

Depuis 2018, la fréquence des collectes OM est principalement d'1 fois par semaine (C1). Par contre, elle est portée à 2 fois par semaine pendant l'été afin de limiter les nuisances liées à la chaleur.

Des fréquences particulières sont maintenues en centre-ville de Lunel et Marsillargues où les ordures ménagères sont collectées 6 fois par semaine. Les gros ensembles collectifs sont collectés en C4 et les zones d'activités en C2.

Les collectes sont réalisées dès 4 heures du matin, jusqu'en milieu de matinée pour les plus chargées.

L'organisation de la collecte des OM résiduelles est détaillée dans le tableau suivant :

Communes	L	M	Me	J	V	S
Marsillargues	été					
Villetelle		été				
Saussines		été				
Saint Sériès		été				
Boisseron		été				
Saturargues		été				
Vérargues						été
Saint Christol						été
Lunel Viel						été
Saint Just						été
Saint Nazaire de Pezan						été
Galargues		été				
Campagne		été				
Garrigues		été				
Lunel Nord				été		
Lunel Sud					été	
CV Lunel						
CV Marsillargues						
Benne supplémentaire						

La benne supplémentaire assure la collecte des zones d'activités de Lunel, des écarts, des grands collectifs de Lunel.

Les ordures ménagères sont collectées en porte à porte avec des bacs individuels de 80 à 140 litres pour la majorité. Des bacs plus grands sont placés pour les immeubles collectifs, les entreprises, les campings et les écarts (notamment des 660 litres). Des bacs de 35 ou 50 litres équipent les foyers des centres villes de Lunel et Marsillargues, ainsi que certaines rues étroites des centres des villages.

La campagne de puçage des bacs pour la mise en œuvre de la TEOMI a permis d'adapter la dotation aux besoins des usagers et faire aussi de la maintenance pour les foyers qui ne se sont jamais manifestés.

Le service déchets assure en régie la gestion du parc de bacs, que cela soit concernant les nouvelles dotations ou les actions de maintenance. Au 31 décembre 2019, le parc de bacs pour la collecte des ordures ménagères est le suivant :

contenance	TOTAL
760L	22
750L	4
660L	1 304
600L	4
500L	5
360L	299
340L	77
330L	24
240L	25
180L	1 215
140L	3 520
120L	393
90L	33
80L	11 733
50L	3 058
35L	167
30L	12
	21 895

b. L'organisation générale des collectes sélectives

- En porte à porte

➤ Les Emballages Ménagers Recyclables :

Pour les EMR (flaconnages plastique, cartonnettes, briques alimentaires, cannettes aluminium et boîtes de conserve), la totalité du territoire est équipée soit en bacs à couvercle jaune, soit en sacs jaunes :

- une majorité de bacs de 140 et 180 litres pour les maisons individuelles
- des bacs de 660 litres fermés et operculés pour les écarts, et les immeubles collectifs
- des sacs jaunes d'une capacité de 50 litres pour les centres de villages et les centres-villes de Marsillargues et de Lunel. Concernant les centres de village, cet équipement est imposé aux foyers habitant ces zones, afin de limiter les bacs dans les rues. La collecte reste hebdomadaire pour ne pas nécessiter le stockage au-delà d'une semaine

Les bacs et sacs jaunes ont été achetés par la Communauté de Communes ; la maintenance et les dotations sont assurées par le service gestion des déchets.

L'organisation de la collecte des EMR est détaillée dans le tableau suivant :

	<i>L</i>	<i>M</i>	<i>Me</i>	<i>J</i>	<i>V</i>	<i>S</i>
Lunel Nord-Est		Tous les 15 jours				
Lunel Nord-Ouest					Tous les 15 jours	
Lunel Sud-Est	Tous les 15 jours					
Lunel Sud-Ouest				Tous les 15 jours		
Lunel Centre Ville (CV)						
Marsillargues		Tous les 15 jours				
Marsillargues CV						
Saussines	Tous les 15 jours					
Saussines CV						
Boisseron	Tous les 15 jours					
Boisseron CV						
Saint Sériès	Tous les 15 jours					
Saint Sériès CV						
Saturargues	Tous les 15 jours					
Saturargues CV						
Villetelle	Tous les 15 jours					
Villetelle CV						
Saint Christol				Tous les 15 jours		
Saint Christol CV						
Vérargues				Tous les 15 jours		
Vérargues CV						
Lunel-Viel				Tous les 15 jours		
Lunel-Viel CV						
Saint Just					Tous les 15 jours	
Saint Just CV						
Saint Nazaire de Pezan					Tous les 15 jours	
Saint Nazaire de Pezan CV						
Galargues		Tous les 15 jours				
Campagne		Tous les 15 jours				
Garrigues		Tous les 15 jours				

Le service déchets assure en régie la gestion du parc de bacs, que cela soit concernant les nouvelles dotations ou les actions de maintenance. Au 31 décembre 2020, le parc de bacs pour la collecte des emballages ménagers recyclables est le suivant :

contenance	TOTAL
660L	618
360L	12
340L	32
240L	295
180L	4 742
140L	6 816
120L	75
90L	3
80L	1 698
	14 291

➤ Le papier :

La collecte du papier en porte à porte est en place.

Les maisons individuelles sont donc équipées d'une caissette bleue d'une capacité de 42 litres.

L'habitat collectif et les écarts sont équipés de bacs à couvercle bleu fermés à clef avec un opercule, d'une capacité de 240 litres ; ils sont collectés soit en C1 soit en C 0,5 selon la vitesse à laquelle ils se remplissent.

Quant aux centres villes de Lunel et de Marsillargues, ils ont été équipés de sacs bleus d'une capacité de 30 litres, collectés en C1.

Ces caissettes, bacs et sacs bleus ont été achetées par la Communauté de Communes et la maintenance est assurée par le service gestion des déchets.

L'organisation de la collecte du papier est détaillée dans le tableau suivant :

	<i>L</i>	<i>M</i>	<i>Me</i>	<i>J</i>	<i>V</i>	<i>S</i>
Lunel Nord-Est					Toutes les 4 semaines	
Lunel Nord-Ouest			Toutes les 4 semaines			
Lunel Sud-Est				Toutes les 4 semaines		
Lunel Sud-Ouest	Toutes les 4 semaines					
Lunel Centre Ville (CV)						
Marsillargues				Toutes les 4 semaines		
Marsillargues écarts				Toutes les 4 semaines		
Marsillargues CV						

Saussines	Toutes les 4 semaines					
Boisseron	Toutes les 4 semaines					
Saint Sériès	Toutes les 4 semaines					
Saturargues	Toutes les 4 semaines					
Villetelle	Toutes les 4 semaines					
Saint Christol					Toutes les 4 semaines	
Vérargues					Toutes les 4 semaines	
Lunel-Viel					Toutes les 4 semaines	
Saint Just				Toutes les 4 semaines		
Saint Nazaire de Pezan				Toutes les 4 semaines		
Galargues		Toutes les 4 semaines				
Campagne		Toutes les 4 semaines				
Garrigues		Toutes les 4 semaines				

Le service déchets assure en régie la gestion du parc de bacs, que cela soit concernant les nouvelles dotations ou les actions de maintenance. Au 31 décembre 2020, le parc de bacs pour la collecte du papier est le suivant :

contenance	TOTAL
Caissettes	12 756
240L	788
140L	1
80L	19
	13 564

- Maintenance et gestion des parcs de bacs gris, jaunes ainsi que des sacs jaunes et bleus, et des caissettes bleues

En 2020, le service gestion des déchets, a réalisé **11 295 interventions** chez les usagers pour livrer ou faire une action de maintenance de bacs, soit 21 % de plus qu'en 2019.

- Ferraille et DEEE :

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le service gestion des déchets assure la collecte de la ferraille et des DEEE en porte en porte sur appel et prise de rendez-vous sur le numéro vert.

Ce sont 9 098 administrés qui ont été collectés en 2020, **soit 1,5 % de plus qu'en 2019 (malgré l'interruption du service pendant le confinement lié à la crise sanitaire de la COVID pendant 2 mois).**

L'organisation de la collecte est déterminée en fonction du zonage des tournées de collecte des ordures ménagères, avec l'organisation d'une collecte par semaine sur chaque zone.

Le jour de la collecte est variable et modifié chaque semaine afin d'éviter l'organisation de tournées « parallèles » à ce service.

Les usagers appellent le numéro vert et prennent rendez-vous pour une collecte en porte à porte au plus tard une semaine après.

Un tri des matériaux nobles est effectué. Ils sont vendus séparément afin d'obtenir des recettes supérieures.

Sur les 558.98 tonnes de matériaux collectés, on trouve :

- 362,27 tonnes de ferraille classique pour une recette de 25 176,94 €
- 1,853 T de cuivre, aluminium, laiton, zinc, plomb et câbles en cuivre pour une recette de 2 350,85 €
- 19.78 tonnes de DEEE pour une recette de 13 826,65 €.
- 5.077 tonnes de batteries pour une recette de 2 218,60 €

➤ Encombrants en centre-ville de Lunel

Historiquement, une convention a été signée avec la Ville de Lunel afin que la Communauté de Communes reprenne la compétence de collecte des encombrants à compter du 1^{er} juin 2012. Cette convention s'est terminée le 1^{er} août 2013.

Seul le centre-ville de Lunel était collecté **sur appel** (périmètre de la collecte en C6 des OM). Afin de limiter les dépôts faits par les usagers ne respectant pas le système, une collecte hebdomadaire était réalisée sur tout ce périmètre.

Par la suite, c'est la commune de Lunel qui a assuré le nettoyage des encombrants tous les jours jusqu'au 31 décembre 2014.

La Communauté de communes du Pays de Lunel assume entièrement cette compétence depuis le 1^{er} janvier 2015 : une collecte est réalisée sur le centre-ville de Lunel et celui de Marsillargues 3 fois par semaine, afin d'enlever les dépôts sauvages.

Bilan :

- Commune de Lunel : 644 mini-bennes ont été évacuées du périmètre, soit une estimation de 1 288 m³ pour l'année avec une moyenne 3,2 camions le mardi, 3,4 le jeudi et 3,3 le samedi.
- Commune de Marsillargues : 426 mini-bennes pour l'année, soit 852 m³ avec une moyenne de 2,2 camions le lundi, 2 le mercredi et 2,1 le vendredi.
- On estime que le tonnage correspondant est de 278,20 tonnes, d'après une densité appliquée de 130 kg/m³.

La répartition des déchets collectés est la suivante :

- 20,98 % d'encombrants
- 24,6 % de ferraille et DEEE
- 24 % de cartons
- 13,8 % de bois et meubles
- 10,3 % de végétaux
- 7,8 % de gravats

Par rapport à 2019, on constate une hausse de 11 % des tonnages collectés. Par contre, la répartition montre une hausse de la ferraille. Ces usagers ne sont pas passés par la CCPL pour une prise de rendez-vous.

- En apport volontaire

- Le verre

Depuis la généralisation de la collecte en porte à porte du papier et des emballages recyclables, seules restent les colonnes d'apport volontaire pour le verre.

Le taux d'équipement est conforme aux préconisations d'Eco-Emballages afin d'obtenir de bons résultats de collecte.

au 31 décembre 2020	colonnes verre	Nbre hab / colonne
St Christol	9	136
Vérargues	7	
Lunel Viel	21	189
St Nazaire de Pezan	6	105
Boisseron	7	287
Saussines	3	351
St Sériès	6	167
Saturargues	9	110
Villetelle	3	491
Marsillargues	32	197
St Just	14	235
Galargues	3	250
Campagne	1	321
Garrigues	1	181
Lunel	65	407
Déchèteries	7	
Campings	5	
TOTAL	199	254

199 colonnes sont donc en service, dont 107 colonnes enterrées (54 %).

Le parc de colonnes à verre en place est propriété de la Communauté.

Bilan des actions de maintenance du parc de colonnes à verre

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Remplacement de colonne brûlée	3	-	-	2	-	-	-	-	-	1	-
Remplacement d'une vieille colonne ⁶	2	-	1	-	-	1	-	1	-	-	-
Remplacement d'une colonne cassée	4	-	10	4	-	1	4	2	-	-	2
Remplacement par une colonne enterrée ou aérienne	10	3	15	23	13	6	7	8	6	3	2
Pompage eaux colonnes enterrées	-	-	-	-	6	1	-	-	-	-	6
Maintenance bornes colonnes enterrées	-	-	-	-	17	75	-	6	-	-	10
Retrait de colonne	2	1	2	1	4	5	4	4	5	-	1

⁶ les vieilles colonnes sont des colonnes qui appartenait aux mairies et qui ont été reprises par la CCPL

Nouvelle colonne installée	6	-	3	5	1	5	4	3	4	-	1
Colonne déplacée	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1

Au 31 décembre 2020, il y a 15 colonnes en stock qui sont utilisables pour la maintenance, qui viennent essentiellement des échanges avec les colonnes enterrées.

➤ Les vêtements :

La Communauté de Communes a signé le 17 novembre 2008 une convention pour la collecte des textiles en colonnes d'apport volontaire.

La société place gratuitement sur les emplacements validés par chaque commune des colonnes de 3 m³ permettant de collecter les articles suivants :

- tous les vêtements et chaussures
- linge de maison et d'ameublement

Elle se charge ensuite de collecter ces colonnes de manière régulière et de diriger le textile selon sa qualité vers des centres de vêtements d'occasion, ou vers des filières d'utilisation de fibres textiles devenues alors matière première.

Bilan : 26 points de dépôts sont en place au 31 décembre 2020.

On estime que 87 tonnes ont pu être récupérées en 2020, soit 1,72 kg/hab.an (pour 125 tonnes en 2019). Les données de début d'année n'ont pas pu être récupérées et il n'y a pas eu de collecte pendant la crise sanitaire entre le 15 mars et fin juin.

▪ En déchèteries

La Communauté de Communes est équipée de 3 déchèteries, soit une déchèterie pour 16 396 habitants.

Elles sont situées de manière à ce que chaque usager soit à moins de 10 minutes de l'un des 3 sites. Un programme de rénovation a été engagé en 2018. Les déchèteries de Lunel et Marsillargues ont donc été rénovées en 2019 afin de les mettre aux normes

☞ La localisation des 3 déchèteries :

- Saturargues : sur le rond-point de l'échangeur A9
- Marsillargues : chemin des prés
- Lunel : chemin du Fesc

☞ Les horaires :

Les 3 déchèteries sont fermées les jours fériés.

La crise sanitaire a beaucoup impacté le service des déchèteries. Le premier confinement entre le 15 mars et 4 mai, a nécessité la fermeture de l'accueil des particuliers. Seuls les déchets des professionnels ont pu être pris en charge sur la déchèterie de Lunel uniquement sur des horaires aménagés.

A la réouverture, seules les déchèteries de Lunel et Marsillargues sont restées en fonctionnement. Des travaux sur la déchèterie de Saturargues ont été commencés afin de garantir le minimum de sécurité sanitaire aux usagers et au personnel. Elle a pu rouvrir le 2 novembre avec un accueil réservé aux communes du nord et pour les flux végétaux et encombrants uniquement.

De nouveaux horaires ont été mis en place :

- Déchèterie de Lunel, fermée le dimanche
 - Du 02 mai au 30 septembre :
Lundi au samedi 8h00-18h30

 - Du 1^{er} octobre au 30 avril :
Lundi au samedi 8h00-17h30

- Déchèterie de Marsillargues, fermée le dimanche
 - Du 02 mai au 30 septembre :
Lundi au samedi 9h00-12h00 et 14h30-18h30

 - Du 1^{er} octobre au 30 avril :
Lundi au samedi 9h00-12h00 et 13h30-17h30

- Point déchets de Saturargues, fermé le dimanche, lundi, mardi et jeudi
 - Toute l'année
Mercredi et vendredi 9h-12h00 et 13h30-17h30 et Samedi 9h00-17h00

☞ Les déchets qui peuvent y être déposés :

- Emballages en verre
- papier / carton
- encombrants
- piles et accumulateurs
- plastiques agricoles (uniquement à Marsillargues)
- huile de vidange et bidons souillés
- déchets inertes
- végétaux
- bois
- déchets non recyclables et non incinérables : tel que le placoplâtre par exemple
- pneus
- DMS
- vêtements

☞ Les déchets qui y sont refusés :

- les OM résiduelles qui ne sont pas du carton, du papier ou du verre d'emballage
- les cadavres d'animaux
- les DIS
- les déchets explosifs, radioactifs ou amiantés
- ferraille
- DEEE

☞ Les particuliers peuvent accéder à la déchèterie grâce à une carte d'accès gratuite, remise dans les mairies ou à la Communauté de Communes pour Lunel, sur présentation d'un justificatif de domicile et de la carte grise du ou des véhicules concernés.

Des autorisations temporaires sont données à titre exceptionnel lors de prêt de véhicules ou de location. Elles ne sont délivrées que par la Communauté de Communes.

Les dépôts réalisés avec un véhicule de type professionnel (camion plateau, fourgon...) font l'objet d'autorisations spéciales, impliquant une facturation par la suite, selon les tarifs appliqués aux professionnels.

En 2020, 158 autorisations payantes, 51 autorisations gratuites et 2 216 cartes d'accès en déchèteries (dont 1 491 à l'accueil de la CCPL) ont été remises.

☞ Les habitants des communes de Saussines, Galargues, Campagne et Garrigues se présentent quant à eux à la déchèterie de Sommières (Communauté de Communes du Pays de Sommières). Une convention a été signée : la Communauté de communes du Pays de Lunel verse une contribution financière à la Communauté de Communes du Pays de Sommières. La commune de Boisseron a été détournée également vers Sommières à compter du 1^{er} septembre suite à la fermeture de Saturargues et ce jusqu'au 31 décembre 2021.

☞ L'évolution du nombre annuel de visites des particuliers est le suivant :

Nombre de visites	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Marsillargues	11 124	10 826	22 302	24 356	24 382	25 767	26 595	28 112	28 919	27 382	29 728	41 396*
Lunel	56 964	58 646	60 746	58 475	59 657	62 150	67 614	68 011	74 096	62 503	72 750	83 283
Saturargues	41 223	45 685	47 566	39787	46 358	46 623	50 577	51 946	60 505	52 411	60 736	17 268 **
Site de broyage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5 579
Total	109 311	115 157	130 614	122 618	130 397	134 540	144 786	148 069	163 520	142 296	163 214	141 947

*la déchèterie de Marsillargues a été fermée du 15 mars au 4 mai à cause de la crise sanitaire de la COVID

**la déchèterie de Saturargues a été fermée du 15 mars au 1er novembre à cause de la crise sanitaire et a rouvert avec seulement 2 flux, en attente de l'ouverture de la nouvelle déchèterie située à Villetelle à l'horizon 2022.

Le site de broyage accueille uniquement les déchets verts depuis mai.

La fréquentation des particuliers en déchèterie a baissé de 13 % par rapport à 2019 (site de broyage compris). Ceci est largement dû à la crise sanitaire, mais si les mois suivants la fermeture, les fréquentations ont explosé et se sont réparties entre deux déchèteries au lieu de trois.

Les moyennes journalières (hors professionnels) sont de :

- 166 passages par jour à Marsillargues (249 jours d'ouverture)
- 286 passages par jour à Lunel (291 jours d'ouverture)
- 201 passages par jour pour Saturargues (86 jours d'ouverture)
- 28 passages par jour (195 jours d'ouverture)

☞ Apports des mairies en déchèterie :

Communes	Apports en m ³
Lunel (ST + Nicollin)	2 079,5
Lunel-Viel	319
Marsillargues	737
Saint Just	90,5
Saint Nazaire de Pezan	130,5
Saussines	15
Entre-Vignes	298,1
Galargues	0
Campagne	0
Garrigues	0
Boisseron	82,5
Saint Sériès	48,5
Saturargues	357
Villetelle	128
Autres administrations	36,5
Régie	2 287,5
TOTAL	6 609,15

Ce volume représente 5,7 % des volumes globaux évacués des déchèteries, et **23 % de plus qu'en 2019**. Ce chiffre ne reflète pas la réalité.

2. La collecte des déchets non ménagers

Ces déchets sont collectés :

- lors de la collecte des ordures ménagères résiduelles, des EMR et du papier
- par les agents du service déchets :
 - ce sont les cartons et caquettes des professionnels du centre-ville de Lunel qui sont collectés en porte à porte. Au 31 décembre 2020, ce sont 135 commerces qui sont concernés. Les cartons rejoignent ensuite les apports en déchèteries, résultats ci-dessous :

-	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Poids cartons collectés en tonnes	71,92	94,54	119,6*	54,6*	134,61*	176,68 *	151,20*	259,77*	295,65*	297,85*	326.13*	170,87*	153,44*

* estimation en fonction des volumes collectés, la séparation ne se faisant plus en déchèterie

- les déchets métalliques collectés en porte à porte et redirigés vers des bennes entreposés dans les services techniques de la Communauté de communes
- Lors des fêtes votives :
 - le verre des cafetiers et des bodegas est collecté en porte à porte lors des fêtes. Il est à noter que le verre étant interdit par arrêté préfectoral.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnes de verre collectées	13,2	10,6	9,00	10,22	9,8	8,92	12,92	11,82	11,00	11,44	9.4	9.7	1.6

Le faible tonnage s'explique par l'annulation des festivités l'été 2020 à cause de la crise sanitaire

- Les huiles de fritures des bodégas sont récupérées dans des fûts pendant les fêtes des communes, afin d'être collectées et traitées par une entreprise agréée. Depuis 2008, le service a été proposé à toutes les communes (jusqu'ici seules les communes de Lunel et Marsillargues étaient équipées). Les déchèteries récupèrent également les huiles cette année.

- Dans les déchèteries :

Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'accès des professionnels en déchèterie est devenu payant.

Les tarifs dépendent du type de matériau déposé et du volume estimé. Ils ont été modifiés au 1er avril 2017 pour tenir compte de l'évolution du coût du service et se rapprocher des tarifs pratiqués dans les collectivités environnantes.

Matériau	Jusqu'au 31 mars 2017 Tarif au m³	1^{er} avril 2017 Tarif au m³
Gravats	12 €	24 €
Encombrants	12 €	24 €
Bois	10 €	20 €
Plastiques agricoles	8 €	8 €
Déchets non incinérables et non recyclables	20 €	28 €
Végétaux	9 € en déchèterie et 5 € au site de broyage	16 € en déchèterie et 13 € au site de broyage
Forfait volume inférieur à 0,5 m ³	5 €	12 €

Les professionnels doivent signer un contrat afin de pouvoir accéder aux déchèteries. Celui-ci précise notamment le règlement des déchèteries et le mode de recouvrement des paiements. Chaque professionnel obtient, en échange, une carte individualisée et numérotée afin que le gardien puisse attribuer chaque dépôt à une entreprise. La facturation est déclenchée de façon mensuelle ou dès que le montant de 20 € est atteint, soit postérieurement au dépôt.

Bilan : 1 178 entreprises ont un contrat au 31 décembre 2020 dont 24 administrations, 57 agriculteurs, 556 commerçants, 531 artisans et 10 salariés rémunérés en chèque emploi service, soit 97 contrats de plus qu'en 2019.

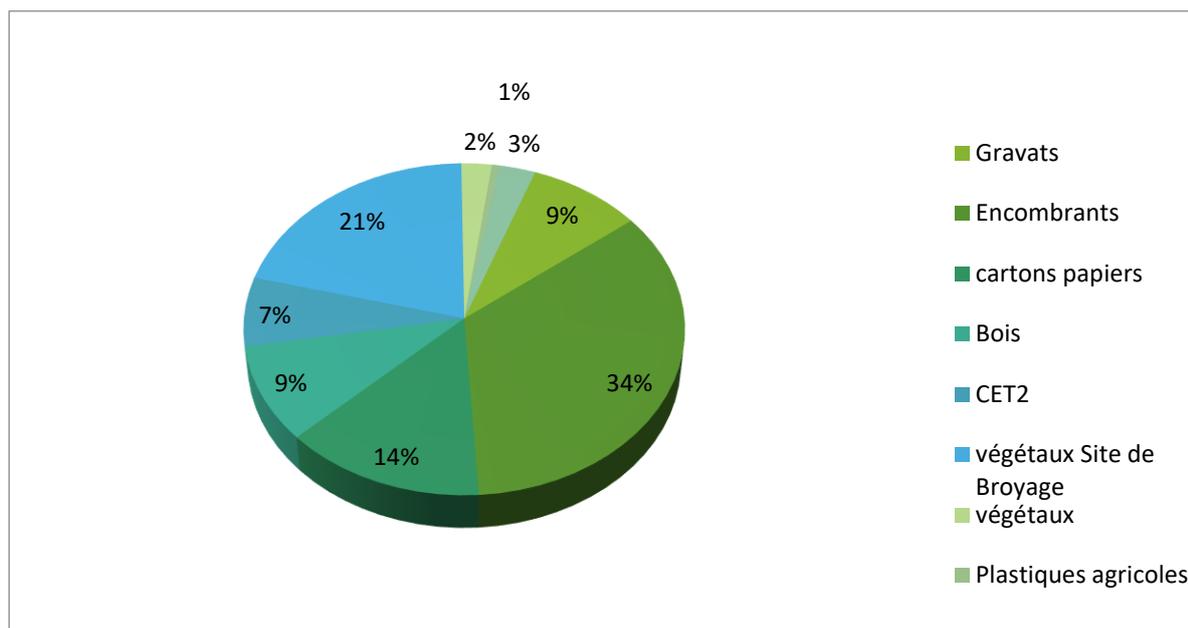
Selon les données retournées par les gardiens permettant de facturer les professionnels, ce sont 9 843 m³ qui ont été déposés, soit 8,5 % des volumes entrants en déchèterie.

Il est très difficile pour les gardiens d'estimer les volumes déposés. Une pesée à l'aide d'un pont bascule aurait été plus adaptée, mais l'investissement aurait été très important alors que cette procédure est temporaire et en attente de la mise en place d'une déchèterie dédiée aux professionnels et développée par une entreprise privée.

La mise en place de l'accès payant permet de respecter la loi, mais aussi de favoriser l'initiative privée qui nous permettrait de ne plus avoir à gérer les déchets des professionnels.

Le montant titré en 2020 est de 159 674,31 € (**soit 19 % de moins qu'en 2019**). Le taux d'impayés 2020 est de 13,02 % au 15 avril 2021, après avoir pratiqué un certain nombre d'interdictions d'accès et l'intervention de la perception. Ce taux est plus fort que les années précédentes et on peut faire un lien avec la fermeture de beaucoup de TPE en lien avec la crise sanitaire.

Les graphes suivants présentent la proportion en volume des apports des professionnels en déchèteries en 2020.



Les pourcentages des gravats ont diminué de 16 à 9 %. En effet, les camions des professionnels sont dirigés vers la carrière LRM depuis la crise sanitaire. Les végétaux sont en hausse de 15 à 21%.

C'est le service déchets qui assure la saisie de tous les bons de dépôt dans le logiciel de facturation, l'émission des factures, ainsi que le recouvrement des paiements par le biais d'une régie de recettes.

2 061 factures ont été émises de décembre 2019 à novembre 2020, soit 5,4 % de plus que la période précédente.

Il est à noter que 104 apports ont été faits par des personnes qui sont passés en force à l'entrée de la déchèterie, soit 95 % de moins qu'en 2019. La raison essentielle est la fermeture de la déchèterie de Saturargues, puis la présence de murs sur les quais à sa réouverture

3. Les tonnages et leur évolution

a. Collecte en porte à porte

Type	Tonnage 2010	Tonnage 2011	Tonnage 2012	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Tonnage 2015	Tonnage 2016	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Evolution 2019-2020
Collecte des OM résiduelles	14 074	13 868	13 602	13 078	12 543	12 602	12 576	12 733	12 815	12 453	13 026	+4,6%
collecte sélective des EMR *	1 135,94	1 112,92	1 077,7	1 156,02	1 261,52	1262,92	1 224,16	1 176,32	1 254,68	1 261,02	1 396,92	+10,78%
collecte sélective du papier*	1 056,82	963,06	838,36	795,98	789,58	744,06	740,76	676,64	729,54	621,66	524,08	-15,69%
Collecte ferraille et DEEE	434,17	458,03	442,92	398,42	403,49	465,87	487,10	486,21	474,22	488,10	558,98	+14,52%
total	16 701	16 402	15 961	15 428	14 998	15 075	15 028	15 072	15 273	14 823	14 947	+0.84%
Soit en kg/hab.an	359,96	346,25	344,46	320,62	308,58	309,02	309,47	309,62	310,49	295,06	294,85	

* Refus compris

b. Collecte en apport volontaire

type	Tonnage 2010	Tonnage 2011	Tonnage 2012	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Tonnage 2015	Tonnage 2016	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Evolution 2019-2020
conteneur verre	1 190,14	1 192,10	1 122,49	1 187,85	1 268,68	1 366,56	1 305,56	1 366,49	1 404,03	1476,90	1 582,34	+7,14%
Conteneur DASRI	0,679	0,704	0,838	0,855	0,844	Arrêt collecte	-	-	-	-	-	-
Conteneur vêtements	84,3	130,65	Pas de données	133,22	136,13	118,49	134,82	138,58	139,78	125,61	87,04	+30,7%
total	1275	1303	1123	1322	1 406	1 485	1 440	1 505	1 544	1 602	1 669	
Soit en kg/hab.an	27,48	27,51	24,24	27,47	28,92	30,44	29,65	30,92	31,38	31,89	32,93	

Ci-dessous se trouve le détail de la collecte sélective du verre commune par commune. Les apports des colonnes de déchèteries sont comptabilisés et reportés sur les communes concernées.

classement 2020		Kg/hab.an 2013	Kg/hab.an 2014	Kg/hab.an 2015	Kg/hab.an 2016	Kg/hab.an 2017	Kg/hab.an 2018	Kg/hab.an 2019	Kg/hab.an 2020
1	Saturargues	46,59	56,18	52,94	45,09	72,50	57,65	70,74	72,82
2	Saint Nazaire de Pezan	43,42	52,92	45,86	46,19	62,41	58,49	78,84	68,66
3	Saint Christol	45,66	36,02	35,74	34,16	48,97	52,26	51,89	64,79
4	Vérargues	40,16	43,29	37,82	41	50,70	53,13	60,37	62,30
5	Saint Sériès	38,17	39,66	50,70	44,77	52,96	51,68	57,70	52,58
6	Villetelle	25,90	28,42	32,15	29	29,56	37,37	42,20	47,36
7	Lunel-Viel	28	36,43	33,25	27,03	35,56	36,14	40,05	44,56
8	Saussines	27,88	30,59	31,50	29,17	27,59	31,55	28,72	42,09
9	Saint Just	33,95	38,08	34,15	33,20	38,43	37,04	35,36	42,07
10	Garrigues	55,63	47,30	26,54	35,80	26,97	40,64	38,34	40,68
11	Marsillargues	26,46	32,97	32,56	25,99	33,58	34,24	37,30	39,45
12	Boisseron	27,82	29,77	34,34	23,70	35,04	26,25	34,09	37,98
13	Campagne	44,20	59,48	20,03	21,03	21,73	42,63	24,23	33,47
14	Galargues	33,66	39,53	27,67	24,67	32,07	36,73	24,49	26,96
15	Lunel	19,03	41,67	20,48	21,08	20,75	22,15	20,83	23,22

Le système de pesage étant différent d'un collecteur à l'autre, et sa fiabilité étant souvent contestable, ces chiffres sont à prendre avec précaution, ils sont comparables sur une même année mais difficilement d'une année sur l'autre.

La facturation ne se fait de toute façon que sur les poids réellement livrés à la Verrerie, la pesée embarquée n'est qu'une information nous permettant de jauger la performance de chaque colonne.

Le tonnage collecté dans les campings est 12,825 tonnes.

Le poids collecté en déchèterie est reporté sur chaque commune d'après les listings des fréquentations des usagers.

c. Les déchèteries

Matériaux	Tonnage 2012	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Tonnage 2015	Tonnage 2016	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Tonnage 2020	Evolution 2019-2020
Encombrants	3 071	3075	3 384	3 640	4 009	4 585	4 762	4 989	3 900	-21,8%

Déchets inertes non recyclables	13 000	13 378	1 263	680	762	227	127	419	104	-75,2%
Déchets inertes recyclables	-	-	5585	6369	7 310	7 477	8 271	9 144	5 730	-37,3%
Cartons	653	713	789	781	696	760	842	813	789	-2,95%
Végétaux	5 726	4895	5 576	6937	5 563	5 887	7 292	7 542	6 475	-14,4%
Bois	1 894	1880	2 065	2175	2 081	2 454	3 046	2 452	2 617	+6,7%
Meubles	-	-	-	-	55	88	127	127	152	+19,7%
Déchets non recyclables non incinérables	1 492	1528	1 168	1168	951	958	1 399	1 771	1 075	-39%
Plâtre									221,88	-
Batteries	9,507	6,371	5,51	5,354	4,637	3,874	3,756	1,049	5,077	+383 %
Pneus	17,64	17,52	13,49	17,45	26,86	21,58	24,47	30,54	28,73	-5,92%
Plastiques agricoles	13,58	32,50	0	23,20	28,22	23,52	10,26	26,56	46,50	+75%
Piles et accumulateurs	2,322	2,022	2,298	2,147	2,09	1,96	1,474	1,741	1,945	+11,7%
DEEE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bidons souillés d'huile de vidange	40,17	40,08	47,05	49,47	44,21	52,49	49,14	40,51	55,55	+37,1%
DMS										
Huile de vidange	13,95	19,17	18,90	9,9	16,86	20,28	20,34			
Total	26 384	25 995	20 304	22 026	21 547	22 561	25 975	27 357	21 201	-23,3%
Soit en kg/hab.an	569	561	436	451	444	463	528	544	418	

Le nombre de bennes de déchèteries évacuées pour l'année 2020 pour certains matériaux est présenté dans le tableau suivant :

	Nombre de bennes	volume des bennes
Cartons	459	30 m ³
Encombrants	1 279	30 m ³
Ferrailles	91	30 m ³

Déchets inertes recyclables	766	10 m ³
Déchets inertes non recyclables	13	10 m ³
Végétaux	976	30 m ³
Verre	1	10 m ³
Bois	557	30 m ³
CET II	179	30 m ³
Plâtre	52	30 m ³
Pneus	5	30 m ³
	4378	

Le nombre de rotations de bennes a baissé de 41,8 % par rapport à l'année. La crise de la COVID en est la raison. Seule la déchèterie de Lunel est restée ouverte pendant le confinement de mars avril 2020 et la déchèterie de Saturargues n'a rouvert qu'en novembre avec seulement deux flux.

4. Le traitement des déchets ménagers et assimilés

a. Les filières de traitement au 31 décembre 2020

Selon les matériaux, plusieurs filières se succèdent.

	premières filières		deuxièmes filières
Matériaux	Unité de traitement ou filière de prise en charge	Mode de traitement	
OM résiduelles et encombrants	UIOM Ocréal 34400 Lunel Viel contrat avec le SMEPE	-incinération avec production d'électricité -les encombrants sont broyés avant d'être incinérés	-ferrailles : recyclage – SOLAC à Fos sur Mer (13) -mâchefers : maturation – plateforme de Vedène (84) puis utilisation en sous couche routière -cendres et boues : stockage en CET I à Bellegarde (30)
EMR	Centre de tri PAPREC 34130 Lansargues	tri et mise en balles	-refus de tri : traitement UIOM Ocréal -les sites de recyclage des matériaux soutenus par Eco Emballages dans le cadre de la reprise garantie : <ul style="list-style-type: none"> • plastiques → PAPREC (44 700 Orvault) • cartons → COVED (95 815 Argenteuil) • briques → COVED (95 815 Argenteuil) • aluminium → COVED (95 815 Argenteuil) • acier → COVED (95 815 Argenteuil)
papier / journaux / magazines	Centre de tri de PAPREC 34130 Lansargues	tri	-recyclage : papeteries Etienne (13000 Arles)

verre	Verrerie du Languedoc 30310 Vergèze	tri et recyclage	
déchets inertes	LRM 34403 Lunel	stockage	
ferraille	Durand Récupération 30900 Nîmes	Regroupement et broyage	-recyclage en aciéries : Fonderies françaises (ASCO) ou fonderies espagnoles (FRAGNOR / CELSA)
cartons (déchèteries)	Centre de tri PAPREC 34130 Lansargues	tri	-recyclage : soit filière Eco Emballages (COVED Argenteuil), soit filière professionnelles (autres papeteries)
végétaux	Site de broyage Services techniques de la Communauté de Communes 34590 Marsillargues	broyage	-le broyat a été évacué par différents prestataire et sur plusieurs sites, avec cependant le même traitement : le compostage
plastiques agricoles	COVED 26230 Roussas	recyclage	
batteries	Durand Récupération 30900 Nîmes	collecte et regroupement	-transfert sur le site de la Société de traitement chimique des métaux de Bazoches les Gallerandes (45) pour subir traitement adéquat : broyage, puis neutralisation des acides et séparation des différents composants pour être recyclés à 90%

Piles et accumulateurs	ACOR Environnement 33610 Cestas	collecte et regroupement	- transfert sur un centre de tri, puis selon leur nature, les piles et accumulateurs rejoignent différents sites pour que les métaux qu'ils contiennent soient recyclés contrat avec COREPILE 75016 Paris
 pneus	filière ALIAPUR, dont le collecteur est SMN Montpellier	collecte et regroupement	-incinération en cimenteries en tant que combustible
Cartouches d'encre	PRO-XL 34 055 Montpellier	collecte et regroupement	-la société INNOTEC revalorise les cartouches d'encre usagées en les remettants en état (en changeant les pièces d'usure) et en refaisant des produits équivalents aux produits neufs.
huile de vidange	TRIADIS 34 420 Villeneuve les Béziers	collecte et regroupement	-huile de vidange : incinération en cimenterie en tant que combustible
Bois	Sud Broyage 30 900 Nîmes	Tri et broyage	-transfert en Italie pour recyclage en panneaux de particules -chaufferies
Déchets non recyclables non incinérables	Centre de tri de PAPREC 34130 Lansargues	Regroupement	-enfouissement en CET II :
DEEE	Filière ECOLOGIC dont le collecteur est Varray Parisi 34 Castelnau le lez	tri, démantèlement, broyage	-une fois séparés, les différents matériaux (cartes électroniques, métaux ferreux et non ferreux, plastiques...) sont dirigés vers des filières de recyclage ou de traitement adéquat

DMS	Filière ECODDS dont le collecteur est TRIADIS 34 420 Villeneuve les Béziers	collecte et regroupement	-selon la nature, les différents déchets sont orientés vers différentes filières (recyclage, incinération avec récupération d'énergie, neutralisation, prétraitement)
Vêtements	PHILTEX 30 Garons	Collecte et regroupement	-selon sa qualité, le textile est repris dans des centres de vêtements d'occasion ou dans des filières d'utilisation des fibres textiles devenues alors matière première
Meubles	Filière Eco-mobilier dont le collecteur est PAPREC 30 260 Liouc	Collecte et regroupement	selon la nature, les différents déchets sont orientés vers différentes filières (recyclage, incinération avec récupération d'énergie, élimination)

b. Le site de broyage :

Le site de broyage des végétaux de la Communauté de Communes du Pays de Lunel se situe sur le site des services techniques de la communauté, route du Pont de Lunel, à Marsillargues. Ce site était géré en régie directe avec du personnel de la communauté jusqu'en 2016.

Depuis 2017, un prestataire intervient pour assurer le broyage des déchets verts issus des déchèteries et amenés directement par les professionnels.

L'augmentation constante des quantités de déchets produits, tant par les particuliers que les professionnels, a poussé les collectivités à développer les filières de recyclage et de valorisation. Après des efforts par la mise en place d'opérations de collecte et de tri des déchets d'emballages, c'est la valorisation des déchets organiques qui doit prendre de l'ampleur. Le compostage, procédé naturel de valorisation et de stabilisation de ces déchets, s'inscrit entièrement dans cette évolution, en permettant une valorisation agricole.

Une **expérimentation de compostage de déchets verts a été lancée dès 2011** sur les services techniques de la CCPL. MicroTerra, installé à Via Innova, apporte une assistance technique et un soutien méthodologique aux équipes de la Communauté de Communes. Cette expérimentation a pu démontrer la capacité technique de nos équipes à obtenir un compost de haute qualité sur un cycle court de production (moins de 3 mois) alors que les autres plateformes l'obtiennent en 5-6 mois. Les tâches ont été optimisées permettant d'intervenir de façon limitée à 2 ½ journées par semaine.

En 2018, l'expérimentation a pris fin avec un dernier lot de compost de 200 tonnes fournies aux agriculteurs et communes du territoire.

Par ailleurs, dès le 1^{er} janvier 2018, une clause a été intégrée dans le marché de broyage et de traitement des déchets verts, afin d'évacuer au moins 2000 tonnes de broyat vers des exploitations agricoles du territoire.

Bilan 2020 compostage à la ferme : 3 236,91 tonnes de déchets verts ont été déposés dans des parcelles agricoles

c. La décharge brute de Marsillargues

Le suivi du site s'est mis en place selon l'Arrêté Préfectoral complémentaire n°99-I-1729, du 29 juin 1999.

Un rapport pour l'année 2020 fait l'objet d'un autre document et sera approuvé au conseil de Communauté du 2 juillet 2021.

Pour toute information, se reporter à ce rapport.

d. Les composteurs individuels et collectifs

L'opération « compostage individuel » a commencé en juin 1999, elle s'est poursuivie depuis.

Au 31 décembre 2020, le bilan est le suivant :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	foyers équipés	% foyers pavillonnaires équipés
Boisseron	17	27	66	24	19	18	14	11	27	21	493	50.98
Lunel	100	310	714	219	129	113	105	112	146	168	3 809	40.54
Lunel-Viel	17	46	41	34	23	28	27	28	22	30	641	39.23
Marsillargues	22	65	123	47	29	18	2	30	51	37	844	28.95
Saturargues	3	21	9	12	13	7	3	4	9	16	204	45.03
Saussines	4	27	59	10	6	6	5	7	12	10	268	54.14
Entre-Vignes St Christol	12	32	37	9	7	3	6	13	13	10	312	41.32
St Just	20	47	92	30	20	12	13	24	28	26	567	39.38
St Nazaire	3	7	13	5	3	2	2	2	5	3	95	28.96
St Sériès	2	22	56	8	6	3	10	4	11	10	238	51.85
Entre-Vignes Vérargues	2	13	12	6	2	5	0	6	2	6	147	52.13
Villetelle	5	36	47	20	10	5	9	11	23	19	345	53.41
Galargues		49	18	63	3	9	5	5	11	10	106	29.44
Campagne		28	8	25	0	0	1	1	1	2	30	18.52
Garrigues		15	7	10	2	5	4	3	4	3	31	30.10
total	207	653	1302	522	272	234	206	261	365	371	8129	39.86

Le suivi du compostage permet de mettre à jour la base de données.

Au 31 décembre 2020 : 8 129 foyers sont équipés sur le territoire de la Communauté de Communes, concernant une population estimée à 20 322 personnes. 573 foyers sont dotés de 2 composteurs.

Lors des réunions de remise, il a été demandé aux foyers désirant s'équiper d'un composteur de signer une convention d'engagement précisant les conditions d'utilisation du matériel mis à disposition.

Par ailleurs, **le compostage collectif** a commencé à se développer depuis fin 2014. Il s'agit de permettre à des foyers qui ne peuvent avoir de composteurs individuels de composter quand même, mais sur des sites collectifs.

La Communauté de communes met à disposition le matériel ainsi que des bioeaux, distribués aux volontaires lors de l'inauguration du site. Le maître composteur est chargé de conseiller et aider les usagers afin que le site fonctionne normalement.

Au 31 décembre 2020, répartition des sites collectifs :

Communes	Cœur de village	Résidences collectives	Etablissements publics	Entreprises
Boisseron			1	1
Lunel		9	6	9
Lunel-Viel	1		1	2

Marsillargues	2			2
Saturargues	1		1	
Saussines	1	1		
Entre-Vignes St Christol	1		1	1
St Just	1	1		
St Nazaire	1			
St Sériès	1	1	1	
Entre-Vignes Vérargues			1	
Villetelle		1	1	
Galargues	1			
Campagne	1			
Garrigues	1			
TOTAL	12	14	13	15

5. La prévention des déchets et les actions de communication :

Après s'être engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets, la Communauté de Communes du Pays de Lunel a répondu à l'appel à projet de l'ADEME Occitanie et met en place depuis janvier 2018 une démarche formalisée d'économie circulaire, à travers son programme Territoire économe en ressources.

Les services Communication, Développement économique ainsi que Gestion et prévention des déchets se sont étroitement associés pour porter le projet, aidés par une équipe projet constituée de 9 agents.

Au total, ce sont ainsi 23 actions qui seront menées tout au long du programme :

- Développer l'éco-exemplarité de la Communauté de Communes et des communes membres
- Mettre en place une gouvernance partagée
- Sensibiliser les entreprises à l'économie circulaire, diffuser, partager les connaissances...
- Former les conseillers économiques pour une intégration des enjeux de l'économie circulaire...
- Poursuivre les opérations « Commerce éco-exemplaire » et « Etablissement éco-exemplaire »
- Informer les entreprises concernant les filières de valorisation des déchets existantes
- Promouvoir le don, le réemploi et le recours à la réparation
- Promouvoir l'éco-consommation
- Promouvoir les produits éco-labellisés et les gestes alternatifs
- Mettre en place des espaces « Réemploi » dans les déchèteries
- Sensibiliser les habitants et les acteurs de la restauration au gaspillage alimentaire
- Favoriser l'approvisionnement en circuits courts et en produits locaux
- Favoriser la mise en place de manifestations éco-exemplaires
- Promouvoir le stop-pub
- Augmenter le taux incitatif de la TEOM
- Améliorer les performances de tri
- Promouvoir le compostage individuel, le compostage collectif et le lombricompostage
- Réduire les apports de déchets verts en déchèterie
- Mettre en place une déchèterie dédiée aux professionnels
- Communiquer sur les coûts de gestion des déchets ménagers et assimilés
- Suivre les indicateurs et objectifs du programme.
- Mobiliser les professionnels du tourisme

- Favoriser le don alimentaire

Les actions engagées concernent aussi bien les Ordures Ménagères Résiduelles (OMA) que les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) ; les professionnels que les particuliers ou le monde associatif.

Un rapport pour l'année 2020 fait l'objet d'un autre document et est approuvé également au conseil de Communauté du 2 juillet 2021.

Pour toute information, se reporter à ce rapport.

CALENDRIER DE COLLECTE

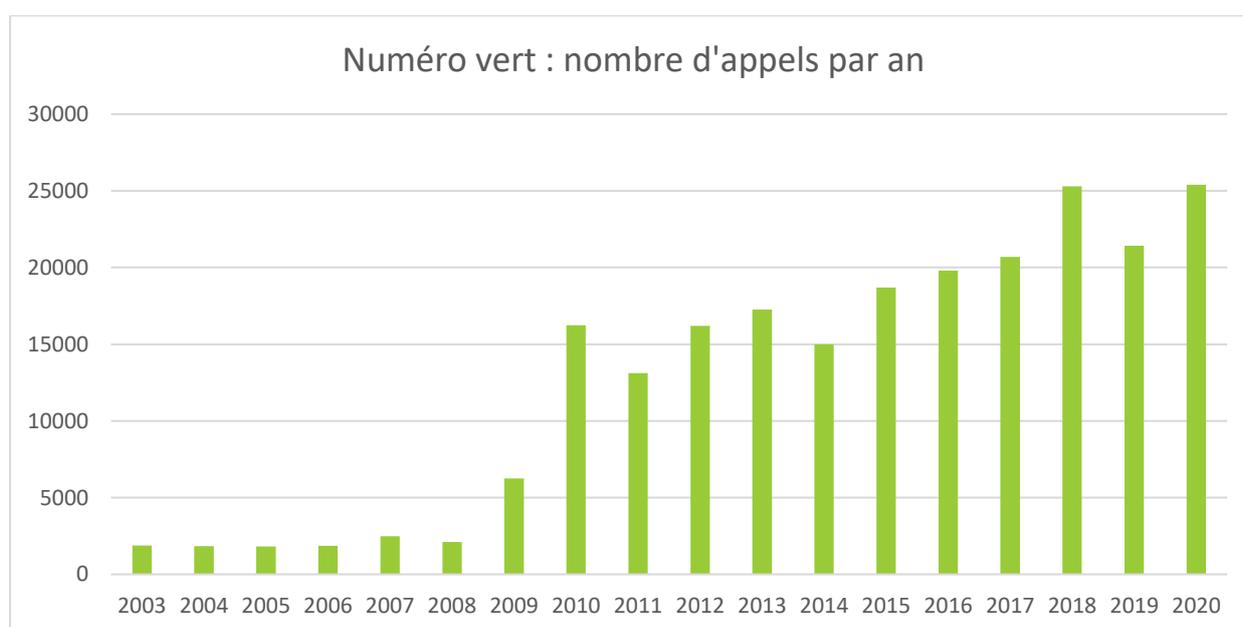
Le personnel technique du service Gestion des déchets, ayant une bonne connaissance du territoire, s'est chargé de la distribution du calendrier de collecte de mi-novembre à fin décembre 2019 pour l'année 2020. Cela évite une mauvaise attribution ou des oublis. De plus, cela donne l'occasion aux agents de rencontrer les usagers et éventuellement de refaire un point sur les consignes de tri.

Le calendrier 2020 « Composter c'est facile, c'est chacun son style » est consacré à toutes les méthodes de compostage.

NUMERO VERT

Le graphique ci-dessous démontre l'afflux considérable d'appels provenant des administrés de la Communauté de Communes du Pays de Lunel. Le Numéro Vert était utilisé jusqu'en 2009 uniquement pour la gestion des bacs à ordures ménagères et leur suivi.

Depuis la mise en place de la collecte de la ferraille sur rendez-vous en 2010 et la campagne de puçage des bacs en 2013, le nombre d'appel a considérablement augmenté. En 2020, il y a eu 25 408 appels, soit 19 % de plus qu'en 2019 (alors qu'il manque 2 mois de comptabilisation liée à difficultés chez Orange) : la crise sanitaire a engendré beaucoup d'appels.



III. INDICATEURS FINANCIERS

1. Montant annuel global des dépenses et recettes du service : comparaison 2019/2020

a. Les dépenses et recettes de fonctionnement en €TTC

Les dépenses de fonctionnement :

Collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles	Marché de collecte des OM	1 899 769,23	3 030 939,05 €
	Lavage des bacs	16 207,95	
	Fonctionnement	5 027,16	
	Charges de personnel	152 459,72	
	Traitement UIOM	807 251,81	
	Participation SMEPE	144 227,98	
	Maintenance bacs-pièces détachées-puces	5 995,20	

Décharge ou CETII		3 465,28	3 465,28 €
--------------------------	--	----------	-------------------

Collecte et tri des EMR, du papier et du verre	Marché de collecte en porte à porte des EMR et du papier	949 577,32	1 422 998,97 €
	Tri des EMR et du papier	226 562,56	
	Traitement refus de tri	14 107,21	
	Collecte du verre en apport volontaire	74 557,36	
	Fournitures de sacs de tri	12 208,88	
	Versement à la ligue contre le cancer	5 530,11	
	Participation SMEPE	21 269,27	
	Fonctionnement	13 088,39	
	Charges de personnel	106 097,87	

Compostage	Marché de broyage des déchets verts, d'évacuation et de compostage du broyat	157 414,39	215 177,15 €
	Entretien tractopelle	13 380,31	
	Charges de personnel	41 318,01	
	Fonctionnement	3 064,44	

Déchèteries	Marché de rotations de bennes	428 221,34	1 762 913,63 €
	Marché de tri des cartons	13 554,67	
	Marché de collecte et de traitement des déchets toxiques.	16 940,75	
	Marché de traitement des déchets inertes	37 771,16	
	Marché de traitement du bois	229 722,32	
	UIOM Encombrants	238 406,22	
	Marché de traitement des déchets non recyclables et non incinérables	181 631,62	
	Marché de traitement du plâtre	21 767,81	
	Fonctionnement	85 480,83	

	Convention accès des habitants de Saussines, Galargues, Garrigues et Campagne à la déchèterie de la CCPS	62 130,00	
	Charges de personnel	438 547,58	
	Participation SMEPE	8 739,33	
Collectes spécifiques (ferraille - encombrants)	Marché encombrants	167 082,09	339 652,79 €
	Charges de personnel	158 212,40	
	Fonctionnement	14 358,30	
Communication	Equipements et publication	30 781,13	30 781,13 €
Fonctionnement du service gestion des déchets	Fonctionnement	56 280,00	466 252,44 €
	Charges de personnel	409 972,44	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		7 272 180,44 €	

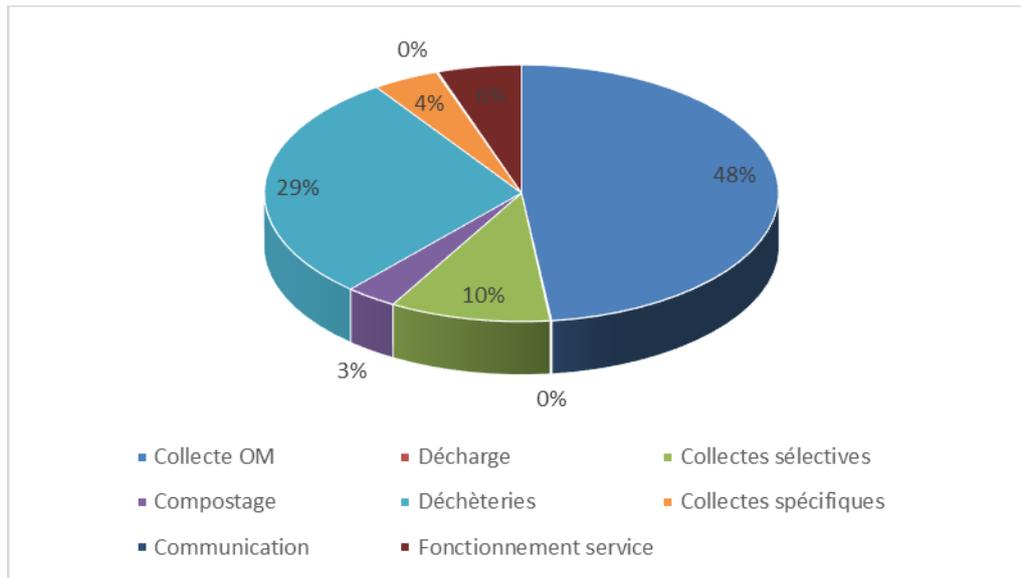
Les recettes de fonctionnement

Collecte et traitement des ordures ménagères résiduelles	Remboursement rémunération personnel détaché prestataire de collecte	25 648,03	29 939,63 €
	Remboursement rémunération	1 109,20	
	Rachat bacs usagés	3 182,40	
Décharge ou CETII		0	0
Collecte et tri des EMR, du papier et du verre	Subvention Eco-Emballages tonnes triées et valorisées	377 095,79	505 864,60 €
	Soutien Eco-Emballages développement durable	0	
	Subvention Eco-Folio papier	38 338,62	
	Recette verre	34 286,01	
	Recette acier	7 974,93	
	Recette cartonnettes	25 915,43	
	Recette aluminium	2 898,55	
	Recette briques alimentaires	148,60	
	Recette papier	-16 299,49	
	Recette flaconnages plastiques	31 567,35	
	Remboursement rémunération	3 938,81	
Compostage	Vente enrouleur	1 650,00	1 650,00 €

Déchèteries	Accès payant des professionnels en déchèteries	159 674,31	280 565,45 €
	Remboursement rémunération	28 643,98	
	Soutien Eco-DDS déchets toxiques	2 769,00	
	Soutien Eco-Mobilier Meubles	86 773,40	
	FCTVA	497,96	
	Remboursement sinistre	2 206,80	
Collectes spécifiques (ferraille - encombrants)	Recette ferraille	25 176,94	44 219,71 €
	Recettes batteries	2 218,60	
	Soutien Ecologic DEEE	13 826,65	
	Recettes non ferreux	2 350,85	
	Remboursement rémunération	646,67	
Communication	Subvention ADEME Prévention des déchets	27 500,00	27 500,00 €
Fonctionnement du service gestion des déchets	Remboursement rémunération	2 107,28	2 120,07 €
	FCTVA	12,79	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		891 859,46 €	

Récapitulatif dépenses et recettes de fonctionnement :

	Dépenses	Recettes	Solde fonctionnement
Collecte OM résiduelles	3 030 939,05	29 939,63	3 000 999,87
Décharge	3 465,28	-	3 465,28
Collecte sélective EMR Papier verre	1 422 998,97	377 095,79	1 045 903,18
Compostage	215 177,15	1 650,00	213 527,15
Déchèteries	1 762 913,63	280 565,45	1 482 348,18
Collectes spécifiques	339 652,79	44 219,71	295 433,08
Communication	30 781,13	27 500,00	3 281,13
Fonctionnement du service	466 252,44	2 120,07	464 132,37
Sous-total	7 272 180,44	891 859,46	6 380 320,98
Amortissements 2020	361 181,03		
TOTAL	7 633 361,47	891 859,46	6 741 502,01



Analyse des dépenses et recettes de fonctionnement :

- les coûts à la tonne, recettes comprises, sont les suivants :
 - ☞ 230,38 €TTC pour une tonne d'OM résiduelles
 - ☞ 298,54 €TTC pour une tonne prise en charge par les collectes sélectives en porte à porte ou en apport volontaire
 - ☞ 68,14 €TTC pour une tonne prise en charge dans les déchèteries
 - ☞ 176,21 €TTC pour une tonne de déchets ménagers et assimilés (amortissement compris)
- La communication représente 0,09 €TTC par tonne de déchets
- le coût du fonctionnement du service représente 12,13 €TTC par tonne de déchets.

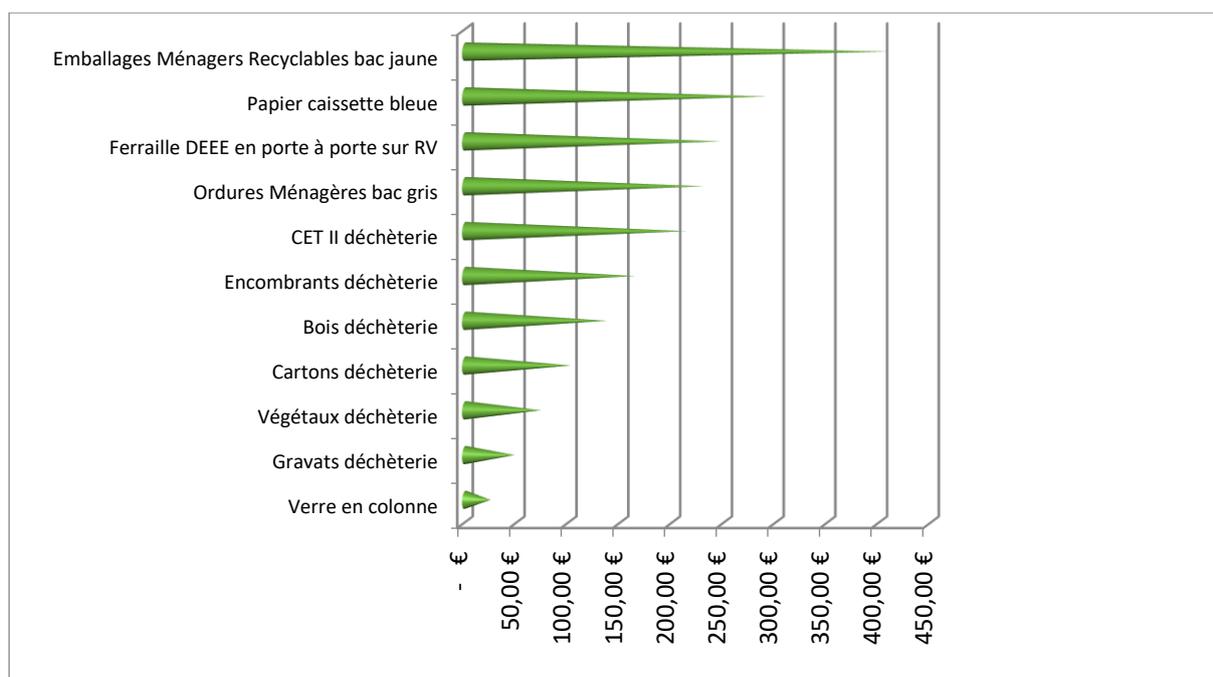
Le coût de 298,54 €TTC/tonne (recettes comprises et sans les amortissements) pour les collectes sélectives est une moyenne. Lorsqu'on regarde matériau par matériau, il y a de grandes disparités :

- ☞ papier : 291,86 €TTC/tonne
- ☞ verre : 24,55 €TTC/tonne
- ☞ EMR : 409,84 €TTC/tonne

Il en est de même pour les déchèteries, le coût de 68,14 €TTC/tonne est un prix moyen, comme le montrent les prix suivants, qui comprennent la rotation de benne et le traitement :

- ☞ encombrants : 164,36 €TTC/tonne
- ☞ ferraille : 246,7 €TTC/tonne (passage à une collecte en porte à porte)
- ☞ déchets inertes : 47,86 €TTC/tonne
- ☞ cartons : 102,38 €TTC/tonne
- ☞ bois : 136,93 €TTC/tonne.
- ☞ CET II : 213,58 €TTC/tonne.
- ☞ Végétaux : 73,3 €TTC/tonne

Le graphique ci-dessous compare les prix à la tonne des principales filières :



b. Les dépenses et recettes d'investissement en €TTC

Les dépenses d'investissement :

Collecte des ordures ménagères résiduelles	Bacs	82 760,11	84 972,95
	Matériel informatique	2 212,84	

Collecte sélective	Bacs	62 585,23	62 585,23

Déchèteries	Matériel informatique	152,67	151 282,25
	Vidéo-surveillance	14 536,8	
	Déchèteries Lunel et Marsillargues		
	Cuve incendie déchèterie de Saturargues	6 822,00	
	Petits équipements	333,35	
	Solde Réhabilitation Déchèteries de Lunel et Marsillargues	80 692,88	
	Projet Déchèterie de Villetelle	22 705,75	
	Bennes de déchèteries	26 038,80	

Compostage			15 983,89
	Composteurs individuels	14 724,24	
	Composteurs collectifs	1 259,65	

Collectes spécifiques (ferraille encombrants)	Marquage véhicule	844,80	844,80

Fonctionnement service	Divers matériels	3 755,05	7 397,61
	Informatique	3 642,56	

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	323 066,73
----------------------------------------	-------------------

Les recettes d'investissement :

FCTVA	159 188,49
	762,59
Subvention Etat déchèteries de Lunel et Marsillargues	187 703,60
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	347 654,68

c. Evolution des coûts et comparaison 2000-2020

▪ Les dépenses de fonctionnement

année	2000			2001			2002			2003			2004		
tonnes	30 370			33 532			36 843			40 529			40 901		
habitants	41 942			42 571			43 208			43 856			45 198		
dépenses de fonctionnement	4 047 559,71			4 550 570,76			5 016 541,01			5 254 462,65			5 478 007,64		
recettes de fonctionnement	289 256,24	€/tonne	€/hab	472 824,64	€/tonne	€/hab	595 257,64	€/tonne	€/hab	1 051 817,92	€/tonne	€/hab	785 141,55	€/tonne	€/hab
coût net de fonctionnement	3 758 303,47	123,75	89,61	4 077 746,12	121,61	95,79	4 421 283,37	120,00	102,3	4 202 644,73	103,7	95,8	4 692 866,09	114,74	103,8
TEOM	1 414 726,89			1 463 510,57			1 509 245,00			1 633 000,00			2 213 291,29	TEOM +RS	
%TEOM du coût net de fonctionnement	38%			36%			34%			39%			47,1%	%TEOM +RS	

année	2005			2006			2007			2008			2009		
tonnes	37 580			38 032			38 389,59			39 761,59			40 981,19		
habitants	45 956			45 972			45 691			45 956			45 956		
dépenses de fonctionnement	5 640 832,61			5 497 978,73			6 314 186,54			6 442 167,25			6 588 448,15		
recettes de fonctionnement	765 577,24	€/tonne	€/hab	778 727,45	€/tonne	€/hab	991 317,32	€/tonne	€/hab	820 441,33	€/tonne	€/hab	1 012 932,02	€/tonne	€/hab
coût net de fonctionnement	4 875 255,37	129,73	106,1	4 719 251,28	124,09	102,6	5 322 869,22	138,65	116,5	5 621 725,92	141,38	122,33	5 575 516,13	136,05	121,32
TEOM +RS	2 480 528,21			2 861 877,36			2 944 755,83			3 030 239,46			3 859 578,73		
%TEOM+RS	50,8 %			60,6 %			55,3 %			53,9 %			69,2 %		

année	2010			2011			2012			2013			2014		
Tonnes	41 540,29			43 145,13			43 013,23			42 190,65			36 186,84		
habitants	46 396			47 371			46 336			48 119			48 602		
dépenses de fonctionnement	6 342 031,40			7 056 146,18			7 660 190,61			7 995 288,87			7 755 634,51		
recettes de fonctionnement	1 086 377,78	€/tonne	€/hab	963 581,09	€/tonne	€/hab	1 263 743,60	€/tonne	€/hab	1 082 600,66	€/tonne	€/hab	1 172 364,95	€/tonne	€/hab
coût net de fonctionnement	5 255 653,62	126,52	113,28	6 092 565,09	141,21	128,61	6 396 447,01	148,71	138,04	6 912 688,21	163,84	143,66	6 583 269,56	181,92	135,45

TEOM +RS	4 261 729,05
%TEOM+RS	81 %

4 695 195,32
77,06 %

4 956 814,47
77,49 %

5 410 557,75
78,27 %

5 326 499,97
80,91 %

année	2015			2016			2017			2018			2019		
Tonnes	38 291,12			37 852,16			38 970,88			42 634,64			43 627,85		
habitants	48 782			48 561			48 680			49 190			50 240		
dépenses de fonctionnement	8 658 715,50			8 096 035,81			8 349 364,76			8 557 960,86			8 591 439,16		
recettes de fonctionnement	1 222 530,80	€/tonne	€/hab	1 249 180,58	€/tonne	€/hab	1 292 233,50	€/tonne	€/hab	1 564 380,39	€/tonne	€/hab	1 168 070,46	€/tonne	€/hab
coût net de fonctionnement	7 436 184,70	194,20	152,44	6 846 854,83	180,88	140,99	7 057 131,26	181,09	144,97	6 993 580,47	164,04	142,17	7 423 368,70	170,15	147,76

TEOM +RS	5 670 979,64
%TEOM+RS	76,26 %

5 674 689,30
82,88 %

5 841 510,30
82,77 %

5 950 561,30
85,09 %

6 096 032,81
82,12 %

année	2020		
	Tonnes	38 259,41	
habitants	50 694		
dépenses de fonctionnement	7 633 361,47		
recettes de fonctionnement	891 859,46	€/tonne	€/hab
coût net de fonctionnement	6 741 502,01	176,20	132,98

TEOM +RS	6 170 918,52
%TEOM+RS	91,53 %

- Les dépenses d'investissement

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
dépenses d'investissement	258 893,55	419 963,09	287 417,31	103 078,99	340 690,08 €	290 861,33 €	353 496,43 €	1 124 881,58	323 066,73
recettes d'investissement	57 305,56	149 848,25	147 413,48	69 677,36	58 953,62 €	81 837,92 €	99 897,78 €	190 550,14	347 654,68
coût net d'investissement	201 587,99	270 114,84	140 003,83	33 401,63	281 736,46 €	209 023,41 €	253 598,65 €	934 331,44	-24 587,95

- Comparaison coûts 2019-2020

Fonctionnement :

Les coûts nets de fonctionnement ont baissé de 9,2 % en 2020 par rapport à 2019.

Les dépenses ont baissé de 11 % et les recettes de 23 %.

En effet, tous les postes sont touchés, mais particulièrement les déchèteries et ce en lien avec la crise sanitaire de la COVID, avec une baisse de 17 %. La baisse du coût de l'incinération explique le reste de la baisse.

Concernant les recettes, la baisse est essentiellement liée à la baisse des recettes sur la vente des matériaux triés, avec la chute des cours mondiaux. Le papier par exemple est repris à 0.

Le coût à la tonne a augmenté, il reste un peu en dessus de la médiane selon les chiffres publiés par l'ADEME en 2012 et 2017 selon les retours de collectivités (il faut s'appuyer sur les coûts techniques sans les recettes pour faire une bonne analyse)

- en 2020, coût net de fonctionnement (coût aidé) à 176,20 €/tonne, alors qu'il se situe en général entre 112 et 206 €/tonne (source Ademe 2012 pour 80 % des collectivités)
- en 2020, coût complet de fonctionnement (sans les recettes) à 199,52 €/tonne, alors qu'il se situe en général entre 167 et 228 €/tonne (source Ademe 2017 pour 80 % des collectivités d'un milieu mixte urbain).

Le coût à l'habitant a baissé en 2020 ; il est toujours très élevé par rapport aux chiffres les plus hauts constatés les autres collectivités :

- en 2020, coût net de fonctionnement à 132,98 €/habitant, alors qu'il se situe en général entre 61 et 116 €/habitant (source Ademe 2017 pour 80 % des collectivités)
- en 2020, coût technique de fonctionnement (sans recettes) à 150,58 €/habitant, alors qu'il se situe en général entre 87 et 144 €/habitant (source Ademe 2017 : pour 80 % des collectivités).

Ceci s'explique par la présence des déchets des professionnels dans les collectes en porte à porte mais surtout en déchèterie. Le coût à l'habitant est donc en réalité plus bas.

Investissement :

Les dépenses d'investissement ont augmenté en 2020.

C'est essentiellement lié aux travaux de réhabilitation des déchèteries de Lunel et Marsillargues.

Les recettes d'investissement sont supérieures en 2020 également, avec l'augmentation du montant du FCTVA et les subventions pour la réhabilitation des 2 équipements.

d. Les modalités de financement

Il y a 3 sources de financement, la TEOM incitative, la Redevance Spéciale, et le budget général de la Communauté de Communes.

Le montant de la **TEOM** perçue en 2020 était de **5 879 192 € (dont 2 082 278 € de part incitative)**, celui de la **Redevance Spéciale** a été de 291 726,52 €, ce qui représente **91,53 % du coût net de fonctionnement** (6 741 502,01 €).

En termes de fonctionnement, le budget général de la Communauté a donc dû financer directement 570 583,49 € (6 741 502,01 € - 6 170 918,52 €), ce qui correspond un peu plus du surcoût des professionnels en déchèterie.

Rappel : évolution du taux de TEOM sur la Communauté de Communes

2019	2020
7,27 %	7,27%

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
8.72%	9,17%	9,78%	10,3%	10,7 %	10,7 %	11,25 %	9,98 %	8,92 %	7,84 %

TEOMi

1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
4,94%	4,92%	4,94%	4,86%	5,04%	5,56%	6,27%	6,89%	6,89%	6,89 %

1996									
Lunel									
5,41%									

Rappel : la quantité totale de déchets à collecter et à traiter, a augmenté de 42 % de 2000 à 2011 (30 370 tonnes en 2000 et 43 145 tonnes en 2011). Depuis les tonnages ont chuté jusqu'en 2017 avec 38 970,88 tonnes dans les mêmes proportions qu'en 2007. Par contre depuis 2018, les tonnages retrouvent le niveau de 2013 avec une brutale augmentation de 10%. La crise sanitaire a inversé la tendance avec un tonnage 2020 de 38 259 tonnes.

Rappel : Part incitative de la TEOM prix au litre et taux de part incitative

2016	2017	2018	2019	2020
0,0056 €/litre	0,01041 €/litre	0,01617 €/litre	0,02013 €/litre	0,019475 €/litre
10,6 % de part incitative	20,4 % de part incitative	30,4 % de part incitative	35,1 % de part incitative	35,4 % de part incitative

2. Modalités d'exploitation du service d'élimination des déchets

activité	mode d'exploitation	titulaire du contrat	début de contrat	fin de contrat	caractéristiques du service	observations
location maintenance des bacs à OM	marché de service	Plastic Omnium	01/01/2003	31/12/2006	fourniture et maintenance du parc de bacs pour la collecte des OM en porte à porte	
		FM Développement	01/01/2007	28/02/2010		Achat du parc et reprise en régie du service
		Plastic Omnium	01/01/2013	30/03/2014	fourniture et maintenance du parc de bacs pour la collecte des déchets en porte à porte :	reprise du contrat de la CC Ceps et Sylves
évacuation et compostage du broyat de végétaux	marché de service	Actisol	septembre 2002	mars 2004	évacuation et compostage du broyat de végétaux produit par le site de broyage de la CCPL	
		SMN	mars 2004	septembre 2004		
		Compost environnement	octobre 2004	30/09/2006		
		JPM Transport / CEVAL	01/11/2006	31/10/2008		
		JPM Transport / CEVAL	01/11/2009	31/10/2013		Marché renouvelable 3 fois 1 an
		SAS Alliance Environnement	01/11/2013	31/10/2017		Marché renouvelable 3 fois 1 an. Contrat transféré au SMEPE au 1 ^{er} janvier 2016.
		SBR	01/01/2018	31/12/2021		Marché renouvelable 3 fois 1 an. Contrat transféré au SMEPE au 1 ^{er} janvier 2016.
broyage des déchets verts	en régie				broyage des déchets verts issus des déchèteries et des services municipaux	2 personnes jusqu'au 1 ^{er} juillet 2017, puis transfert au SMEPE
CET II	en régie				décharge brute de déchets ménagers	site fermé, réhabilitation en cours

UIOM	adhésion au syndicat mixte entre Pic et Etang					
collecte OM et collectes sélectives (EMR et papier)	marché de service	SMN	01/05/2002	30/09/2009	assure le ramassage des OM en porte à porte, des EMR en porte à porte et en points tri, du papier en porte à porte et en points tri	Sous-traitant pour la collecte des EMR et du papier en points tri : Delta Recyclage
		SMN	01/10/2009	31/12/2022	assure le ramassage des OM en porte à porte, des EMR en porte à porte, du papier en porte à porte	
collecte du verre en points tri	marché de service	ONYX	01/05/2002	30/04/2007	assure le ramassage du verre en points tri	
		Derichebourg	01/05/2007	30/04/2009		
		SMN	01/05/2009	30/04/2013		Marché renouvelable 3 fois 1 an
		SMN	01/05/2013	30/04/2017		Marché renouvelable 3 fois 1 an
		SMN	01/05/2017	30/09/2018		
		SMN	01/10/2018	31/10/2020		Marché renouvelable 1 fois 1an
		SMN	01/11/2020	30/10/2021		Marché renouvelable 1 fois 1an
Collecte des encombrants et assimilés	Marché de service	SMN	01/01/2015	31/03/2015	Assure la collecte des encombrants des centres villes de Lunel et Marsillargues 3 fois par semaine	
		SMN	01/04/2015	30/06/2018		Marché renouvelable 2 fois 1 an
		SMN	01/07/2018	30/06/2021		Marché renouvelable 3 fois 1 an
tri / conditionnement	marché de service	Delta Recyclage	01/05/2002	31/12/2007		contrat reprise par le SMEPE en 2003

		Delta Recyclage	01/01/2008	31/12/2012	assure le tri conditionnement des matériaux issus des collectes sélectives (EMR, papier et cartons)	Marché renouvelable 3 fois 1 an
		Delta Recyclage	01/01/2013	31/12/2016		Marché renouvelable 3 fois 1 an
		PAPREC	01/01/2017	31/12/2020		Marché renouvelable 3 fois 1 an
évacuation des bennes de déchèteries	marché de service	SMN	01/05/2002	30/04/2005	évacuation des matériaux déposés dans les déchèteries	
		SMN	01/05/2005	30/04/2008		
		SMN	01/05/2008	30/04/2012		Marché reconductible 3 fois 1 an
		SMN	1/05/2012	29/09/2016		Marché reconductible 3 fois 1 an
		SMN	30/09/2016	29/09/2020		Marché reconductible 3 fois 1 an
		SMN	01/11/2020	31/10/2020		Marché reconductible 3 fois 1 an
collecte et traitement des DMS	marché de service	ATO	01/06/2004	31/05/2007	Assure la collecte et le traitement des déchets toxiques amenés par les particuliers en déchèterie	
		SRA SAVAC	09/07/2007	08/07/2008		
		CHIMIREC SOCODELI	18/08/2008	17/08/2011		Marché reconductible 2 fois 1an
		ATO	18/08/2011	31/12/2013		Marché reconductible 1 fois + avenant de prolongation
collecte et traitement des DEEE	marché de service	ONYX / SA VARRAY PARISI	01/06/2004	31/05/2007	Au-delà du 31/05/2007 : convention avec un éco-organisme pour la prise en charge financière de la collecte et du traitement des DEEE	
Traitement des déchets en bois	marché de service	SUD BROYAGE RECYCLAGE	01/01/2005	30/06/2005	Assure le traitement des déchets en bois issus des déchèteries	

		COGEDE	01/07/2005	30/06/2006		
		SUD BROYAGE RECYCLAGE	10/07/2006	09/07/2007		
		SUD BROYAGE RECYCLAGE	10/07/2007	09/07/2009		
		SUD BROYAGE RECYCLAGE	10/07/2009	30/06/2010		
		SUD BROYAGE RECYCLAGE	01/07/2010	31/12/2012		Marché reconductible 2 fois 1 an
		SUD BROYAGE RECYCLAGE	01/01/2013	31/12/2020		contrat repris par le SMEPE en 2013
traitement des déchets inertes	marché de service	LRM	01/06/2004	31/05/2007	Assure le stockage ou le recyclage des déchets inertes issus des déchèteries	
		LRM	30/05/2007	29/05/2010		
		LRM	31/05/2010	30/05/2013		Marché reconductible 2 fois 1 an
		LRM	01/06/2013	31/12/2020		contrat repris par le SMEPE en 2013
Qualification et insertion professionnelle	marché de service	Régie d'emplois et de services du Pays de Lunel	01/01/2006	31/12/2007	qualification et insertion professionnelle réalisées au travers de la collecte sélective des cartons et cagettes des commerces et entreprises sur la commune de Lunel	marché article 30
		Régie d'emplois et de services du Pays de Lunel	01/01/2008	31/12/2009		
Lavage des bacs	marché de service	SMN	06/07/2007	31/12/2008	Assure le lavage des containers 660 litres gris et jaunes	
Collecte et traitement des DASRI	marché de service	CODEM	08/06/2007	07/06/2008	Assure la fourniture de boîtes normalisées pour les DASRI et la collecte de ces boîtes chez les pharmaciens où les usagers les ramènent	
		CODEM	19/08/2008	18/08/2012	Assure la collecte de ces boîtes chez les pharmaciens où les usagers les ramènent	Marché reconductible 3 fois 1 an

		CODEM	17/09/2012	16/09/2013	Assure la collecte de ces boîtes chez les pharmaciens où les usagers les ramènent	Marché reconductible 2 fois 1 an
Fourniture composteurs individuels	marché de fourniture	CBS	31/07/2007	30/07/2009	Fourniture de composteurs individuels et de bio seaux	
		PWS	19/08/2009	18/08/2012		Marché reconductible 2 fois 1 an
		CITEC	26/04/2013	25/04/2017		Marché reconductible 3 fois 1 an
		QUADRIA	23/05/2017	22/05/2021		Marché reconductible 3 fois 1 an
Fourniture de bacs pour la collecte des ordures ménagères et collectes sélectives	Marché de fourniture	Plastic Omnium	07/11/2007	06/11/2010	Fourniture de bacs 660 litres et 240 litres pour la collecte des EMR	Marché reconductible 2 fois 1 an
		QUADRIA	22/08/2008	21/08/2012	Fourniture de contenants pour DASRI	Marché reconductible 3 fois 1 an
		Schaefer	12/07/2007	11/07/2011	Fourniture de bacs 80 litres et 120 litres pour la collecte des EMR	
		Schaefer	18/05/2009	17/05/2010	Fourniture de bacs 140 litres pour la collecte des EMR	
		Plastic Omnium	09/06/2011	08/06/2015		Marché reconductible 3 fois 1 an
		Plastic Omnium	27/04/2009	26/04/2010	Fourniture de bacs 180 litres pour la collecte des EMR	
		Plastic Omnium	09/06/2011	08/06/2015		Marché reconductible 3 fois 1 an
		Plastic Omnium	09/06/2011	08/06/2015	Fourniture de bacs 660 litres pour la collecte des EMR	
		Plastic Omnium	09/06/2011	08/06/2015	Fourniture de bacs 240 litres pour la collecte du papier	Marché reconductible 3 fois 1 an
		Contenur	31/10/2011	30/10/2015	Fourniture de bacs 140 litres pour la collecte des OM	Marché reconductible 3 fois 1 an
		Plastic Omnium	02/11/2011	01/11/2015	Fourniture de bacs 80 litres pour la collecte des OM	Marché reconductible 3 fois 1 an

		Plastic Omnium	02/11/2011	01/11/2013	Fourniture de bacs 50 litres pour la collecte des OM	Marché reconductible 3 fois 1 an
		QUADRIA	14/08/2013	13/08/2015		Marché reconductible 3 fois 1 an
		Plastic Omnium	09/06/2011	08/06/2015	Fourniture de bacs 660 litres pour la collecte des OM	Marché reconductible 3 fois 1 an
		Plastic Omnium	09/06/2011	08/06/2015	Fourniture de bacs 360 litres pour la collecte des OM	Marché reconductible 3 fois 1 an
		Plastic Omnium	09/06/2011	08/06/2015	Fourniture de bacs 180 litres pour la collecte des OM	Marché reconductible 3 fois 1 an
		Plastic Omnium	18/08/2015	06/07/2018	Fourniture de bacs et pièces détachées pour la collecte des OM et sélectives	Marché reconductible 3 fois 1 an
		Plastic Omnium	30/10/2015	06/07/2018	Fourniture de bacs et pièces détachées pour la collecte des OM et sélectives	Marché reconductible 3 fois 1 an
		ESE -CITEC	03/08/2018	02/08/2021	Fourniture de bacs et pièces détachées pour la collecte des OM et sélectives	Marché reconductible 3 fois 1 an
		Quadria	19/07/2007	18/07/2011	Fourniture de caissettes pour la collecte du papier	
		Quadria	08/06/2011	08/06/2014		Marché reconductible 3 fois 1 an
QUADRIA	31/03/2014	30/03/2018	Marché reconductible 3 fois 1 an			
QUADRIA	2/10/2018	01/10/2021	Marché reconductible 3 fois 1 an			
Fourniture de sacs plastiques pour la collecte sélective	Marché de fourniture	PTL	18/02/2010	17/02/2013	Fourniture de sacs translucides jaunes et bleus pour la collecte sélective des EMR et du papier	Marché reconductible 2 fois 1 an
		PTL	26/02/2015	25/02/2019		Marché reconductible 3 fois 1 an
		PTL	25/04/2019	24/04/2021		Marché reconductible 3 fois 1 an
Fourniture de puces électroniques	Marché de fourniture	AGID SAS	31/05/2015	01/04/2019	Permet l'identification des bacs pour la mise en œuvre de la TEOMI	Marché reconductible 3 fois 1 an

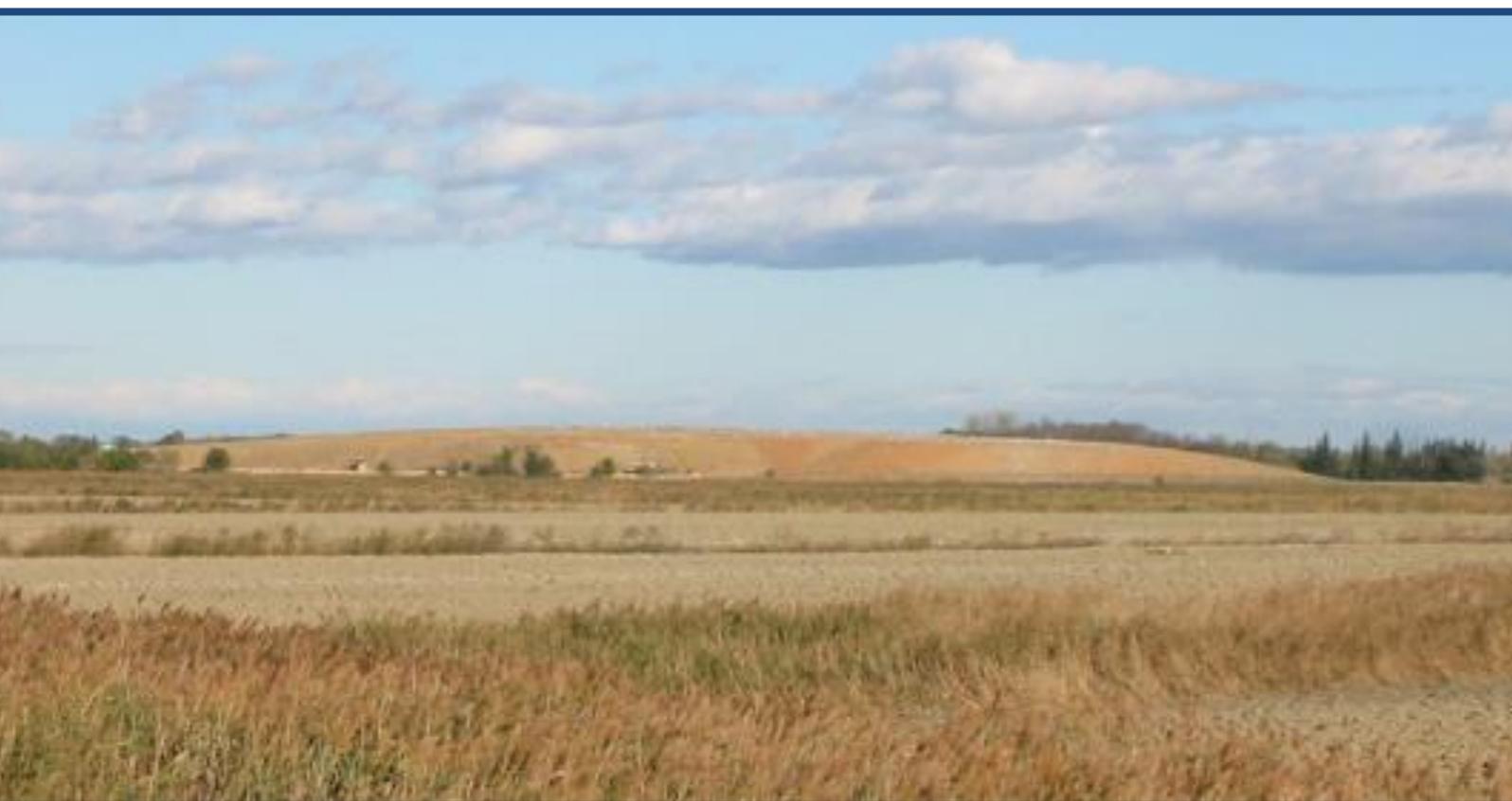
d'identification des bacs		RF Conception	15/04/2019	14/04/2021		Marché reconductible 3 fois 1 an
----------------------------------	--	---------------	------------	------------	--	----------------------------------



www.paysdelunel.fr

DECHARGE DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE MARSILLARGUES

Rapport 2020 sur le suivi de l'installation



ARRETE PREFECTORAL N°99-I-1729 DU 8 JUILLET 1999

A Lunel,

Le Président,
M. Pierre SOUJOL

Communauté de Communes du Pays de Lunel

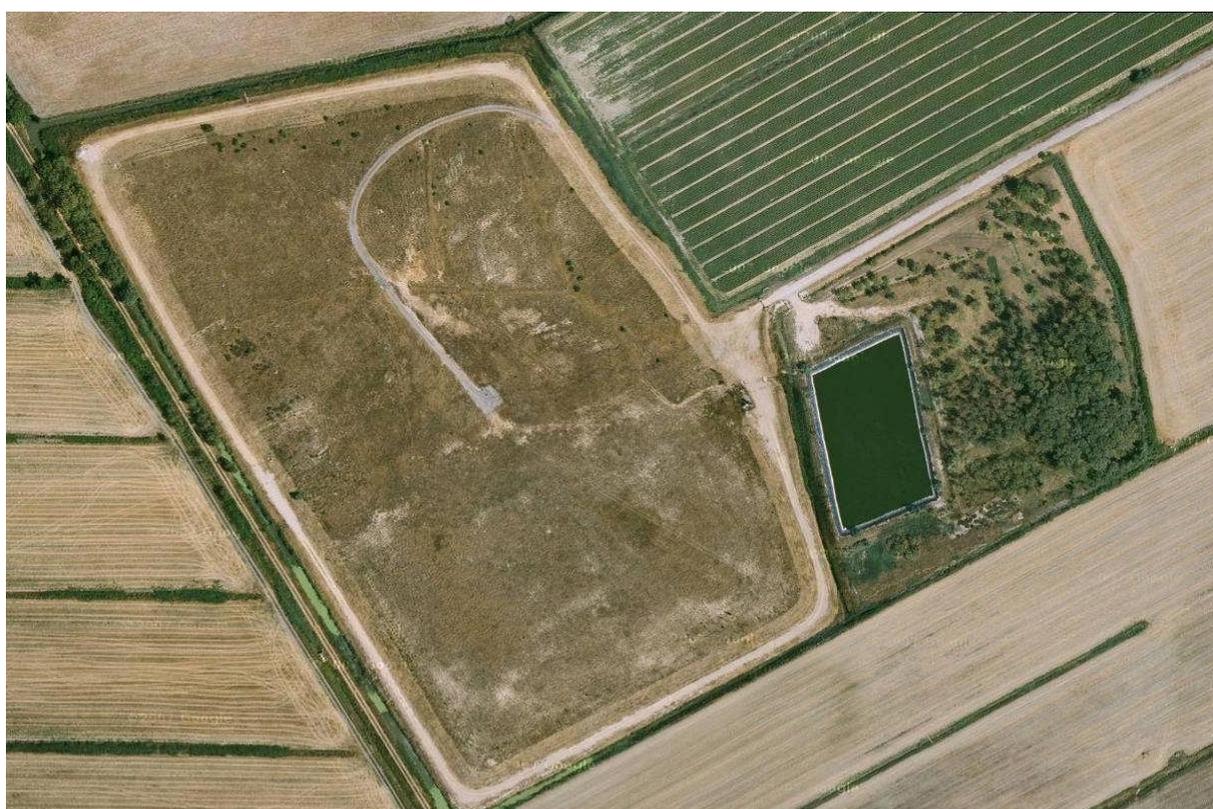
152, chemin des merles CS 90229 - 34 403 Lunel cedex - ☎ 04 67 83 87 00 📠 04 67 83 55 23

SOMMAIRE

I – HISTORIQUE ET PRESENTATION DU SITE	3
II – TRAVAUX DE REHABILITATION.....	4
II – 1 – TRAVAUX SPECIFIQUES AU SITE RECENT.....	4
II – 1- 1 – Couverture	4
II – 1- 2 – Biogaz	4
II – 2 – TRAVAUX SPECIFIQUES AU SITE ANCIEN	5
II – 2 - 1 – Couverture	5
II – 2 - 2 – Divers.....	5
III – SUIVI ET ENTRETIEN DU SITE.....	5
III - 1 - COLLECTE ET TRAITEMENT DES LIXIVIATS	5
III – 1 – 1 - Fonctionnement des pompes à lixiviats	5
III – 1 – 2 - Niveau du bassin à lixiviats.....	6
III – 1 – 3 - Niveau des lixiviats dans les puits de biogaz.....	7
III - 2 - COLLECTE ET TRAITEMENT DU BIOGAZ.....	7
III - 2 - 1 - Fonctionnement et maintenance de la torchère.....	7
III - 2 - 2 Analyse du biogaz et des gaz brûlés.....	7
III – 2 – 3 Audit biogaz 2008.....	9
III – 2 – 4 Suivis biogaz.....	10
III - 3 - CONTROLE DES EAUX SUPERFICIELLES ET DES LIXIVIATS	11
III - 3 - 1 - Analyse des eaux superficielles.....	11
III - 3 - 2 - Analyse des lixiviats.....	15
III - 4 - ENTRETIEN DU SITE	15
IV – BILAN FINANCIER	166
ANNEXE 1 – ARRETE PREFECTORAL N°99-I-1729 DU 8 JUILLET 1999	18

I – HISTORIQUE ET PRESENTATION DU SITE

La Communauté de Communes du Pays de Lunel est constituée de 15 communes regroupant 50 694 habitants (1er janvier 2020) sur une surface de 15 791 ha. Il présente un territoire diversifié, bordé au Nord par les garrigues, au Sud par les marais, à l'Est par le Vidourle et à l'Ouest par l'Etang de l'Or.



Le site de la décharge de Marsillargues a été utilisé depuis le début des années 1970 (≈ 1974) pour stocker, dans un premier temps les ordures ménagères, puis dans un deuxième temps les DIB¹ produits sur le canton de Lunel et les encombrants (début des années 80). Pendant les dernières années d'exploitation, tous les déchets ménagers et assimilés étaient amenés sur cette décharge autorisée de classe II (environ 20 000 t/an dont 9 000 t/an d'ordures ménagères), à l'exception de la ferraille et des cartons récupérés en déchèteries, et du verre collecté en points d'apport volontaire, qui ont été recyclés. Les déchets étaient tassés et compactés, et recouverts d'une couche de terre. Le volume stocké sur une superficie de 6,5 ha a été estimé à 500 000 m³. La hauteur moyenne des déchets sur l'ensemble de la décharge était de l'ordre de 8 à 10 mètres.

La décharge était constituée de deux sites de dépôt juxtaposés :

- le plus ancien (à partir de 1974) situé sur la moitié Sud et Est. Ce massif a été exploité jusqu'en 1989 par alternance de couches de déchets et de matériaux terreux. Il représente un volume total de 230 000 m³ et comporte les déchets les plus dégradés.
- le plus récent (à partir de 1987) situé sur la moitié Nord et Ouest.

¹DIB : déchets industriels banals

Du fait de la mise en place de filières de valorisation (recyclage, compostage et incinération) et de l'obligation de fermeture des décharges de ce type à l'horizon 2002, **le site a définitivement fermé en 1999** ; l'autorisation d'exploitation s'est achevée le 14 juin 1999 pour les ordures ménagères et le 31 août 1999 pour les encombrants. A la suite d'une étude de réhabilitation approuvée par les autorités administratives, un **arrêté préfectoral en date du 8 juillet 1999 (arrêté N°99-I-1729)** a été pris validant les principes de la réhabilitation.

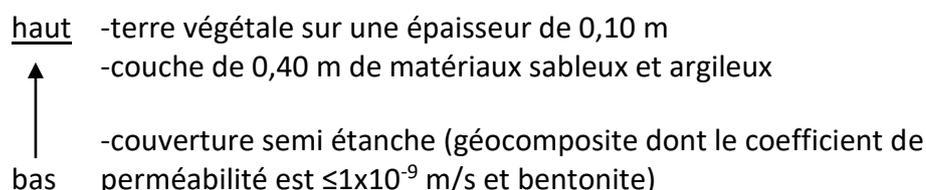
II – TRAVAUX DE REHABILITATION²

Le programme de réhabilitation a débuté en septembre 2001 pour se terminer en octobre 2004. Il a consisté à mettre en place des dispositifs de sécurité et d'isolation des déchets par rapport au milieu environnant, et à récupérer et traiter les effluents (lixiviats et biogaz) encore produits par les déchets. Des travaux communs aux deux sites ont été menés. D'autres travaux ont été réalisés de façon spécifique sur la partie ancienne et la partie récente du site. Les travaux de réhabilitation ont été subventionnés par l'ADEME Languedoc Roussillon et le Conseil Départemental de l'Hérault. Les travaux ont également eu pour objectif de favoriser la reconquête paysagère. Désormais la végétation a bien colonisé le massif qui est désormais moins vulnérable aux périodes de sécheresse. Les genêts sont les plantations qui ont résisté le mieux à l'épisode estival. Les tamaris ont continué à se développer.

II – 1 – Travaux spécifiques au site récent

II – 1- 1 – Couverture

Les déchets ont été recouverts (confinement) d'une couche d'environ 0,50 m dont la composition est la suivante (information entreprise BEC) :



La géomembrane a été ancrée en pied de talus. Un système de drainage des eaux de ruissellement a été réalisé.

II – 1- 2 – Biogaz

Un réseau de captage de biogaz a été réalisé. Il est constitué :

- de 16 puits de dégazage avec au préalable un compactage de la zone ;
- de collecteurs principaux et secondaires ;
- de vannes de régulation (vannes papillon, plus ou moins ouvertes en fonction du réglage nécessaire pour le fonctionnement de la torchère – chaque vanne possède une prise d'échantillon mais une seule vanne pour deux puits) et d'une vanne de sectionnement.

²Pour plus de détails sur les travaux de réhabilitation et pour consulter les plans, se référer au DOE (dossier des ouvrages exécutés) remis par le maître d'oeuvre

Courant novembre 2002, l'entreprise FAIRTEC a installé une torchère. Le réseau achemine le biogaz vers une torchère type BG 250³ à combustion interne à 1 000°C. En amont de celle-ci, un ventilateur aspire le biogaz et met en dépression la décharge.

II – 2 – Travaux spécifiques au site ancien

II – 2 - 1 – Couverture

Une couverture limono argileuse de 40 cm d'épaisseur recouvre le massif de déchets, surmontée d'une couche de 15 cm de terre végétale.

II – 2 - 2 – Divers

Un piézomètre a été réalisé sur le sommet du site ancien, pour le suivi du niveau de lixiviats dans le massif ancien. Un nettoyage manuel et affiné de l'ensemble du site a été réalisé, ainsi que le réglage de la torchère. Tous les arbres morts ont été remplacés.

III – SUIVI ET ENTRETIEN DU SITE

Depuis la réhabilitation du site, la Communauté de Communes du Pays de Lunel assure un suivi régulier du site en relevant la hauteur du bassin de lixiviats, les paramètres de fonctionnement de la torchère et des pompes à lixiviats. Elle veille également à l'entretien du site. L'analyse de ces données nous permet de suivre l'évolution du site et le fonctionnement des installations.

III - 1 - Collecte et traitement des lixiviats

III – 1 – 1 - Fonctionnement des pompes à lixiviats

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'heures de fonctionnement des 4 pompes à lixiviats. Les ordres de grandeurs sont très différents selon les écoulements préférentiels des lixiviats à l'intérieur du massif.

Pompes	Débit approximatif	Nombre d'heures de fonctionnement au 04/03/21	Estimation des quantités de lixiviats pompés en m³
N°1	14 m ³ /h	2 477,61 h	34 621,8 m³
N°2	5 m ³ /h	9 637,15 h	48 193,50 m³
N°3	5 m ³ /h	4 200,02 h (500 h en écartant la période de dysfonctionnement)	2 500 m³ en écartant la période de dysfonctionnement
N°4	8 m ³ /h	746,57 h	5 965,14 m³
			Total = 91 280,44 m³

Depuis la mise en marche des pompes, 91 280,44 m³ de lixiviats ont donc été pompés du massif de déchets. Ces lixiviats ont été évacués vers le bassin ; l'eau s'évaporant et les polluants se déposant sur le fond (4 700 m³ de lixiviats primaires avaient été traités par osmose inverse avant d'être rejetés dans une roubine). De manière générale, la production de lixiviats est relativement réactive à la pluviométrie relevée sur site.

³Pour le mode d'emploi consulter le DOE

Nous écarterons donc, pour le décompte des heures de fonctionnement, la période allant du 08/07/04 au 29/03/06, période au cours de laquelle la pompe n°3 n'a pas évacué les lixiviats vers le bassin.

La pompe n°3 a dû être changée à deux reprises.



Photo prise le 17/11/15 – Remplacement pompe N°2



Photo prise le 28/04/16 – Curage du poste N°2

En 2015, une **remise en état complète des postes de relevage des lixiviats** a été assurée :

- Remise en état des coffrets, remplacement des pièces défectueuses (ampoules défailantes) et nettoyage.
- Vérification des isolements moteurs et des automatismes (armoires et régulateurs).
- Contrôle des 4 stations de refoulement.

Une attention particulière a été portée sur **la pompe N°2 qui a fait l'objet d'un remplacement** par une pompe équivalente de type Féka VS 12000. Une première visite de contrôle a été assurée le 13/10/15 puis une remise en état le 17/11/15 nécessitant le curage préalable du puit N°2.

Les contrôles réalisés régulièrement sur site ont permis de déceler un dysfonctionnement sur le réseau d'évacuation des lixiviats (canalisation bouchée). Une **intervention rapide a eu lieu sur la pompe N°2 le 28/04/16** afin de réaliser la vidange du poste de relevage contenant des lixiviats et le soufflage d'une canalisation reliant ce puit au collecteur principal.

Depuis, d'autres dysfonctionnements sont apparus : les quatre pompes sont à l'arrêt depuis le 4 mars 2021. En effet, suite à la mise en sécurité systématique des pompes 2 et 3, un diagnostic électrique a été fait, mettant en évidence des anomalies de tension importantes au niveau des postes de relevages. Les pompes ont été arrêtées pour ne pas risquer de les griller à leur tour. Une enquête mandatée par Edf est en cours.

III – 1 – 2 - Niveau du bassin à lixiviats

Le niveau du bassin à lixiviats a fait l'objet de nombreux relevés par les services de la Communauté de Communes. Toutefois, le niveau de lixiviats se retrouve quasiment à sec au cours de la période estivale (forte évaporation) et peut atteindre une hauteur maximale après la période des pluies.



Photo prise le 25/09/08 – Angle nord-ouest



Photo prise le 29/01/09 – Angle nord-est

III – 1 – 3 - Niveau des lixiviats dans les puits de biogaz

Dans le cadre de l'audit biogaz mené en 2008, les niveaux de lixiviats ont été mesurés dans chaque puits de biogaz. Durant le 1^{er} semestre 2009, les Services Techniques de la Communauté de Communes du Pays de Lunel ont réalisé des mesures mensuelles des niveaux de lixiviats pour comprendre les phénomènes de transfert de fluides au sein du massif et la production des effluents gazeux et liquides. Les niveaux relevés confirment les écoulements préférentiels vers ces extrémités nord / nord-ouest et les fonctionnements élevés des pompes 2 et 3.

III - 2 - Collecte et traitement du biogaz

La production de biogaz à l'intérieur du massif est fonction des conditions environnementales (climat, profondeur de l'enfouissement, proximité d'une nappe aquifère, nature de la couverture), et n'est pas suffisante pour que la torchère fonctionne en continu. Ainsi, est-il nécessaire que le biogaz s'accumule dans le réseau jusqu'à une certaine quantité qui permet à la torchère de fonctionner. Le fonctionnement normal de la torchère a lieu lorsque les conditions suivantes sont respectées : 35 à 50% de CH₄ dans le biogaz pour 6% d'O₂ au maximum.

III - 2 - 1 - Fonctionnement et maintenance de la torchère

Au 21 janvier 2009, la torchère avait fonctionné 18 708 heures. Des paliers correspondant à l'arrêt de la torchère se dessinent. Ces différents paramètres (heures de fonctionnement et débits) sont relevés régulièrement par les Services Techniques de la Communauté de Communes. Jusqu'en 2009, la torchère a fonctionné par intermittence en liaison avec la production de biogaz. Si le taux de méthane du biogaz est suffisant, la montée en température peut se faire. Dans ce cas la torchère fonctionne pendant plusieurs heures, sinon elle ne démarre pas. En 2009, suivant les recommandations de l'audit biogaz, **le fonctionnement de la torchère a été arrêté** et plusieurs suivis expérimentaux ont été menés (voir ci-dessous).

III - 2 - 2 Analyse du biogaz et des gaz brûlés

Des analyses des biogaz (entrée de torchère) et des gaz brûlés (au niveau de la cheminée) ont été régulièrement menées depuis 2003.

Tableau des analyses du biogaz

Date du prélèvement	08/01/03	29/01/03	25/02/03	10/06/03	17/12/04	12/07/05	26/10/05	22/11/05	15/05/06	23/05/06	17/11/06	22/11/06	22/06/07	25/06/07	13/12/07	01/08/08
Entreprise	FAIRTEC	FAIRTEC	FAIRTEC	FAIRTEC EURO POLL (1)	APAVE* (2)	APAVE*	FAIRTEC	APAVE*	FAIRTEC	APAVE*	FAIRTEC	APAVE*	FAIRTEC	APAVE*	APAVE*	APAVE*
La torchère fonctionnait-elle ?	oui	non	oui	oui	non	oui	oui	?	oui	oui		oui	oui	oui	oui	
Heures de fonctionnement	254	756	1 114		9 117	11 297		13554		15533,76		16720	17610,62	17627,74		
T°C de flamme	1000		1020			1030	950	895	1024	1010	1010	996	1010	1010	909	1016
Débit m³/h	205		180			98	109	95	247	220	230	220	224	216	208	195
N ₂ (%vol)				39,60%	33,81%	43,30%		50,80%		55,59%		48,60%		46,60%	38,95%	34,17%
CH ₄ (%vol)	52,00%		39,00%	32,60%	36,11%	31,40%	30,00%	10,70%	36,00%	18,27%	25,00%	22,60%	29,00%	23,50%	31,80%	18,89%
CO ₂ (%vol)	28,00%		26,00%	20,90%	24,97%	20,88%	20,00%	5,80%	20,00%	15,20%	21,00%	16,69%	23,00%	17,50%	18,52%	18,28%
O ₂ (%vol)	4,70%		5,00%	6,50%	2,70%	3,00%	6,80%	10,80%	6,90%	5,39%	6,60%	6,68%	4,30%	5,90%	5,23%	5,64%
H ₂ (%vol)				<0,2%	2,14%	0,03%		20,80%		0,72%		1,08%		0,92%	4,16%	0,47%
H ₂ O (%vol)				46,00%		1,40%		0,95%		2,40%		1,80%		2,90%	1,60%	2,00%
H ₂ S (%vol)				3,40%	0,00%	0,00%		0,09%		0,00%		<0,1%		<0,01	<0,01	<100pm
Autres (%vol)										2,50%		2,50%		2,63%	0,77%	20,57%
Aspiration (mbar)	-16		-3,2		-2											
RSH en mg/Nm ³				<0,22												
Hydrocarbures totaux exprimés en COT en % eqC				28,4												
COV en mg/Nm ³				54												
présence de CO						non										

Tableau des analyses des gaz brûlés

Date du prélèvement	10/06/2003		12/07/2005	22/11/2005	23/05/2006	22/11/2006	25/06/2007	13/12/2007	01/07/2008	Limites arrêté du 09/09/97
Entreprise	FAIRTEC EURO POLL		APAVE							
Composés gazeux	conc brutes	conc à 11% O ₂								
SOx en mg/Nm ³ SO ₂	1,7	2,8	9	14,6	3,31	7,49	<0,43	12,7	56,4	
HCl en mg/Nm ³	0,13	0,21	3,9	6,3	1,93	6	<0,65	2,3	<1,2	
HF en mg/Nm ³	0,12	0,2	0,73	1,19	<0,09	<0,24	<0,075	0,17	<1,16	
H ₂ S en mg/Nm ³	<0,04	<0,07								
RSH en mg/Nm ³	<0,03	<0,05								
NOx en mg/Nm ³ NO ₂	4,9	8,1								
CO en mg/Nm ³	33,1	54,5	<4,3	61	195	41	105	5	9	150
O ₂ en %	14,9	11	6,4	11,60%	7,60%	9,60%	7,20%	9,00%	11,30%	
CO ₂ en %	4,9	8	11,7	5,10%	10,00%	8,30%	9,20%	9,20%	7,20%	
N ₂ en %	79,2	79,9								
CH ₄ en mg/Nm ³	1,73	2,86								
Hg en mg/Nm ³	0,015	0,024								
Cd en mg/Nm ³	0,006	0,01								
As en mg/Nm ³	0,017	0,028								
COT en mg/Nm ³ en eqC	1,29	2,13								
COV en mg/Nm ³	0,055	0,091								
poussières >0,7 µm mg/Nm ³	2,2	3,7								
Cd en mg/Nm ³	<0,00004	<0,00007								
Pb en mg/Nm ³	0,0067	0,011								
Cr en mg/Nm ³	0,0057	0,0093								
Zn en mg/Nm ³	0,021	0,034								
As en mg/Nm ³	<0,0026	<0,0043								

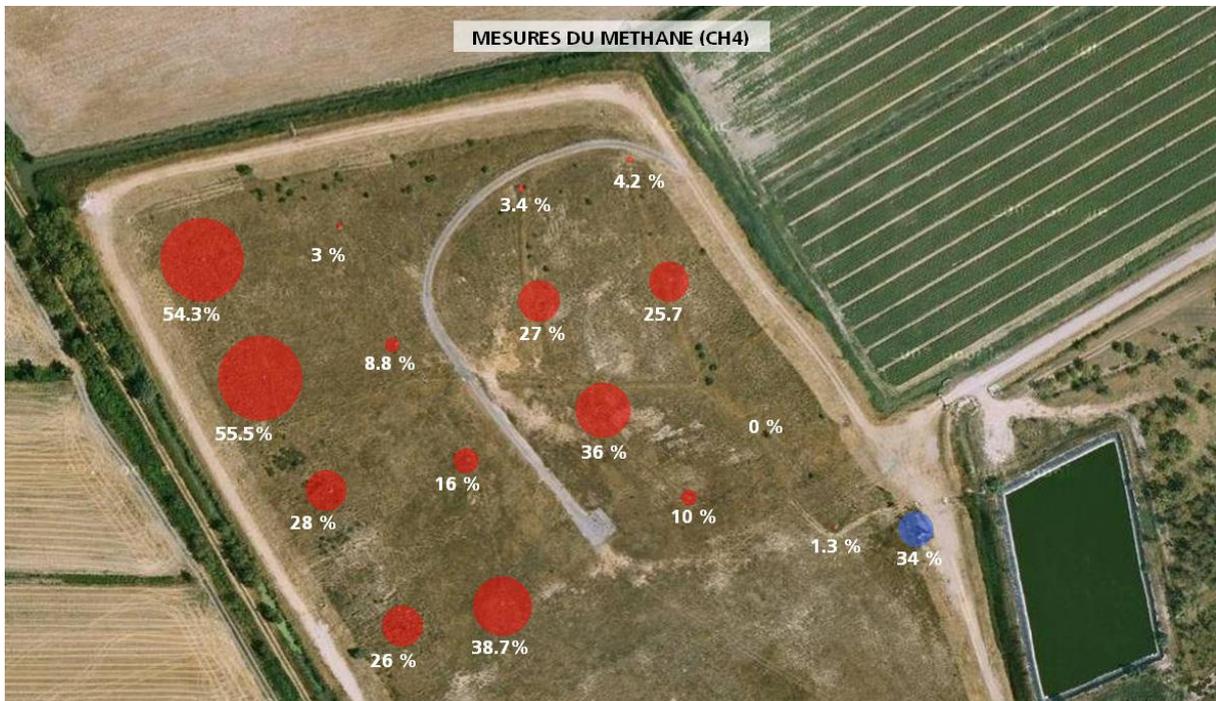
Les analyses de biogaz montrent que la teneur en méthane a chuté pour atteindre 10,70 % le 22/11/05. Cette baisse a conduit à des dysfonctionnements de la torchère et à une érosion des pièces liée à une combustion oxydante (teneurs en méthane et O₂ inférieures aux prescriptions). Les mesures prises en 2006 (réglage du réseau de biogaz et installation d'une minuterie) ont permis d'augmenter significativement la teneur en méthane à 22,60 % et de diminuer la teneur en oxygène à 6,68%. En 2007, la teneur en méthane a été maintenue au-delà de 20% par une diminution de la plage de fonctionnement et par un réglage du réseau en décembre 2007 (puits N°7 et 8) qui ont permis d'atteindre une teneur de 31,80%. En 2008, la teneur en méthane était de 18,89% au 01/08/08. Le 23/05/06, nous avons relevé une teneur en CO élevée pour les gaz brûlés et supérieure à la limite de rejet fixé par l'arrêté du 09/09/97. Cet incident est lié à la faible teneur en méthane du biogaz malgré le réglage du réseau de biogaz le 15/05/06. L'installation d'une minuterie a permis de relever la teneur en méthane du biogaz et ainsi de maintenir une teneur en CO inférieure à la limite autorisée (41 mg/Nm³ relevé le 22/11/06). En 2007 et 2008, aucun dépassement n'a été relevé. Avec une teneur en méthane correcte relevée en décembre 2007, les rejets ont été satisfaisants.

III – 2 – 3 Audit biogaz 2008

Désireuse d'optimiser le fonctionnement du réseau biogaz de la décharge, la Communauté de Communes du Pays de Lunel a mandaté le bureau d'études CSD AZUR pour la réalisation d'un audit sur la collecte et le traitement du biogaz. Les objectifs généraux de l'étude étaient les suivants :

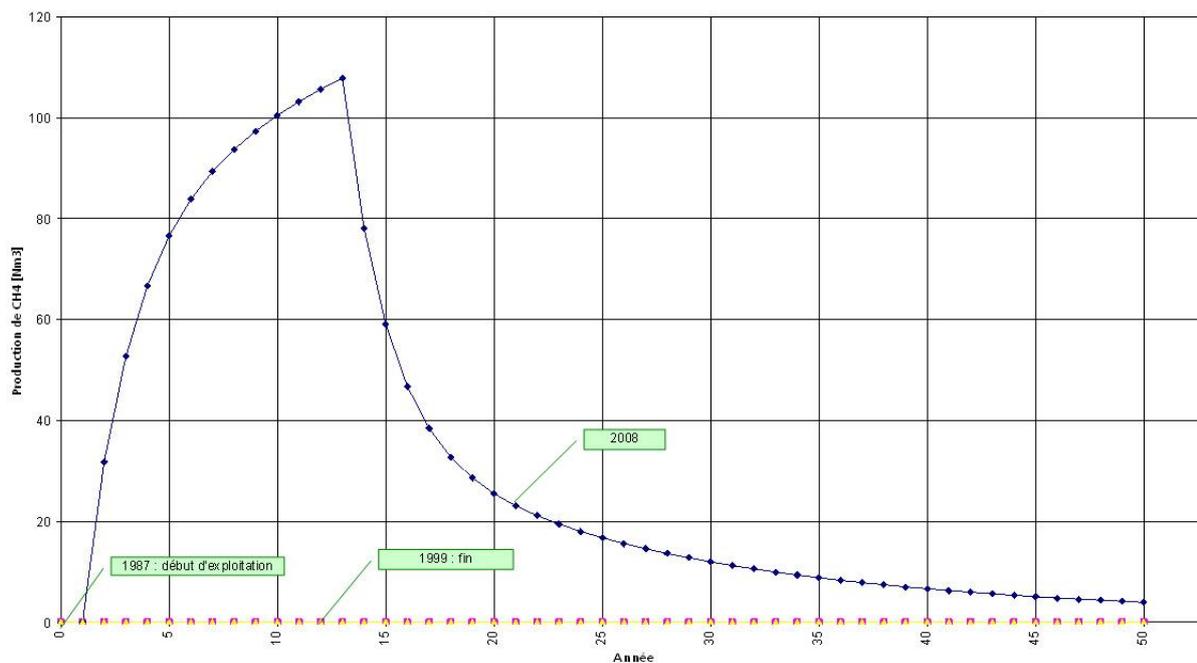
- Caractériser et modéliser le potentiel biogaz du site : potentiel de mobilisation encore disponible compte tenu de l'historique du site, de son affectation antérieure, de son mode de gestion et de ses configurations environnementales.
- Faire un état des lieux des installations de captage et de traitement du biogaz.
- Définir les objectifs des futurs travaux de remédiation de façon à supprimer ou limiter dans la mesure du technico-économiquement possible les impacts constatés et risques évalués.
- Proposer et chiffrer un ou plusieurs scénarios de traitement de biogaz adaptés au site et permettant de répondre aux objectifs précédemment définis.

Cette étude a fait l'objet d'un financement complémentaire du Conseil Départemental de l'Hérault et de l'ADEME.



Teneurs en méthane sur les puits et entrée de torchère, relevées le 25/09/08.

Les puits les plus productifs apparaissent au Sud-Ouest du massif avec des valeurs comprises entre 27% et 55% de méthane. La concentration en méthane mesurée à l'entrée de la torchère était de 34%. Afin d'estimer le potentiel gazeux, une simulation de la production de méthane a été effectuée en tenant compte des tonnages de déchets stockés, du type de déchet, des différentes analyses de gaz... Elle montre clairement que le site est dans sa phase terminale de production gazeuse objectivement insuffisante pour assurer le fonctionnement viable de la torchère. Compte tenu de la production résiduelle de méthane attendue sur la décharge, il a été recommandé l'arrêt définitif de la torchère.



Pronostic de production de méthane

III – 2 – 4 Suivis biogaz

De nouveaux suivis du biogaz ont été menés afin de permettre de mieux appréhender l'évolution du site, de localiser plus précisément la production de biogaz à l'intérieur du massif (mesures surfaciques à la chambre à flux) et juger la pertinence d'un éventuel dispositif de traitement par biofiltration. Le suivi du biogaz s'est appuyé sur la compétence du bureau d'études CSD AZUR (puis CSD Ingénieur) en réalisant 3 campagnes de mesures du biogaz en 2009, 2011 et 2012. Des mesures à la chambre à flux surfaciques ont été réalisées permettant d'évaluer le flux de gaz à travers une surface perméable. Le prélèvement est passif et consiste à isoler une partie de surface en posant une chambre et à suivre les concentrations en gaz qui s'accumulent dans cette chambre. Des mesures de gaz (CH₄, CO₂ et O₂) sont réalisées au cours du temps, ce qui permet d'en déduire les flux surfaciques émis. Des mesures ponctuelles dans chacun des 16 puits ont complété ce suivi. A chacune des 3 campagnes, aucun flux de biogaz n'a été détecté dans la chambre, ce qui confirme la pleine efficacité de l'étanchéité (GSB + terre) vis-à-vis des émissions de gaz. Ces résultats confirment d'une part le bon confinement de la décharge (absence d'entrée d'air signifiée par l'absence d'oxygène), et indiquent d'autre part que le massif se trouve dans une phase de production stable du biogaz. Depuis l'arrêt effectif de la torchère, les mesures n'ont pas mis en évidence d'altération de la couverture ni de nuisances olfactives, ce qui tend à montrer que le biogaz n'est pas sous pression dans le massif.

Lors des autres suivis, le rapport CH₄/CO₂ reste globalement stable par rapport aux campagnes de mesures précédentes. Ces résultats indiquent également que le massif se trouve toujours dans une phase de production stable de biogaz. En 2012, comme l'avait préconisé CSD ingénieurs, la zone dépourvue de végétation ainsi que certaines têtes de puits fuyardes ont été couvertes de compost.

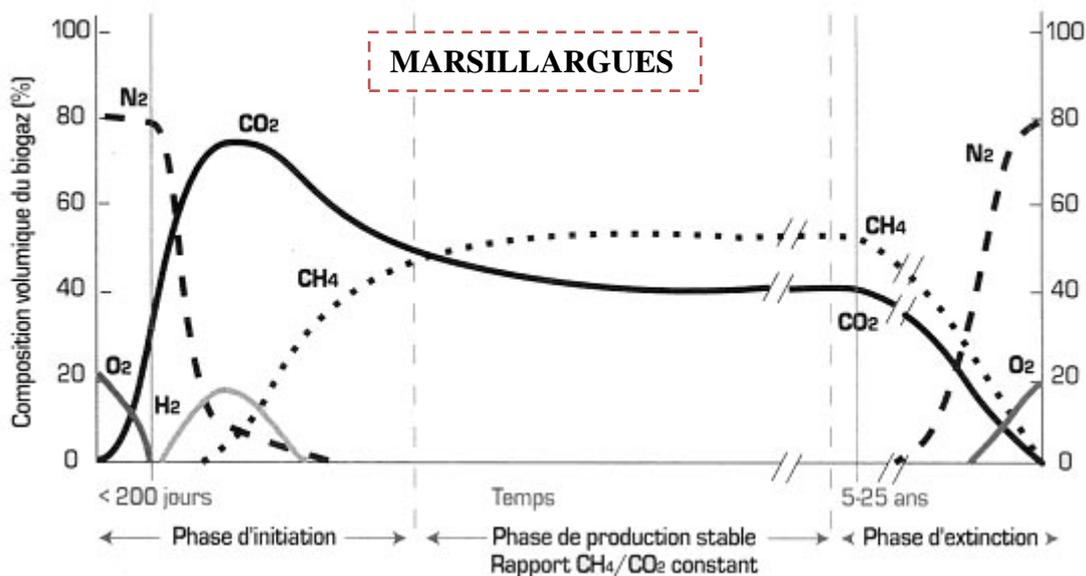


Figure 1 Courbes d'évolution type de la production de biogaz d'une décharge

Depuis le suivi expérimental mené au cours de l'année 2009, le site est rentré en phase d'observation. En cas de dérive de la situation mise en évidence par ce suivi, il conviendra alors de mettre en œuvre les mesures rectificatives adaptées et le cas échéant passant par la réalisation d'un **traitement passif du biogaz par biofiltre** en partie sommitale du site. La localisation de son implantation et le descriptif détaillé de sa réalisation ont été étudiés. En 2013, des apports de compost ont été réalisés par les services techniques de la CCPL.

III - 3 - Contrôle des eaux superficielles et des lixiviats

Un réseau de roubines, cible la plus vulnérable aux pollutions, entoure le site. Les analyses portent sur l'amont (angle Nord) et l'aval (angle Sud) de la décharge ainsi que les lixiviats contenus dans le bassin. Les résultats d'analyses se trouvent dans le tableau page suivante. L'arrêté préfectoral préconise de réaliser 2 campagnes d'analyses par an depuis 1998. **En 2020, ces analyses ont été menées les 12/02/20 et 08/12/20.**

III - 3 - 1 - Analyse des eaux superficielles

Depuis 2004, des analyses semestrielles sont menées en amont et en aval de la décharge afin de comparer les résultats. La décharge ne semble pas avoir d'impact sur le milieu environnant. A certaines périodes, elle paraît cependant l'enrichir en aluminium et en éléments ferreux, sans toutefois dépasser les normes de rejet.

Tableau de suivi des analyses des eaux superficielles et de lixiviats

		prélèvement amont de juin 98 (1)	prélèvement aval de juin 98 (1)	prélèvement lixiviats du 30/07/99	prélèvement lixiviats avant traitement par osmose inverse du 27/11/02 (2)	prélèvement amont du 02/12/04 (2)	prélèvement aval du 02/12/04 (2)	prélèvement amont du 29/06/05 (3)	prélèvement aval du 29/06/05 (3)	prélèvement bassin lixiviats du 29/06/05 (3)	prélèvement amont du 22/12/05 (3)	prélèvement aval du 22/12/05 (3)	prélèvement bassin lixiviats du 22/12/05 (3)	prélèvement amont du 18/05/06 (3)	prélèvement aval du 18/05/06 (3)	prélèvement lixiviats puit n°3 du 18/05/06 (3)	prélèvement amont du 19/12/06 (3)	prélèvement aval du 19/12/06 (3)	prélèvement lixiviats du 19/12/06 (3)	
Equilibre calco-carbonique	Température (°C)				14,3	7,0	7,0	22,1	22,2	22,5	21,8	22	22,3	21,1	20,9	21,1	13,9	13,8	14,1	
	Unités pH	8	8,2	7,73	6,41	7,65	7,65	7,71	7,71	8,79	7,52	7,61	8,17	7,4	7,46	7,31	7,64	7,59	8,54	
Oligo-éléments et micro-polluants minéraux	Fer total (mg/l)			4,08	0,43	0,12	0,31	1,32	4,60	0,28	0,13	0,15	0,58	0,1	0,32	14,6	0,1	0,24	0,64	
	Manganèse total (µg/l)					9	6	340	100	100	24	24	80	30	30	420	17	32	80	
	Aluminium total (µg/l)					<10	<10	920	3 400	80	150	150	140	120	380	380	110	190	60	
	Cadmium (µg/l)	<2	<2		<0,5	4	3	<2	<2	<2	<2	<1	<1	<2	<2	<2	<2	<1	<1	<2
	Chrome total (µg/l)	Cr VI <10			0,14	20	<2	<2	<20	<20	<20	<10	<10	<20	<20	<20	140	<10	<10	<20
		Cr <5																		
	Cuivre (µg/l)	3	18	60	15	8	8	<20	<20	<20	20	20	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20	
	Mercuré (µg/l)	<0,5	<0,5	<10	<1	<0,5	<0,5	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	
	Nickel (µg/l)	<5	<5		<20	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	40	<20	<20	90	<10	<10	60
	Plomb (µg/l)	<2	<2	24	11	55	57	<20	<20	<20	<20	<5	<5	<20	<20	<20	<20	<5	<5	<20
	Zinc (µg/l)	<5	15	540	<30	<10	<10	<20	40	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20	120	<20	<20	<20
	Etain (µg/l)					<10	<10	<20	<20	<20	<10	<10	<10	<20	<20	<20	60	<10	<10	40
	Métaux totaux (mg/l)					<0,2385	<0,4265	2,6	8,14	0,50	<0,3803	<0,4013	<0,9423	<0,3723	<0,8523	<15,8523	<0,3033	<0,5383	<0,9623	
	Arsenic (µg/l)	<10	<10	48	21	<10	16	20	<10	40	<5	<5	<10	<10	<10	<10	20	<5	<5	20
Cyanures totaux (µg/l)	<10	<10	229	<100 µg/l CN	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10		
Cyanures libres (µg/l CN)																	<10	<10	<10	
Conductivité	Conductivité (µS/cm)				4 160	2 590	2 600													
	Température de mesure de la conductivité (°C)																			
Minéralisation	Résistivité (Ohms/cm)			66				180	320	110	380	380	140	400	410		340	340	88	
	Chlorures (mg/l)	584	560	2180	966	680	697	1 500	780	2 500	610	630	1 500	570	550	1 700	770	760	3 300	
Paramètres azotés	Azote Kjeldahl en N (mg/l)																1,4	1,2	42	
	Ammonium (en NH4) (mg/l)																1,3	1,3	3,2	
Oxygène et matières organiques	Potentiel d'oxydoréduction (mV)				53	-47	-47				12,8 rH	14,4 rH	15,4 rH	12,97 rH	12,78 rH	10,96 rH	11,49 rH	11,56 rH	11,67 rH	
	COT (carbone organique total) (mg C/l)	2,70	3,40	1173	51,4	2,21	2,03	3,90	4,10	210	2,69	2,91	270	3,1	2,8	400	2,4	2,5	320	
	DCO (demande chimique en oxygène) (mg O2/l)	99	72	3800	187	<30	<30	53	52	540	<30	<30	340	<30	<30	1100	<30	<30	950	
	MES (matières en suspension) (mg/l)			28	20	11,0	44	350	400	100	7	11	9	4	9	69	7	24	340	
Divers micropolluants organiques	Hydrocarbures indice CH2 (µg/l)			703	<50	<10	<10	150	1 200	<50	<50	<50	<50	<100	<100	<100				
	Hydrocarbures dissous ou émulsionnés (mg/l)																<0,1	<0,1	0,15	
	Phénols indice phénols C6H6OH (µg/l)	2 000	1 900	213	<10	<10	<10	<10	<10	14	<10	<10	<10	<10	<10	21	<10	<10	<10	
	Hydrocarbures indice (C10-C40) (µg/l)																			
Paramètres indésirables	Hydrocarbures volatils indice (C5-C11) (µg/l)																			
	Indice hydrocarbures volatiles (C5-C10) (µg/l)																			
	C8 - C10 (µg/l)																			
	MeC5 - C8 (µg/l)																			
	Somme MeC5 - C10 (µg/l)																			

		prélèvement amont du 25/06/07 (3)	prélèvement aval du 25/06/07 (3)	prélèvement lixiviats du 25/06/07 (3)	prélèvement amont du 10/12/07 (3)	prélèvement aval du 10/12/07 (3)	prélèvement lixiviats du 10/12/07 (3)	prélèvement amont du 29/01/09 (3)	prélèvement aval du 29/01/09 (3)	prélèvement lixiviats du 29/01/09 (3)	prélèvement amont du 30/07/09 (3)	prélèvement amont du 30/07/09 (3)	prélèvement lixiviats du 30/07/09 (3)	prélèvement amont du 25/01/10 (3)	prélèvement aval du 25/01/10 (3)	prélèvement lixiviats du 25/01/10 (3)	prélèvement amont du 30/07/10 (5)	prélèvement aval du 30/07/10 (5)	prélèvement lixiviats du 30/07/10 (5)
Equilibre calco-carbonique	Température (°C)	19,4	19,3	19,5	17,9	19,3	20,8	17,8	18,2	19	23,1	23,4	23,1	15,9	15,2	15,4	21,1	20,9	21,3
	Unités pH	7,51	7,59	8,77	7,48	7,55	8,79	7,55	7,6	7,9	7,95	7,75	8,2	7,45	7,5	7,75	7,45	7,75	8,25
Oligo-éléments et micro-polluants minéraux	Fer total (mg/l)	0,21	0,19	0,24	0,16	0,18	0,44	0,11	0,15	0,74	0,4	0,37	0,6	0,11	0,26	0,26	3,4	1,66	0,08
	Manganèse total (µg/l)	36	32	50	40	40	60	12	15	200	56	180	40	19	49	60	46	60	20
	Aluminium total (µg/l)	200	210	60	100	120	80	89000	120000	60	190	220	40	70	160	20	420	260	40
	Cadmium (µg/l)	<1	<1	<2	<2	<2	<2	<1	<1	<2	<1	<1	<2	<1	<1	<2	<2	<2	2
	Chrome total (µg/l)	<10	<10	<20	<20	<20	20	<10	<10	<20	<10	<10	<20	<10	<10	<20	<20	<20	<20
	Cuivre (µg/l)	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20	60	<20	<20	<20	<40	<20	<20	<40	<40	<40
	Mercuré (µg/l)	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,3	<0,5	<0,3	<0,3	<0,5	<0,3	<0,3	<0,5	<0,3	<0,3	<0,5	<0,5	<0,5	<0,5
	Nickel (µg/l)	<10	<10	50	<20	<20	160	<10	<10	40	<10	<10	<20	<10	<10	40	<20	<20	40
	Plomb (µg/l)	<5	<5	<20	<20	<20	<20	<10	<10	<20	<10	<10	<20	<10	<10	<20	<20	<20	<20
	Zinc (µg/l)	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20	120	220	<20	<40	<20	<20	<40	600	<40	<40
	Etain (µg/l)	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20	<20	60	<20	<20	<40	<20	<20	<40	<40	<40	<40
	Métaux totaux (mg/l)																		
	Arsenic (µg/l)	<5	<5	40	<10	<10	80	<5	<5	10	<5	<5	<10	<5	<5	<10	<10	<10	<10
	Cyanures totaux (µg/l)																		
Cyanures libres (µg/l CN)	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	<10	
Conductivité	Conductivité (µS/cm)																		
	Température de mesure de la conductivité (°C)																		
Minéralisation	Résistivité (Ohms/cm)	350	360	80	350	360	31	700	620	160	400	370	150	400	350	150	250	380	140
	Chlorures (mg/l)	780	730	3 800	750	710	12 000	190	260	1 000	620	690	1 500	630	760	1 500	1 400	780	1 800
Paramètres azotés	Azote Kjeldahl en N (mg/l)																		
	Ammonium (en NH4) (mg/l)																		
Oxygène et matières organiques	Potentiel d'oxydoréduction (mV)	19,20 rH	19,50 rH	19,80 rH	21,23 rH	21,18 rH	22,11 rH	20,50 rH	20,30 rH	20,80 rH	19,50 rH	19,20 rH	18,50 rH	20,68 rH	20,54 rH	20,54 rH	18,45	20,07	18,9
	COT (carbone organique total) (mg C/l)	3,3	3,5	330	3,1	3,3	1100	2,1	2,5	23	4,3	4,4	150	2,3	2,7	150	14	2,7	120
	DCO (demande chimique en oxygène) (mg O2/l)	<30	<30	1200	<30	<30	2600	<30	<30	310	31	<30	370	<30	<30	310	100	<30	300
	MES (matières en suspension) (mg/l)	11	12	360	8	6	210	9	13	27	87	65	7	7	13	8	83	56	5
Divers micropolluants organiques	Hydrocarbures indice CH2 (µg/l)																		
	Hydrocarbures dissous ou émulsionnés (mg/l)	<0,1	<0,1	<0															

		prélèvement amont du 05/08/2019 (6)	prélèvement aval du 05/08/2019 (6)	prélèvement lixiviats du 05/08/2019 (6)	prélèvement amont du 12/02/2020 (6)	prélèvement aval du 12/02/2020 (6)	prélèvement lixiviats du 12/02/2020 (6)	prélèvement amont du 08/12/2020	prélèvement aval du 08/12/2020	prélèvement lixiviats du 08/12/2020	Annexe III arrêté ministériel 09/09/97(4)
Equilibre calco-carbonique	Température (°C)	23	23	23,2	22	22	22,3	19	19	19	
	Unités pH	8,4	7,7	9,5	7,9	5,5	8,1	7,7	7,6	9,1	
Oligo-éléments et micro-polluants minéraux	Fer total (mg/l)	0,32	260	0,056	0,16	0,27	0,23	0,18	0,47	0,19	
	Manganèse total (µg/l)	31,5	776	0,008 mg/l	32	38	22	39	44	15,3	
	Aluminium total (µg/l)	220	57	34	66,9	111,3	42	47,5	91,7	84	
	Cadmium (µg/l)	0,01	0,01	<0,001 mg/l	0,01	0,02	<1	0,02	0,04	<1	<200 µg/l
	Chrome total (µg/l)	0,35	0,05	0,008 mg/l	0,17	0,23	8,1	0,17	0,24	18,6	<100 µg/l
	Cuivre (µg/l)	1,78	0,88	<0,005 mg/l	1,6	1,8	<5	1,2	0,8	<5	
	Mercure (µg/l)	<0,01	<0,01	<0,056 mg/l	<0,01	<0,01	<0,20	<0,01	<0,01	<0,20	<50 µg/l
	Nickel (µg/l)	1,2	1,9		0,9	1,1	<50	0,9	2,5	132	
	Plomb (µg/l)	1,2	0,4	<0,002 mg/l	0,8	1,3	<2	0,5	0,8	<2	<500 µg/l
	Zinc (µg/l)	4,1	16,6	0,008 mg/l	6,8	6,3	9,8	2,8	2,4	10,6	
	Etain (µg/l)	<0,2	<0,2	0,004 mg/l	<0,2	<0,2	2,5	<0,2	<0,2	30	
	Métaux totaux (mg/l)	0,58	1,11	0,222							<15 mg/l
	Arsenic (µg/l)	2,65	0,86	0,048 mg/l	0,7	0,85	47,2	0,6	0,8	145	<100 µg/l
	Cyanures totaux (µg/l)										
Cyanures libres (µg/l CN)	<10	<10,0	<0,01 mg/l	<10	<10	<0,01 mg/l	<10	<10	<0,01 mg/l		
Conductivité	Conductivité (µS/cm)	1 700	17 000	15 000	1 200	3 000	2 600	3 800	12 000	48 000	
	Température de mesure de la conductivité (°C)	23	23	23	22	22	22	19	19	19	
Minéralisation	Résistivité (Ohms/cm)	572,97	58,32	64,85	831,39	338,2	392,08	263,2	84,78	20,76	
	Chlorures (mg/l)	303	4 800	3 060	717	725	4 190	996	4 090	13 900	
Paramètres azotés	Azote Kjeldahl en N (mg/l)										<30 mg/l
	Ammonium (en NH4) (mg/l)										
Oxygène et matières organiques	Potentiel d'oxydoréduction (mV)	14,15	-7,54	-38,74	131,94	129,61	115,44	174	159	-310,25	
	COT (carbone organique total) (mg C/l)	3	0,9	410	1,2	1,3	340	1,3	0,76	1 700	<70 mg/l
	DCO (demande chimique en oxygène) (mg O ₂ /l)	13	69	1510	<5	<5	1610	17	<50	5 180	<300 mg/l
	MES (matières en suspension) (mg/l)	25	82	515	25	40	352	14	15	643	<100 mg/l
Divers micropolluants organiques	Hydrocarbures indice CH ₂ (µg/l)										<10 000 µg/l
	Hydrocarbures dissous ou émulsionnés (mg/l)										
	Phénols indice phénols C ₆ H ₆ OH (µg/l)	<10	30	0,02 mg/l	<0,01 mg/l	<0,01 mg/l	<0,01 mg/l	<0,01 mg/l	<0,01 mg/l	<0,1 mg/l	<100 µg/l
	Hydrocarbures indice (C10-C40) (µg/l)	<100	<100	<0,1 mg/l	<0,1 mg/l	<0,1 mg/l	<0,1 mg/l	<0,1 mg/l	<0,1 mg/l	<0,1 mg/l	
Paramètres indésirables	Hydrocarbures volatils indice (C5-C11) (µg/l)	<25	<25	<25	<25	<25	<25	<25	<25	<25	
	Indice hydrocarbures volatiles (C5-C10) (µg/l)										
	C8 - C10 (µg/l)										
	MeC5 - C8 (µg/l)										
	Somme MeC5 - C10 (µg/l)										

III - 3 - 2 - Analyse des lixiviats

En 2002, les lixiviats ont fait l'objet d'une analyse avant traitement par osmose inverse. Depuis 2005, deux analyses des lixiviats présents dans le bassin sont effectuées chaque année. Les lixiviats sont marqués par des teneurs en chlorures et en matières en suspension importantes. La demande chimique en oxygène (DCO) et les teneurs en carbone organique total (COT) restent également élevées mais modérées pour des lixiviats ce qui permet de les classer dans la catégorie des « lixiviats anciens ». Ces paramètres peuvent être considérés comme de véritables « traceurs » de la décharge. Depuis 2005, des analyses semestrielles sont menées sur les lixiviats présents dans le bassin. Elles montrent des teneurs en DCO et COT supérieures aux normes de rejet fixées par l'annexe III arrêté ministériel 09/09/97 (les lixiviats restent toujours confinés dans le bassin de rétention). Les taux de chlorures restent également élevés.

III - 4 - Entretien du site

L'entretien du site consiste principalement à **débroussailler régulièrement le pied du dôme, les abords des roubines**, et faire en sorte que les vannes papillon et les puits de captage des biogaz soient visibles et accessibles pour les opérations de maintenance.

A titre d'information, au cours de l'année 2015, BRL est intervenu pour subvenir à une fuite du réseau d'eau brute en bordure de site. Ces travaux ont entraîné la suppression d'une conduite qui passait sous la décharge de Marsillargues et son dévoiement sur les parcelles voisines.

A noter que dans le cadre du Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles élaboré par la Communauté de Communes du Pays de Lunel, des **préconisations sur l'entretien paysager du site** ont été émises. La **visite sur le terrain** menée en décembre 2016 a permis de constater :

- Une végétalisation couvrante et stabilisée sur l'ensemble du site (pas de zones « vides ou brûlées » pouvant témoigner de remontées de biogaz.
- La présence de plantes bioindicatrices de sols halophiles : plantain corne de cerf, ou encore tamaris.
- La présence de Yucca gloriosa en grand nombre : cette plante invasive doit être arrachée.
- La présence de ragondins dans les roubines a également été observée.
- La présence de faune sauvage (nombreux oiseaux notamment), mais aussi de couleuvres, insectes... Le site a évolué et accueille de plus en plus de faune diversifiée.

IV – BILAN FINANCIER

Travaux de réhabilitation	
	Dépenses réalisées
Tranche ferme et tranche conditionnelle	1 725 224,49 €
Sous traitants	77 069,20 €
Maîtrise d'œuvre	132 115,80 €
Divers (CSPS)	8 270,43 €
Total travaux MO et divers	1 942 679,92 €

	Recettes effectives
Subvention Conseil Général de l'Hérault	264 192,61 €
Subvention Ademe LR	224 786,08 €
FCTVA	300 765,71 €
Total recettes	789 744,40 €

Solde CCPL	1 152 935,52 €
-------------------	-----------------------

Remise en état suite aux inondations 2002	
	Dépenses réalisées
Dépenses	31 664,10 €

	Recettes effectives
Recette Etat inondation 2002	9 266,25 €
FCTVA	4 902,24 €
Total recettes	14 168,49 €

Solde CCPL	17 495,61 €
-------------------	--------------------

Budget 2005	
Dépenses 2005	30 248,00 €
Recettes 2005	6 628,22 €

Budget 2006	
Dépenses 2006	27 211,57 €
Recettes 2006	0 €

Budget 2007	
Dépenses 2007	24 332,75 €
Recettes 2007	0 €

Budget 2008	
Dépenses 2008	20 150,39 €
Recettes 2008	0 €

Budget 2009	
Dépenses 2009	13 098,98 €
Recettes 2009	23 226,69 €

Budget 2010	
Dépenses 2010	7 302,49 €
Recettes 2010	940,00 €

Budget 2011	
Total dépenses 2011	10 153,67 €
Total recettes 2011	220,00 €

Budget 2012	
Total dépenses 2012	10 429,65 €
Total recettes 2012	0 €

Budget 2013	
Total dépenses 2013	3 632,04 €
Total recettes 2013	0 €

Budget 2014	
Total dépenses 2014	6 557,79 €
Total recettes 2014	0 €

Budget 2015	
Total dépenses 2015	10 366,40 €
Total recettes 2015	0 €

Budget 2016	
Total dépenses 2016	7 119,10 €
Total recettes 2016	0 €

Budget 2017	
Total dépenses 2017	4 321,27 €
Total recettes 2017	0 €

Budget 2018	
Total dépenses 2018	8 873,61 €
Total recettes 2018	0 €

Budget 2019	
Total dépenses 2019	5 808,63 € TTC
Total recettes 2019	0 €

Budget 2020	
	Dépenses 2020
Analyses et contrôle du milieu	1 029,67
Maintenance et réparations	0 €
Abonnements et frais divers	2 435,61 €
Total dépenses 2020	3 465,28 € TTC

ANNEXE 1 – ARRETE PREFECTORAL N°99-I-1729 DU 8 JUILLET 1999

Textes de référence

- la loi n°76-663 du 19 juillet 1976 modifiée, relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et le décret n°77-1133 du 21 septembre 1977 modifié pris pour son application
- l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 relatif aux décharges existantes et aux nouvelles installations de stockage de déchets ménagers et assimilés

Article 3 – état final, recouvrement

- forme convexe, culminant à 15 mètres NGF
- les eaux de ruissellement doivent être dirigées vers l'extérieur par des dispositifs de collecte
- pente d'au moins 3%
- composition de la couverture

<u>Haut</u>	-un niveau suffisant de terre permettant la plantation d'une végétation favorisant l'évapotranspiration
↑	-une couche drainante permettant de limiter les infiltrations d'eaux météorites dans le stockage -écran semi-perméable, réalisé par des matériaux naturels argileux remaniés et compactés sur une épaisseur d'au moins 1 mètre, ou tout dispositif équivalent assurant la même efficacité
<u>Bas</u>	-couche drainante participant à la collecte et au captage des biogaz, dans laquelle se situe le réseau de drainage et de captage de ces gaz

Article 4 – collecte et traitement des lixiviats

- les puits doivent être aménagés en fond de casier de façon à permettre un pompage automatique des lixiviats
- un bassin étanche est aménagé pour le stockage des lixiviats, leur dilution est interdite, leur rejet direct dans le milieu naturel est interdit
- si les lixiviats sont traités sur place, ils ne peuvent être rejetés au milieu naturel que s'ils respectent les valeurs fixées à l'annexe III de l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997, dans ce cas l'exploitant procède à un contrôle qualitatif semestriel des effluents rejetés.

Critères minimaux applicables aux rejets d'effluents liquides dans le milieu naturel	
matières en suspension totale (MEST)	<100mg/l
carbone organique total (COT)	<70 mg/l
demande chimique en oxygène (DCO)	<300 mg/l
demande biochimique en oxygène (DBO ₅)	<100 mg/l
azote global	<30 mg/l
phosphore total	<10 mg/l
phénols	<0,1 mg/l
métaux totaux	<15 mg/l
dont Cr ⁶⁺	<0,1 mg/l
Cd	<0,2 mg/l
Pb	<0,5 mg/l
Hg	<0,05 mg/l
As	<0,1 mg/l
Fluor et composés (en F)	<15 mg/l
CN libres	0,1 mg/l
hydrocarbures totaux	<10 mg/l
composés organiques halogénés (en AOX ou EOX)	<1 mg/l

Article 5 – collecte du biogaz

- l'installation doit être équipée d'un réseau de drainage des émanations gazeuses
- les gaz captés font l'objet d'un contrôle qualitatif semestriel, portant sur les teneurs en CH₄, CO₂, O₂, H₂S et H₂O
- des installations de valorisation ou de destruction du biogaz sont mises en place
- en cas de destruction par combustion, l'installation doit répondre aux prescriptions de l'article 44 de l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997 et les contrôles prescrits sont effectués semestriellement :
 - les gaz de combustion doivent être portés à une température minimale de 900°C, pendant une durée supérieure à 0,3 seconde
 - la température doit être mesurée en continu et faire l'objet d'un enregistrement ou d'un système régulier de suivi
 - les émissions de SO₂, CO, HCl, HF issues de chaque dispositif de combustion font l'objet d'une campagne annuelle d'analyse par un organisme extérieur compétent
 - la valeur limite de CO à ne pas dépasser est de 150 mg/Nm³
 - les résultats des mesures sont rapportés aux conditions normales de température et de pression (273 K, 101,3 kPa, teneur en O₂ de 21% sur gaz sec)
 - l'efficacité du système d'extraction des gaz doit être vérifiée régulièrement

Article 6 – contrôle des eaux superficielles

- un contrôle des eaux superficielles à l'amont et à l'aval de l'installation est mis en place, à raison de deux campagnes de prélèvement par an
- les analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement, doivent porter sur les éléments suivants :
 - pH
 - potentiel d'oxydo-réduction
 - résistivité
 - COT
 - DCO
 - MEST
 - chlorures
 - phénols
 - hydrocarbures totaux
 - métaux totaux
 - As
 - CN libres

Article 8 – garanties financières

- conformément à l'article 23-3 du décret n°77-1133 du 21 septembre 1977, les garanties financières destinées à couvrir le coût des interventions en cas d'accident ou de pollution et de la remise en état du site après exploitation, doivent être constituées
- le montant est de 832 249,68 €, pour les trois années suivants le présent arrêté (juin 1999 à juin 2002), l'actualisation des garanties financières relève de l'initiative de l'exploitant.

Article 9 – information

- un bilan des résultats des contrôles et analyses de lixiviats, biogaz et eaux superficielles doit être transmis au début de chaque année civile à l'inspecteur des installations classées, accompagné d'un commentaire des résultats observés et d'un exposé des interventions éventuellement prévues pour remédier aux dérives qui pourraient être constatées
- les résultats de contrôle sont archivés pendant au moins 30 ans

Article 10 – suivi post-exploitation

- l'installation doit être suivie pendant au moins 30 ans
- la clôture du site est maintenue pendant au moins 5 ans
- les dispositifs de captage et de traitement des lixiviats et du biogaz doivent rester protégés des intrusions, pendant toute la durée de leur maintien sur le site
- avant la fin de l'année 2004, un mémoire sur l'état du site, accompagné d'une synthèse des mesures effectuées, est adressé à l'inspecteur des installations classées.



www.paysdelunel.fr

Territoire Econome en Ressources

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Rapport annuel 2020



SOMMAIRE

Fiche de présentation de la structure	3
I.INDICATEURS	4
Production de déchets	5
Indicateurs de suivi du programme.....	6
Indicateurs financiers	7
Moyens humains indicatifs planifiés et réalisés	10
II.BILAN DU PROGRAMME.....	11
Résumé de l'avancement du programme	12
Bilan détaillé du programme d'actions	13
Points forts et points faibles	32

FICHE DE PRESENTATION DE LA STRUCTURE

COORDONNEES DU PORTEUR DU PROGRAMME

Nom : **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUNEL**

Adresse : 152 chemin des Merles
(complète) CS 90229
34403 LUNEL Cedex

Téléphone : 04 67 83 87 00 Fax : 04 67 83 55 23

Email : contact@paysdelunel.fr

Site Internet : www.paysdelunel.fr

COORDONNEES DE L'ANIMATEUR DU PROGRAMME

Nom : PERRIER-MAXANT Prénom : Emmanuelle

Service : Gestion et prévention des Déchets

Fonction dans l'organisme : animateur du programme

Téléphone : 04 67 83 53 37 Email : e.perrier@paysdelunel.fr

ELU REFERENT en charge du dossier

Nom : FENOY Prénom : Fabrice

Fonction dans l'organisme : Vice-président délégué à la Gestion des déchets

Téléphone : 04 67 83 87 00 Email :

REFERENT ADEME

Nom : HUC Prénom : Florence

Adresse : 119 avenue Jacques Cartier
(complète) CS 29011
34965 MONTPELLIER Cedex 2

Téléphone : 04 67 99 89 79 Email : florence.huc@ademe.fr

I. INDICATEURS

1. PRODUCTION DE DECHETS

Nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2017 : 48680 habitants / au 1^o janvier 2019 : 50694 hab.

Gisement		Tonnage 2010	Kg/hab 2010	Tonnage 2018	Kg/hab 2018	Tonnage 2019	Kg/hab 2019	Tonnage 2020	Kg/hab 2020
OMA	OMR	14 074,44	303,35	12815,96	260,54	12453.64	247.88	13026.40	256.96
	Verre	1 190,14	25,65	1413,43	28,73	1476,9	29.40	1582.34	31.21
	Papier	1 176,95	25,37	861,35	17,51	733,28	14.60	637.99	12.59
	Cartonnettes	406,50	8,76	514,13	10,45	473,4	9.42	522.25	10.30
	Briques alim.	45,80	0,99	41,06	0,83	38,56	0.77	40.26	0.79
	Flaconnages plastique	285,50	6,15	269,12	5,47	299,57	5.96	294.95	5.82
	Acier	98,40	2,12	69,77	1,42	89,16	1.77	105.45	2.08
	Aluminium	10,40	0,22	24,99	0,51	20,61	0.41	15.69	0.31
	Refus	167,60	3,61	178,70	3,67	198	3.94	278.08	5.49
Total OMA	17 455,73	376,23	16188,51	329,10	15783.12	314.15	16503.41	325.55	
DMA	Pneus	8,23	0,18	24,47	0,50	30.54	0.61	28.73	0.57
	Encombrants	4 830,98	104,12	4761,76	96,80	4988.96	99.30	3900.44	76.94
	Gravats non recyclables	10 827	233,36	127,46	2,59	419.48	8.35	103.94	2.05
	Gravats recyclables			8270,53	168,13	9143.89	182	5730.29	113.04
	Ferraille	245,18	5,28	292,16	5,94	311.46	6.20	364.12	7.189
	Cartons	670,02	14,44	841,54	17,11	813.02	16.18	789.32	15.57
	Déchets verts	5 246,72	113,09	7291,96	148,24	7541.70	150.11	6475.49	127.74
	Bois	1 475,15	31,79	3046,17	61,93	2452.11	48.81	2616.88	51.62
	Meubles	-	-	57,11	1,16	70.05	1.39	83.02	1.64
	Meubles recyclés	-	-	69,79	1,42	57.31	1.14	67.92	1.34
	Déchets non incinérables et non recyclables	538,31	11,60	1399,64	28,45	1770.54	35.24	1074.90	21.20
	Plâtre							221.88	4.38
	Plastiques agricoles	0	0	10,26	0,21	26.56	0.53	46.50	0.92
	Piles	2,283	0,05	1,474	0,03	1.74	0.03	1.945	0.04
	Batteries	2,32	0,05	3,756	0,03	1.05	0.02	5.07	0.10
	Huile de vidange	18,09	0,39	20,34	0,41	40.51	0.81	55.55	1.10
	Bidons souillés	29,98	0,65	49,14	1,00				
	DMS (toxiques)								
	Huile de friture	0,450	0,01						
	DEEE	188,99	4,07	178,30	3,62	175.59	3.50	189.78	3.74
	Déchets d'activité de soins	0,679	0,015	0	0	0	0	0	0
	Cartouches d'encre	0,179	0,004	0,272	0,006	0.22	0.004	0.22	0.004
	Total DMA	41 540,29	895,34	42 634,64	866,73	43 627,85	868,39	38 259,41	754,71
Total DMA hors inertes	30 713,3	661,98	34 236,6	696,01	34 064,5	678,03	32 425,2	639,63	

2. INDICATEURS DE SUIVI DU PROGRAMME

Indicateur de suivi par rapport à 2017	Objectif sur 3 ans	2018	2019	2020
Taux de réduction des DMA (hors gravats)	-3%	+8,4 %	+5,6 %	-0.35 %
Taux de recyclage des DMA (hors inertes)	51 %	43,8 %	42,8 %	43.4%
Synergies entre entreprises	10	0	0	0
Réduction des déchets verts <i>Indicateur non contractuel</i>	-10 kg/hab.	+ 27 kg/hab.	+28,88 kg/hab.	+6.51 kg/hab.
Taux de réduction des OMR <i>Indicateur non contractuel</i>	-5% Atteindre 249 kg/hab./an	-0,40 % 260 kg/hab./an	-5,23 % 248 kg/hab./an	-+3.6 % 257 kg/hab./an

Les objectifs ne sont pas atteints :

- L'année 2020 a été lourdement marquée par la crise sanitaire liée à la pandémie du COVID-19, les habitants ont été confinés une grande partie de l'année, leur mode de consommation a très certainement changé et de fait impacté la production de déchets.
- Par ailleurs, leur mode de consommation a été impacté par la crise sanitaire : le tout-jetable a remplacé le réutilisable !
- Enfin, le monde économique fermé de longs mois, n'a pu être sensibilisé à l'économie circulaire.

3. INDICATEURS FINANCIERS

N°	ACTION	Dépenses de personnel	Dépenses de matériel HT	Budget Total Année 1	Dépenses de personnel	Dépenses de matériel HT	Budget Total Année 2	Dépenses de personnel	Dépenses de matériel HT	Budget Total Année 3
1	Développer l'éco-exemplarité de la Communauté de Communes et des communes membres	6 259,93	0	6 259,93	5556,84	0	5556.84	13397.43	58.68	13456.51
2	Mettre en place une gouvernance partagée	2 798,96	1 244,18	4 043,14	2291,01	0	2291.01	5263.54	0	5363.54
3	Sensibiliser les entreprises à l'économie circulaire, diffuser, partager les connaissances...	191,4	708	899,4	2441,32	0	2441.32	6388.91	0	6388.91
4	Former les conseillers économiques pour une intégration des enjeux de l'économie circulaire...	2000	0	2000		0		191.40	0	191.40
5	Poursuivre les opérations « Commerce éco-exemplaire » et « Etablissement éco-exemplaire »	4 689,96	0	4 689,96	5217,87	255.42	5473.29	3711.73	0	3711.72
6	Informers les entreprises concernant les filières de valorisation des	2 548,95	152,5	2 701,45	2046,74	295.16	2341.90	4869.23	0	4869.23

	déchets existantes									
7	Mobiliser les professionnels du tourisme autour de la prévention et du tri des déchets	1 019,58	95	1 114,58	818,70	0	818.70	1947.69	0	1947.69
8	Promouvoir le don, le réemploi et le recours à la réparation	2 853,38	250	3 103,38	2345,70	80	2425.70	2540.29	0	2540.29
9	Promouvoir l'éco-consommation	9 293,57	7 776,17	17 069,74	15147,71	673.09	15820.80	15432.62	234.88	15667.50
10	Promouvoir les produits éco-labellisés et les gestes alternatifs	4 575,53	1 801,27	6 376,8	6179,85	579.95	6759.80	4440.20	790.28	5230.48
11	Mettre en place des espaces « Réemploi » dans les déchèteries	4 044,6	0	4 044,6	3231,89	488.95	3720.56	3543.25	0	3543.25
12	Sensibiliser les habitants et les acteurs de la restauration au gaspillage alimentaire	6 025,67	1 705,3	7 730,97	4806,61	9751.68	14558.29	4706.30	4706.30	9979.49
13	Favoriser le don alimentaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	Favoriser l'approvisionnement en circuits courts et en produits locaux	2 861,33	0	2 861,33	3177,16	0	3177.16	4827.01	0	4827.01
15	Favoriser la mise en place de manifestations éco-exemplaires	6 402,37	210	6 612,37	5 417,55	0	5 417.55	5 612.14	1 226.42	6 838.56
16	Promouvoir le stop-pub	2 685,67	2 249,17	4 934,84	2177,73	2806.66	4984.39	2372.32	660	3032.32

17	Augmenter le taux incitatif de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères	2 402,44	0	2 402,44	2 448,30	0	2 448.30	2 470.19	313.50	2 783.69
18	Améliorer les performances de tri	78 264,88	11 802,26	90 067,14	89 132,24	578.75	89 710.99	58 844.07	26 534.83	85 378.90
19	Promouvoir le compostage individuel, le compostage collectif et le lombricompostage	21 359,19	25 535,37	46 894,56	20 657,19	26 389.05	47 046.24	20 972.84	17 412.36	38 385.20
20	Réduire les apports de déchets verts en déchèterie	3 819,07	1 476,17	5 295,24	3 209,55	285.91	3 495.46	3 443.06	279.42	3 722.48
21	Mettre en place une déchèterie dédiée aux professionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Communiquer sur les coûts de gestion des déchets ménagers et assimilés	1 269,58	0	1 269,58	1 292,51	0	1 292.51	1 303.45	0	1 303.45
23	Suivre les indicateurs et objectifs du programme	1 302,79	0	1 302,79	1 099,62	0	1 099.62	1 177.46	0	1 177.46
TOTAL		166 668,85	55 005,39	221 674,24	178696,09	42184.62	220880,71	168022.47	52216.67	220.24
Moyenne par habitant		3,39	1,12	4,44	3,63	0,85	4,48	3.42	1.06	4.41

4. MOYENS HUMAINS INDICATIFS PLANIFIES ET REALISES

	Année 1		Année 2		Année 3	
	Planifiés	Réalisés	Planifiés	Réalisés	Planifiés	Réalisés
Animateur du programme	1	1	1	1	1	1
Responsable service Gest° Déchets	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
Mission compostage	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Agent prévention déchets	-	0,33	1	1	1	1
Ambassadeurs de tri et de prévention	2	2	2	2	2	2
Volontaires en Service Civique	0,4	0,4	0,4	0,4	0	0
Agents service Déchets	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10
Responsable de la commande publique	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05	0,05
Responsable du développement économique / Responsable de la pépinière d'entreprises Via Innova	0,15	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10
Agent CIAS	0,05	0	0	0	0	0
Communication (chef de service, assistante et Infographiste)	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
Service Environnement (animatrice programme d'éducation à l'environnement et responsable)	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10
Divers (élus, DGS, chefs de services, autres agents)	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20
TOTAL (ETP)	4,85	5,08	5,75	5,75	5,75	5,75

II. BILAN DU PROGRAMME

1. RESUME DE L'AVANCEMENT DU PROGRAMME

Après s'être engagée dans un Programme Local de Prévention des Déchets, la Communauté de Communes du Pays de Lunel a répondu à l'appel à projet de l'ADEME Occitanie et met en place depuis janvier 2018 une démarche formalisée d'économie circulaire, à travers son programme Territoire économe en ressources (TER).

L'année 2020, marquée par la pandémie du COVID-19, a vu bon nombre de ces actions menées par l'équipe Prévention des déchets ralenties.

Cependant, dès lors que le confinement était suspendu, certaines actions ont pu reprendre dans le respect des consignes sanitaires.

Ainsi, le programme de l'année 3 a vu :

- la mise en œuvre d'un suivi des utilisateurs de composteurs individuels,
- le démarrage d'actions de sensibilisation au broyage des végétaux,
- l'augmentation du don et réemploi.

Certaines actions ont pu être menées sur les 23 que compte le programme :

- Développer l'éco-exemplarité de la Communauté de Communes et des communes membres
- Mettre en place une gouvernance partagée
- Sensibiliser les entreprises à l'économie circulaire, diffuser, partager les connaissances...
- Former les conseillers économiques pour une intégration des enjeux de l'économie circulaire...
- Poursuivre les opérations « Commerce éco-exemplaire » et « Etablissement éco-exemplaire »
- Informer les entreprises concernant les filières de valorisation des déchets existantes
- Mobiliser les professionnels du tourisme autour de la prévention et du tri des déchets
- Promouvoir le don, le réemploi et le recours à la réparation
- Promouvoir l'éco-consommation
- Promouvoir les produits éco-labellisés et les gestes alternatifs
- Mettre en place des espaces « Réemploi » dans les déchèteries
- Sensibiliser les habitants et les acteurs de la restauration au gaspillage alimentaire
- Favoriser le don alimentaire
- Favoriser l'approvisionnement en circuits courts et en produits locaux
- Favoriser la mise en place de manifestations éco-exemplaires
- Promouvoir le stop-pub
- Augmenter le taux incitatif de la TEOM
- Améliorer les performances de tri
- Promouvoir le compostage individuel, le compostage collectif et le lombricompostage
- Réduire les apports de déchets verts en déchèterie
- Mettre en place une déchèterie dédiée aux professionnels
- Communiquer sur les coûts de gestion des déchets ménagers et assimilés
- Suivre les indicateurs et objectifs du programme

Les actions engagées concernent aussi bien les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) que les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

5,75 équivalents temps plein sont mobilisés pour mettre en œuvre les actions du Territoire Econome en Ressources.

Le budget consacré au programme est de **220 242,14 €**, soit **4.41 €** par habitant.

Globalement, les objectifs inhérents à chaque action sont bien engagés mais l'année 3 du TER a été freinée dans son élan avec la crise sanitaire mettant en arrêt certaines actions (notamment auprès des professionnels).

2. BILAN DETAILLE DU PROGRAMME D' ACTIONS

Formations suivies dans le cadre du programme

Date	Titre de la formation	Organisme organisateur	Personne ayant suivi la formation
Octobre 2020	<i>Maîtrise de la parole en public</i>	CNFPT	Sophie Ivorra (animatrice prévention)
Octobre 2020	<i>BTP durable (webinaire)</i>	ADEME/Région Occitanie	Loïc Mathey (responsable ST)
Octobre 2020	<i>Tri à la source des biodéchets (webinaire)</i>	ADEME/Région Occitanie	Corinne Pouzenc (dir. Serv. Déchets) Emmanuelle Perrier-Maxant (ch. de mission prévention)
Novembre 2020	<i>NoWatt tour Aveyron</i>	ADEME/Région Occitanie	Loïc Mathey (responsable ST)
Novembre 2020	<i>Matrice des coûts (partie I)</i>	ADEME	Emmanuelle Perrier-Maxant (ch. de mission prévention)

AXE 1 – ANIMER LE PROJET ET MOBILISER LES ACTEURS

Action 1 – Développer l'éco-exemplarité de la Communauté de Communes et de ses communes membres

Démarche interne

Il s'agit d'une démarche conjointe, portée dans le cadre de trois programmes : Agenda 21, PCAET et Territoire Economie en Ressources.

Une réunion de travail, avec agents volontaires et chefs de service, a été programmée en juin 2018 pour définir les thématiques prioritaires. Trois ont été retenues :

- Bâtiments,
- Mobilité,
- Dématérialisation, réduction du papier.

Des groupes de travail ont permis de faire émerger des actions concrètes.

Ces actions ont été soumises à la Direction Générale des Services afin de les valider et de les budgétiser en septembre 2019.

Un plan d'action a été présenté en janvier 2020 à l'ensemble des chefs de service ; malheureusement la superposition du temps de latence des élections municipales ajouté à la crise sanitaire, n'a pas permis la mise en œuvre d'actions marquantes et concrètes.

Achat responsable

La démarche, initiée il y a plusieurs années, se poursuit et s'accélère : davantage de clauses environnementales ont été incluses dans les cahiers des charges des marchés en 2020.

Des critères environnementaux dans la maîtrise d'œuvre de certains marchés ont été ajoutés (ex : marché de la voie verte) avec une approche environnementale du projet, le type d'éclairage, l'éco-responsabilité de la structure...ainsi en 2020, ce sont **15% des marchés qui ont intégré une thématique Développement Durable**.

MARCHES COMPRENANT DES CLAUSES DE DEVELOPPEMENT DURABLE :

2020-MAPA-03	Nettoyage des vitreries des bâtiments de la C.C.P.L	<p>Critère de notation</p> <p>Mesures environnementales : 20%</p> <p>Mode de fabrication des produits, noté sur 5 points ;</p> <p>Conditionnement et de transport, noté sur 5 points ;</p> <p>Fin de vie des produits usagés et d'évacuation et la valorisation des déchets, notée sur 5 points ;</p> <p>Ecolabels ou autres, notés sur 5 points.</p> <p>Proposition de l'entreprise :</p> <p>Conditionnement des bidons en 5 litres.</p> <p>Papiers et sacs poubelles recyclées.</p> <p>Facilement biodégradable. Eco-détergeant.</p> <p>Formule d'origine végétale et biodégradable.</p> <p>Ecocert.</p>
2020-MAPA-09	Travaux d'entretien de voirie dans les zones d'activités économique et des sites de la CCPL	<p>Proposition de l'entreprise</p> <p>L'entreprise retenue utilise du GNT 0-20 recyclé, du grave bitume de classe 3 composé de 40% d'agrégats d'enrobés.</p> <p>Critère de notation dans la valeur technique</p> <p>de la prise en compte du développement durable sur 5 points</p>
2020-MAPA-13	Accord cadre à BDC pour l'acquisition de vêtements de travail et équipements de protection individuelle pour la CCPL	<p>Critère de notation : prise en compte du développement durable : 10%</p> <p>Ce marché a fait l'objet d'un accompagnement avec une entreprise missionné par l'ADEME</p> <p>Le secteur envisagé n'est pas encore mûr à cette démarche même si on constate que les entreprises travaillent sur le sujet.</p>
2020-AO-25	Rotation des bennes	<p>Clauses liées à l'exécution de l'accord cadre :</p> <p>Dans le cadre d'une démarche environnementale, le pouvoir adjudicateur impose au titulaire que les véhicules utilisés pour l'exécution du présent accord cadre fonctionnent uniquement au GNV.</p> <p>Afin de permettre au titulaire d'acquérir ces véhicules, un délai de 10 mois à compter de la notification de l'accord cadre est laissé</p>

		<p>au titulaire pour les mettre en service. Dans le cas contraire et à l'issu de ce délai, l'accord cadre sera résilié.</p> <p>Critère de notation dans la valeur technique : Démarche environnementale : Empreinte environnementale sur 12 points</p> <p>Proposition de l'entreprise : Gestion des déchets, diminution du gaspillage, maîtrise des consommations énergétique, en eau, mobilité douce pour le personnel, mieux vivre ensemble, politique de dématérialisation, projets de sites éco-responsables, campagne de sensibilisation ciblée par public et par lieux</p>
2020-MAPA-32	Distribution d'imprimés	<p>Critère de notation ds la valeur technique : Démarche environnementale (gestion et tri des stocks en surplus, véhicules utilisés...) : sur 8 points</p>
2020-AO-34	Fourniture, gestion et livraison des titres restaurants	<p>Critère de notation ds la valeur technique : Dématérialisation du paiement en ligne et gestion par un compte utilisateur sur application ou en ligne.</p> <p>Proposition de l'entreprise : Certificat FSC (papier vert et 100% recyclables, carton 100% réutilisable, encre haute définition à base aqueuse) Impression sur papier "vert" Gestion dématérialisée de la prise des commandes</p>

Action 2 – Mettre en place une gouvernance partagée

En 2020, en plus de la crise sanitaire du covid-19 qui a confiné les français pendant 54 jours (du 12 mars au 10 mai 2020) ; le déroulement des élections municipales a été perturbé, les nouveaux élus intercommunaux sont arrivés en poste début juillet 2020, aussi les instances n'ont pu être réunies.

	2018	2019	2020
Comité technique de suivi	3 juillet	21mars 14 novembre	-
Comité de pilotage	15 mai	15 avril	-
Equipe projet	5 juin 2 octobre	18 avril 27 septembre	-
Réunion publique Agenda 21	20 juin	-	-
Commission Déchets	14 juin 19 décembre	26 mars 18 décembre	-

AXE 2.1 – L'OFFRE ET LES ACTEURS ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

Action 3 – Sensibiliser les entreprises à l'économie circulaire

Le pôle entreprendre a tenté cette année encore d'encourager la réflexion avec les entreprises sur un projet global autour de l'économie circulaire ; mais la réalité liée à la crise sanitaire du COVID-19 a obligé le monde économique à se tourner vers d'autres préoccupations.

Action 4 – Former les conseillers économiques pour une intégration des enjeux de l'économie circulaire dans leur accompagnement

Objectif	Réalisé		
	2018	2019	2020
Accompagner / conseiller des entreprises ou porteurs de projet : 30	30	35	COVID-19

Dans le cadre de l'accompagnement des entreprises, la pépinière aborde systématiquement les enjeux de l'économie circulaire.

Action 5 – Poursuivre les opérations « Commerce engagé » et « entreprise éco-exemplaire »

Un jeune volontaire en Service Civique a été missionné à partir du 1^{er} octobre 2018 pour poursuivre cette action de sensibilisation et d'accompagnement des commerçants :

- Démarchage, sensibilisation,
- Réalisation de diagnostics,
- Accompagnement pour la mise en place des éco-gestes,
- Suivi des participants engagés précédemment.

Au 31 mai 2019, date de fin de mission du volontaire en Service Civique : 25 nouveaux commerçants se sont engagés dans une démarche éco-responsable.

Dès la rentrée 2019, un suivi des commerçants engagés depuis le début de l'opération (environ 120 commerces) a été mis en place avec notamment un questionnaire dont un des objectifs est la mise en valeur d'une douzaine de commerçants pour une campagne de communication prévue en 2020.



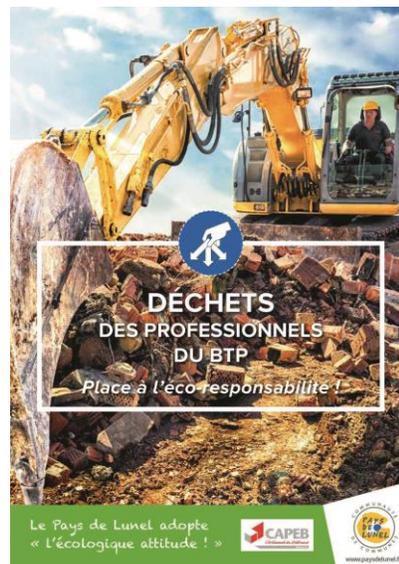
Logo de l'opération et visuel de la campagne de communication 2015-2016

L'opération lancée en 2018 s'est terminée en 2019 et n'a pas été reconduite sous la même forme ; le questionnaire de suivi des commerçants a été mis en pause en raison de la crise du Covid-19.

Action 6 – Informer les entreprises sur les filières de valorisation des déchets existantes

Suite au travail mené conjointement avec les chambres consulaires CMA et CAPEB, une plaquette sur les déchets du BTP a été créée et imprimée en octobre 2019.

Une diffusion par mailing (CAPEB) et en papier (déchèteries, CMA, Pôle entreprendre) a commencé et s'est poursuivie en 2020.



Action 7 – Mobiliser les professionnels du tourisme autour de la prévention et du tri des déchets

Aucune action n'a pu être menée du fait de la fermeture des hébergeurs et sites touristiques pendant le confinement.

AXE 2.2 – LA DEMANDE ET LES COMPORTEMENTS DES CONSOMMATEURS

Action 8 – Promouvoir le don, le réemploi et la réparation

La convention signée en 2018 avec l'association APS 34 qui met en place des ateliers mobiles de réparation de vélos (dans les collèges ou en centre-ville) n'a pu être mise en œuvre en 2020.

L'association récupère gratuitement les vélos collectés par la Communauté de Communes et s'engage à prolonger autant que possible la vie des produits, cependant la fin du contrat du volontaire en service civique couplée à la crise sanitaire n'a pas permis d'organiser les ateliers de réparation.

Action 9 – Promouvoir l'éco-consommation

Objectifs des animations	Réalisé		
	2018	2019	2020
Caddie maxi-mini déchets : 4	2	4	2
Bar à eau : 4	2	4	2
Sacs cabas : 4	4	3	3

Animations :

- La nouveauté de 2020 est le couplage de l'opération « caddie maxi-mini déchets » en grande surface avec les Stop-rayons.

Les stop-rayons sont des outils de communication qui sont utilisés le plus souvent par les marques pour mettre en avant visuellement un produit ou une promotion : cet élément de signalétique vient se fixer sur le linéaire pour « attirer » le client. Dans le cadre de notre animation, cet outil permet de mettre en avant les qualités environnementales (générateur de peu de déchet, bon pour l'environnement...) de produit aussi bien d'hygiène, que de consommation courante.

Au cours de ces animations l'équipe Prévention a pu sensibiliser 159 personnes.



- Animation « Bar à eau » : 2 opérations « Bar à eau » en déchèterie de Lunel et de Marsillargues ont eu lieu en 2020, soit 50 personnes sensibilisées.

L'animation consiste en une dégustation à l'aveugle d'eau de source, d'eau minérale et d'eau du robinet.
 Objectif de l'animation : démontrer que l'eau du robinet n'a pas de goût, quelle est moins chère et surtout moins génératrice de déchets !
 Objectif prévention : réduire les emballages.
 Selon le degré d'engagement de l'utilisateur, il peut repartir avec une bouteille en verre « ô du Pays de Lunel ».
 Le changement de comportement est difficile à évaluer mais cette action est toujours bien accueillie !



- Animation « Sacs cabas » : 3 actions de sensibilisation aux sacs réutilisables sur les allées Baroncelli les jeudis lors du marché alimentaire et bazar, soit 276 personnes sensibilisées

Cette animation consiste en la distribution de sacs « fruit » « rétractables » faciles à avoir dans sa poche ou son sac à main !

Objectif de l'animation : sensibiliser les consommateurs à l'utilisation de sacs réutilisables (avoir toujours un sac sur soi)

Objectif prévention : réduire les sacs en papier et les sacs en plastique même réglementaires.

L'utilisateur repart avec un sac pratique qui tient dans la poche...

Cependant, depuis plusieurs années que cette animation est menée, le constat est affligeant : les usagers du marché ne reviennent pas faire leurs achats avec ce sac !



- Animations pour les scolaires : 96 ½ journées d'animations en école primaire sur les thèmes du tri, du recyclage et de la réduction des déchets ont été menées par une association dans le cadre du

Programme des animations pédagogiques proposé aux écoles par la CCPL ; soit un total de 980 élèves sensibilisés .

Action 10 – Promouvoir les produits éco-labellisés et les gestes alternatifs

Objectif	Réalisé		
	2018	2019	2020
Animation « Nettoyage au naturel » : 3	4	5	2
Broyage des déchets verts en déchèterie	-	3	5

Animations :

- 1 animation « Nettoyage au naturel » au marché de Lunel sur les allées Baroncelli
- 1 animation « Nettoyage au naturel » à la Maison Jean-Jacques Rousseau pour un public plus ciblé.

Les 95 personnes sensibilisées ont soit reçu gratuitement un échantillon de lessive au savon de Marseille, soit réalisé eux-mêmes la lessive.

- Animation « Nettoyage au naturel » : distribution d'échantillons au marché sur les allées Baroncelli (Lunel) avec livret de recettes de produits ménagers respectueux de l'environnement.

Objectif de l'animation : sensibiliser les usagers au nettoyage au naturel.

Objectif prévention : réduire la nocivité des déchets et réduire les emballages.

L'utilisateur repart avec un échantillon d'un produit et la recette.



Stand sur les allées Baroncelli - Lunel



A la suite du confinement de mars/avril 2020, le service a réalisé un tutoriel vidéo pour réaliser soi-même la lessive ou le nettoyant multi-usage. Ces vidéos ont été partagées avec le centre social JJ Rousseau de Lunel et mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes.

- Opération Broyage des déchets verts des particuliers en déchèterie : mise à disposition de broyat de déchets verts aux usagers de la déchèterie après qu'il ait été broyé sur place.

Objectif de l'animation : sensibiliser au paillis issu du broyat de végétaux

Objectif prévention : réduire les apports de végétaux en déchèterie

L'utilisateur repart avec un paillis pour mettre au pied de ses plantes.

Date	Volume broyé
Septembre	2 m3
Octobre	4 m3
Novembre	Annulée (cause re-confinement)
Décembre	2.5 m3
Total	8.5 m3



Action 11 – Mettre en place des espaces « réemploi » dans les déchèteries

Les déchèteries de Lunel et Marsillargues ont été équipées d'espaces réemploi dès la fin des travaux de réhabilitation, en août 2019, installés dans des caissons maritimes.

Plusieurs rencontres ont été organisées avec la communauté d'Emmaüs Montpellier, seule association à proximité à disposer de la logistique et du savoir-faire nécessaires pour s'associer à notre projet ; les associations du Lunellois ne sont pas en capacité de récupérer la totalité des objets détournés.

Au 31 décembre 2020, on totalise **112m³** de dons (66m³ à Lunel et 46m³ à Marsillargues)



Répartitions des dons	Livres	Petit mobilier	Article puériculture	Vaisselle	Jouets	Autres (art. de sport et petit électroménager)
Lunel	15%	7%	14%	23%	24%	17%
Marsillargues	14%	3%	15%	26%	19%	23%

Sur ces 112m³ environ 95% sont allés à la vente, l'association Emmaüs souligne régulièrement la qualité des produits collectés. La réussite du projet réside notamment dans la capacité des agents des déchèteries à sélectionner les dons : la formation qu'ils ont suivi sur place à St Aunès est tout à fait bénéfique !



Action 12 – Sensibiliser les habitants et les acteurs de la restauration collective au gaspillage alimentaire

Objectif	Réalisé		
	2018	2019	2020
Foyers sensibilisés (année 2 et 3) : 200	-	-	17
Elèves sensibilisés : 2 000	2 975	2328	80

Les deux kits de sensibilisation (1 primaire /ALSH, 1 collège/lycée) à destination des convives sont prêtés pour une période de 15 jours à 3 semaines dans les établissements.

Chaque kit comporte des affiches, une urne à pain et un kakémono explicatif, Un tableau des scores permettant d'effectuer une campagne de pesées des restes alimentaires, Des tabliers pour le personnel de service.



Les affiches du kit « Gaspi Game »

En 2020, l'animation du gaspillage alimentaire a été confiée à l'association environnementale APIEU. Une nouvelle version du Gaspi Game a été essayée avec les centres de loisirs pendant les périodes des vacances scolaires de la Toussaint.

Ainsi ce sont les enfants d'âges primaires de Lunel Viel et de St Just qui ont pu bénéficier de cette nouvelle animation, soit au total environ 80 enfants.

Parmi les nouveautés, le jeu Agathe la patate (tiré du film de l'ADEME) et l'auto-évaluation de chaque enfant en fin de repas.



Enfin, la roue du gaspillage alimentaire n'a pu être utilisée que 2 fois lors d'animations auprès d'un public ciblé dans la cadre d'un partenariat avec les stagiaires de l'école de la 2^e chance et la maison JJ Rousseau (public bénéficiaire de minima sociaux), soit 26 personnes sensibilisées.

Action 13 – Favoriser le don alimentaire

Face à la difficulté de trouver des acteurs du don alimentaire en capacité d'organiser une logistique à l'échelle du territoire de l'intercommunalité, cette action a pris du retard.

Cependant, un premier rendez-vous a été pris le 26/12/2019 avec l'association le Pain solidaire qui souhaite que la communauté de communes l'accompagne pour s'installer sur le Pays de Lunel. Cette association possède déjà 2 épiceries solidaires (une à Nîmes et l'autre à Montpellier) ainsi que la logistique et le réseau de commerçants.

Malheureusement, aucun local n'ayant pu être proposé à l'association, le projet n'a pu voir le jour en 2020.

Action 14 – Favoriser l'approvisionnement en circuits courts et en produits locaux

- Un plan d'action avec la Chambre d'agriculture de l'Hérault a permis de favoriser les producteurs locaux lors de différentes manifestations de la communauté de communes : les 4 dates (21 et 28 juillet Et 18 et 25 août) de Marchés de Producteurs de Pays ont rassemblé de nombreux producteurs du territoire dans le parc Jean Hugo à Lunel.

Le 25 août, l'équipe Prévention était présente avec un stand promouvant les gestes alternatifs permettant la réduction ou l'évitement des déchets (produits au naturel, sac réutilisable, stop pub, ...), une vingtaine de personnes ont pu être renseigné sur les actions de prévention en Pays de Lunel!

Action 15 : Favoriser la mise en place de manifestations éco-exemplaires

Objectif	Réalisé		
	2018	2019	2020
Prêts de gobelets : 50	74	31	6
Prêts kit « manifestation éco-exemplaire » : 10	5	8	5

Le prêt de matériel spécifique (pour le tri et des gobelets réutilisables) s'est poursuivi en 2019 avec un changement notable sur les destinataires des prêts de gobelets : seules les associations sont autorisées à nous demander des Eco- Cup.

En effet il a été décidé en bureau communautaire de ne plus prêter les gobelets réutilisables aux mairies : le lavage et la logistique réalisés par la Communauté de Communes étant sources de frais trop importants ; ainsi il a été décidé que chaque commune se dote de ses propres gobelets au 1^{er} février 2019 ; la collectivité pouvant accompagner la Mairie dans la démarche.

En 2020, la crise du COVID-19 a entraîné un arrêt des manifestations et de fait une baisse du prêt de gobelets :

- 6 prêts aux associations, **soit 2600 gobelets réutilisables prêtés.**

ASSOCIATION	Date/ quantité de gobelets
ATP Lunel	15 janvier 400x17cl 25 février 400x17cl
Badminton club	9 février 200x30cl
La petite asso	22 février 500x30cl et 200x17cl (pas de kit)
WAIMEA club triathlon	8 mars 200x30cl et 100x17cl

Asso Synergie	7 mars 400x30cl
Asso pour le canal de Lunel	5 mars 200x30cl

Le service Culture a également ajouté dans ses conventions culturelles un article engageant les associations à être éco-responsables :

« Article 5 : Manifestation éco-responsable

Dans le cadre de sa politique en faveur du développement durable, la Communauté de Communes souhaite impliquer et inciter chaque citoyen à la préservation de l'environnement et des ressources, mais aussi promouvoir les comportements responsables. »

Lors de la signature de la convention, un document sur les manifestations éco-responsables est également joint afin de les accompagner.



Enfin, la réflexion sur l'équipement en bac de tri des halles de sports municipales entamée en août 2019 avec le service des sports de la ville de Lunel a permis la mise en place d'un dispositif de tri (des petits bacs placés aux endroits stratégiques) et accompagné d'affichettes adaptées au type de consommation du public. 5 sites ont ainsi pu être équipés.



Action 16 – Promouvoir le stop-pub

Une action spécifique a été menée sur le stop-pub en 2019 avec une distribution toutes boîtes d'un adhésif Stop Pub. Les 21000 BAL du territoire ont donc reçu un autocollant avec le journal intercommunal.

Le comptage sur différents secteurs avait été fait en 2013 et 2016 ; suite à cette distribution il apparaît une progression qui porte à 31.46% les foyers ayant un Stop Pub sur leur boîte aux lettres (contre 24.04% en 2016).

En 2020, aucune action n'a été menée mais le stop-pub continue d'être diffusé via les canaux habituels (accueil des Mairies, du CIAS et de la Communauté de Communes et site Internet).



Action 17 – Augmenter le taux incitatif de la TEOM

La part incitative a été portée à **35 %** en 2020.

AXE 2.3 – LA GESTION DES DECHETS

Action 18 – Améliorer les performances de tri

Emballages Ménagers Recyclables (EMR)

Deux ambassadeurs de tri et de prévention sont dédiés au suivi de la qualité du tri des EMR collectés en porte à porte.

En 2020, ces agents ont opéré 33 suivis de nuit (du camion de collecte des EMR) et scotchés 582 bacs jaunes. Le taux de refus s'établit à une moyenne de **21.66% sur les 18 dernières caractérisations.**

	Pourcentage de refus suite aux suivis de caractérisation		
	2018	2019	2020
Janvier	16,82	17.33	22.85
Février	12,01	21.56	18.02
Mars	11,53	13.17	18.78
Avril	12,02	12.50	-
Mai	12,86	16.65	17.23
Juin	12,42	15.32	17.04
Juin	13,27	17.66	-
Septembre	12,93	27.57	17.73
Octobre	13,97	15.39	19.83
Octobre	13,78	14.88	20.44
Novembre	13,47	15.73	21.30
Décembre	13,67	12.23	21.66
Moyenne	13,67	17.08	21.66

La CCPL a candidaté à l'appel à projet lancé par CITEO en 2019 pour une mise en œuvre en septembre 2020 ; le dossier a été validé par CITEO tardivement ; ce qui n'a pas permis la mise en place de l'extension des consignes de tri sur le territoire avant la fin 2020 (lancement au 1^o mars 2021).

Déchèteries

Afin d'améliorer les performances de tri en déchèterie, trois volontaires en Service Civique ont été recrutés au 1^{er} octobre 2018, pour une durée de 8 mois. Seuls 2 d'entre eux ont mené leur mission jusqu'au bout ; le départ de la chargée de mission Prévention déchets au 1^o mai 2019 n'a pas permis un suivi quantitatif de leur mission jusqu'au bout (manque mai 2019).

Ils ont eu pour objectif de sensibiliser les usagers (professionnels et particulier) au tri et à la réduction des déchets : au total ce sont 1772 usagers des déchèteries qui ont bénéficié de leur présence.



Les volontaires en Service Civique en déchèterie

Cette action n'a pas été poursuivie en 2020 en raison notamment de la crise sanitaire.

Action 19 – Promouvoir le compostage

Objectifs :

Objectif annuel	Réalisé		
	2018	2019	2020
Remises composteurs : 4	6	7	6
Composteurs : 250	261	365	371
Lombricomposteurs : 10	22	78	21
Sites en pied d'immeuble : 2	3	3	1
Site en cœur de village : 1	2	1	0
Animations sur les marchés ou autres : 2	5	4	1

Composteurs individuels :

Commune	2018		2019		2020	
	Composteurs distribués	Taux d'équipement en %	Composteurs distribués	Taux d'équipement	Composteurs distribués	Taux d'équipement
Boisseron	11	46,02	27	48.81	21	50.98 %
Lunel	112	37,20	146	38.75	168	40.54 %
Lunel-Viel	28	36,05	22	37.39	30	39.23%
Marsillargues	30	25,93	51	27.68	37	28.95 %
Saturargues	4	39,51	9	41.50	16	45.03 %
Saussines	7	49,70	12	52.12	10	54.14 %
St Christol	13	38,28	13	40.00	10	41.21 %
St Just	24	35,63	28	37.57	26	39.38 %
St Nazaire	2	26,52	5	28.05	3	28.96 %
St Sériès	4	47,28	11	49.67	10	51.05 %
Vérargues	6	49,29	2	50.00	5	52.13 %
Villetelle	11	46,90	23	50.46	16	53.41 %
Galargues	5	23,61	11	26.67	10	29.44 %
Campagne	1	16,67	1	17.28	2	18.52 %
Garrigues	3	23,30	4	27.18	3	30.10 %
TOTAL	261	36,25	365	38.04	371	39.86 %

Animations :

- 57 ½ journées d'animation dans le cadre du programme d'éducation à l'environnement : 334 élèves sensibilisés au compostage

Sites collectifs :

2 sites de compostage collectif (de différentes capacités) ont été installés en 2020 :

Compostage en cœur de village : aucun site n'a pu être installé en 2020, le projet de Boisseron est reporté à 2021.

Compostage en entreprise : aucune nouvelle installation

Compostage en établissement public :

- 1 site à la clinique Stella de Vérargues (juin 2020)

Compostage en pied d'immeuble :

- 1 site collectif dans une résidence de 6 logements (Villetelle /avril 2019)



Les sites de compostage partagé au 31 décembre 2020 :

Communes	Cœur de village	Résidences collectives	Etablissements publics	Entreprises
Boisseron			1	1
Lunel		9	6	9
Lunel-Viel	1	1	1	2
Marsillargues	2			2
Saturargues	1		1	
Saussines	1	1		
St Christol	1		1	1
St Just	1	1		
St Nazaire	1			
St Sériès	1	1	1	
Vérargues			1	
Villetelle		1	1	
Galargues	1			
Campagne	1			
Garrigues	1			
TOTAL	12	14	13	15

La présence à mi-temps du guide-composteur, qui assure le suivi des sites collectifs (vérification du bon approvisionnement des composteurs, livraison de matière sèche et accompagnement des référents de sites) et les livraisons-installation des lombricomposteurs chez les particuliers, permet un résultat correct sur les différents sites de compostages collectifs ; en revanche la recherche de nouveaux emplacements notamment en pied d'immeuble est freiné par la présence à temps-partiel de cet agent.

Par ailleurs, le partenariat avec les services techniques communaux est un élément clé du bon fonctionnement des sites collectifs en cœur de village : en effet le guide-composteur ne peut assurer seul le suivi et l'approvisionnement en matière sèche des sites.



Le calendrier de collecte 2020 est consacré au compostage, en mettant en scène des habitants du pays de Lunel qui illustrent le slogan « Composter c'est facile, c'est chacun son style ! »

Une grande campagne d'affichage, d'encarts presse et de cartes postales a accompagné la sortie du calendrier de collecte.

Un dépliant compostage collectif a également été édité et distribué dans les immeubles collectifs afin de sensibiliser les habitants des habitats verticaux et développé le compostage en pied d'immeuble.

- Une enquête pour les foyers équipés de composteurs individuels

Le taux d'équipement au 31/12/2020 est de 38% des foyers pavillonnaires sur l'ensemble du territoire, les demandes de composteurs ne cessant d'augmenter, il a été décidé de mettre en place en 2020 une enquête pour commencer un suivi de foyers équipés (avant 2019). Ce panel rassemble les possesseurs de composteurs depuis 2014 nous ayant donné une adresse mail (pas d'adresse mail avant 2014).

Cette enquête composée d'une dizaine de questions a été envoyée par mail à 1482 propriétaires de composteurs le 4 novembre 2020 ; une relance par mail et téléphone a permis d'augmenter le nombre de réponses.

Au 20/12/2020, **535 personnes** avaient répondu à l'enquête « Je composte, nous compostons...vous compostez ? » sur les 1482 interrogées soit **36%** de réponses.

Sur ces 36% de réponses, 96% utilisent leur composteur régulièrement (72% tous les jours) et 85% ne sont pas intéressés par la collecte en porte à porte de biodéchets.

Seuls 4% déplorent des problèmes de nuisances.

61.5% des utilisateurs sont pleinement satisfaits de la solution de compostage proposée en Pays de Lunel (7.9% moyennement satisfaits et 1.3% pas du tout satisfaits).

Action 20 – Réduire les apports de déchets verts en déchèterie

	2018	2019	2020
Animations « Compostage et jardinage au naturel »	7	3	1

Afin de réduire les apports de déchets verts en déchèterie et accompagner le changement de comportement, il avait été acté en commission Déchets (en décembre 2018) :

- *Sensibilisation des usagers au jardinage au naturel*
 - Animations sur la réduction des déchets verts
 - Actualisation du guide sur le compostage et le jardinage au naturel
- *Mise en place de campagnes de broyage : les campagnes de broyage en fin d'année 2020, ont permis d'atteindre un public captif des déchèteries et la sensibilisation est plutôt bien reçue.*

Les actions suivantes ont été poursuivies en 2020 :

- Animation sur la réduction des déchets verts
- La mise en place du jardin de démonstration a été retardé en raison du confinement ; en effet cet espace est accolé à la déchèterie de Lunel qui est demeurée.

Une étude a été votée lors du conseil communautaire de décembre 2019 afin de mettre en relation les paysagistes et les agriculteurs dans le but que les premiers broient les déchets verts et les donnent aux agriculteurs du territoire.

La société Microterra a démarré l'étude au printemps 2020 mais elle a été mise en pause avec le confinement lié au covid-19.



Action 21 – Mettre en place une déchèterie dédiée aux professionnels

Le projet de mise en place d'une déchèterie dédiée aux professionnels avance en parallèle de la construction d'une nouvelle déchèterie pour les usagers par la Communauté de Communes du Pays de Lunel.

3. POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DE L'ANNEE 1

Points forts	Difficultés rencontrées
<p>Augmentation des moyens humains (1 ETP supplémentaire depuis le 1^{er} septembre 2018)</p> <p>Action sur l'éco-exemplarité portée conjointement par plusieurs services</p> <p>Nouveaux projets qui impulsent une dynamique auprès des agents du service Gestion et prévention des déchets (ouverture de l'espace réemploi, collecte solidaire)</p> <p>Augmentation part incitative à 30 %</p>	<p>Départ de la responsable du service Développement économique en octobre 2018, ce qui a ralenti certaines actions dont elle était en charge, dont celles du TER</p> <p>Augmentation importante des apports en déchèterie, et notamment des déchets verts et des déchets des professionnels</p> <p>Peu d'implication des acteurs du territoire</p> <p>Associations peu sensibles à la problématique de la réduction des déchets et ne souhaitant pas s'investir dans cette démarche</p> <p>Soutien parfois faible en interne sur certaines actions ; certains membres du groupe projet ne se sentant pas concernés</p> <p>Difficulté à déployer des sites de compostage en pied d'immeuble et à trouver des référents</p> <p>Difficulté à recruter des volontaires en Service Civique et encadrement chronophage</p>

4. POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DE L'ANNEE 2

Points forts	Difficultés rencontrées
<p>Plan d'action sur l'écoexemplarité de la collectivité présenté avec le soutien de la direction</p> <p>Ouverture de l'espace réemploi, collecte solidaire</p> <p>Campagne d'envergure sur le compostage qui a boosté le déploiement des différents modes de compostage</p> <p>Augmentation de la part incitative à 35%</p>	<p>Départ de la chargée de mission Prévention déchets et remplacement tardif (vacance sur le poste pendant 2 mois)</p> <p>Difficultés de mise en œuvre d'une solution efficace pour la réduction des apports de déchets verts en déchèterie</p> <p>Soutien parfois faible en interne sur certaines actions (économie circulaire...); certains membres du groupe projet ne se sentant pas concernés</p> <p>Difficulté à déployer des sites de compostage en pied d'immeuble et à trouver des référents</p> <p>Temps partiel de l'agent en charge du compostage limite les possibilités de développer le compostage en cœur de village et en pied d'immeuble</p>

5. POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DE L'ANNEE 3

Points forts	Difficultés rencontrées
<p>Bons résultats du don et réemploi en déchèterie</p> <p>Maintien de la part incitative à 35%</p> <p>Détournement des gravats directement chez LRM (pour les plus gros producteurs)</p> <p>Dépôt de déchets verts directement sur le site de broyage pour les plus gros apports (moins de transport)</p>	<p>COVID-19</p> <p>Municipales décalées avec installation du nouvel exécutif en juillet 2020</p>